



**Département du Morbihan**

**Canton de Guer**

**Commune de La Gacilly**

# **Plan communal de sauvegarde**

- Introduction et cadre juridique
- Arrêté d'approbation du PCS
- Généralités – définition du risque majeur
- Liste diffusion et lieux de classement du PCS
- Mise à jour du PCS
- Lexique
- Informations utiles
- Présentation de la commune
- Fiche manifestations et évènements divers
- Procédure de vigilance

## **Partie 1 : les risques majeurs**

- Tempête - vents violents
- Séisme
- Mouvement de terrain
- Transport de matière dangereuse
- Inondations
- Feu de forêt
- Canicule
- Grand froid – neige
- Sanitaire

## **Partie 2 : le dispositif opérationnel**

- Déclenchement du PCS
- Outil d'aide au déclenchement du PCS
- Schéma de déclenchement du PCS
- Présentation du PCC
- Organisation du PCC
- Organigramme des responsables cellules
- Membres des cellules et fonctions
- Rôles des membres du PCC - fiches actions :
  - Fiche action cellule de crise
  - Fiche action cellule « secrétariat –communication »
  - Fiche action cellule « alerte – évacuation »
  - Fiche action cellule « logistique »
  - Fiche action cellule « intervention »
  - Fiche action cellule « soutien population »
  - Fiche action cellule « état-civil recensement »

## **Partie 3 : l'alerte des populations**

- Les moyens d'alerte
- Les messages types « Alerte »

**Partie 4 : les points de rassemblements**

- Les points de rassemblement

**Partie 5 : les annexes**

- La carte de la commune sectorisée
- Les moyens communaux
- Les annuaires :
  - Annuaire des numéros d'urgence
  - Annuaire du personnel communal
  - Annuaire des élus municipaux
  - Annuaire des établissements d'accueil
  - Annuaire des hébergements et commerces
  - Annuaire des professionnels de santé
  - Annuaire divers
- Les consignes de sécurité :
  - Tempête - vents violents
  - Inondations
  - Feu de forêt
  - Canicule
  - Grand froid – neige
  - Sanitaire
- Main courante
- Fiche main courante appels téléphoniques
- Fiche emprunt du matériel privé
- Fiche recensement des sinistrés
- Fiche évaluation de la situation
- Compte-rendu d'évènement
- Gestion des animaux morts
- Les arrêtés municipaux :
  - Arrêté portant sur le déclenchement du PCS
  - Arrêté portant décision d'évacuation
  - Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement
  - Arrêté de réquisition
  - Arrêté portant levée du PCS
- Rôle de la commune en cas de plan ORSEC

<b>LA GACILLY</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>CADRE JURIDIQUE</b>	
			0 / 116

Ces dernières années, une série d'accidents majeurs, particuliers et courants ont significativement perturbé le fonctionnement quotidien de nos organisations : tempêtes (Xynthia en 2010), marées noires (accident de l'Erika en 1999), accidents industriels (usine AZF en 2001), canicules exceptionnelles (été 2003), inondations de grande ampleur (inondations dans le Var en 2010) , actes terroristes (hiver 2015), pandémies grippales... Ces évènements ont fait prendre conscience que l'organisation de la sécurité civile devait être repensée et ont mis en évidence la nécessité pour les communes de se préparer à faire face à de telles situations.

Pour remédier à ce constat, **la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, dans son article 13**, donne une valeur juridique au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et l'impose au maire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé (PPRN), ou celles comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI). Ce document vise à améliorer la prévention et la gestion des crises en confortant le rôle des communes.

**L'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012** (code de la sécurité intérieure) stipule que le PCS s'intègre dans l'organisation générale des secours : il constitue un outil complémentaire au dispositif ORSEC pour aider le maire à apporter une réponse de proximité à tout événement de sécurité civile. Il ne concerne que les mesures de sauvegarde de la population, à l'exclusion de toutes missions opérationnelles relevant du secours. Ce document est arrêté et mis en œuvre par le maire et transmis au préfet du département.

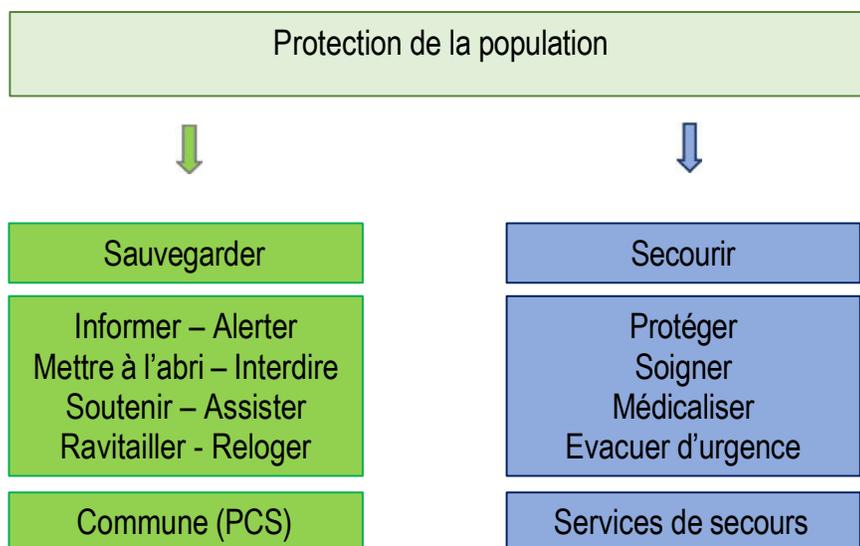
Le PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. En fonction des risques connus le PCS :

- Détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, à travers le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM),
- Fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- Recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

### **Objectifs et principes fondamentaux du PCS**

- Le PCS est l'outil de préparation du maire.
- Le PCS permet d'organiser la sauvegarde des personnes.
- Le PCS est le maillon local de la sécurité civile.
- Le PCS est un outil d'aide à la gestion de la crise.
- La mise en place d'un PCS est un travail de préparation à une situation de crise.
- L'élaboration du PCS concerne l'ensemble des services communaux.
- L'élaboration du PCS permet l'association des acteurs et partenaires locaux.
- La démarche PCS permet de tendre vers une culture communale de sécurité civile.

<b>LA GACILLY</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>CADRE JURIDIQUE</b>	
			1 / 119



### Textes et articles de références :

- **Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212** : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ».

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 13** : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 de la présente loi. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et pour Paris par le préfet de police. Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration ».

<b>LA GACILLY</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>CADRE JURIDIQUE</b>	
			2 / 119

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 16** : « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou préfet) en application des dispositions des articles L2211-1, L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales ».

- **Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques – art. 40** : « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque ».

- Décret n° 88-622 du 6 mai 1988 relatif aux plans d'urgence départementaux.

- Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif au droit à l'information du citoyen.

- Plan départemental ORSEC.

- Tous plans de secours et plans d'alerte départementaux concernant la commune.

## ARRETE PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Jacques ROCHER, Maire de LA GACILLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2211-1, L. 2212 – 1, L. 2212-2, L. 2212-4, L. 2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article L 731-3 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment l'article L. 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment l'article 13 ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC

Considérant que la commune de La Gacilly est exposée à des risques naturels de tous types ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

- |           |  |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | Le plan communal de sauvegarde de la commune de La Gacilly annexé au présent arrêté est approuvé et est applicable à compter du .....  |
| ARTICLE 2 | Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. |
| ARTICLE 3 | Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.  |
| ARTICLE 4 | Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande du préfet.   |
| ARTICLE 5 | Le plan communal de sauvegarde est mis en œuvre pour faire face à un évènement affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur.               |
| ARTICLE 6 | Le plan communal de sauvegarde sera actualisé régulièrement, et au plus tard tous les cinq ans.  |

Copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- au Préfet du Morbihan (service interministériel de défense et de sécurité civile),
- au Directeur du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan,
- au Commandant du groupement de gendarmerie du Morbihan,
- au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Morbihan.

Fait à La Gacilly, le .....

Le Maire

<b>LA GACILLY</b>	<b>GÉNÉRALITÉS</b>	<b>LE RISQUE MAJEUR</b>	
			4 / 119

Le **Risque Majeur** est un risque caractérisé par une **faible fréquence** (événement rare) et une **énorme gravité** (nombre de victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement).

Un événement potentiellement dangereux, **appelé « ALÉA »** n'est un « **RISQUE MAJEUR** » que s'il s'applique à une zone où des « **ENJEUX** » humains, économiques ou environnementaux sont présents.

Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.

**L'aléa naturel** est un événement ayant pour origine un phénomène « naturel » (non provoqué par une action humaine). Il se caractérise par son intensité et sa probabilité.

Les enjeux sont les personnes, les biens, les activités, les infrastructures, le patrimoine...susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel et de subir des préjudices et des dommages.

D'une manière générale le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels et des impacts sur l'environnement.

Nous distinguons trois grandes familles de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé :

- ✓ **Les risques naturels** : avalanches, feux de forêts, inondations, phénomènes météorologiques (cyclones, tempêtes, ...), mouvements de terrains, séismes et éruptions volcaniques.
- ✓ **Les risques technologiques** : les risques industriels, nucléaires, biologiques, ruptures de barrages, accident de transport de matières dangereuses, ...
- ✓ **Les risques sanitaires (biologiques)** : pandémies, épidémies, ...

En France, pour y faire face, la **maîtrise du risque** s'articule autour de 4 pôles :

- ✓ La **planification des secours** ; dans laquelle s'inscrit le Plan Communal de Sauvegarde, au niveau communal et le plan ORSEC, au niveau préfectoral.
- ✓ La **maitrise de l'urbanisation** ; à travers les Plans de Prévention des Risques
- ✓ L'**information préventive de la population** ; à travers le droit à l'information sur les Risques (DICRIM) et l'alerte.
- ✓ L'**indemnisation des victimes** de catastrophes naturelles.

<b>LA GACILLY</b>		<b>LIEUX DE CLASSEMENT DU PCS</b>	
			5 / 119

✓ Préfecture du Morbihan

- Service Interministériel de Défense et de Protection Civile  
Adresse : 24, place de la République  
56100 Vannes  
Téléphone : 02 97 54 86 03
- Cabinet du préfet  
Téléphone : 02 97 54 84 00

✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan

- Direction Départementale – Etat-major  
Adresse : 40 rue Jean Jaurès  
56038 Vannes Cedex  
Téléphone : 02 97 54 56 18

✓ Police - Direction Départementale de la Sécurité Publique

Adresse : 13 bd de la Paix - BP 513 -  
56019 Vannes Cedex  
Téléphone : 02 97 68 33 33

✓ Mairie Centre – 02 99 08 10 18

- Service Communication
- Service Accueil – Population

✓ Gendarmerie du Morbihan

- Groupement de Gendarmerie du Morbihan  
Caserne Général Guillaudot  
Adresse : 2 place de la Libération -  
56000 Vannes  
Téléphone : 02 97 54 75 00
- Communauté de brigades de Gendarmerie de Ploërmel  
Téléphone : 02 97 74 06 14
- Communauté de brigades de Gendarmerie de Guer-Coëtquidan  
Téléphone : 02 97 75 70 55
- Brigade de proximité de La Gacilly  
Téléphone : 02 99 08 10 03

✓ Poste de Commandement Communal

- Salle Cellule Crise Communale
- Salle « Soutien population »
- Salle « Cellule Logistique »
- Responsable « cellule Alerte - Evacuation »
- Responsable « cellule Intervention »

✓ Direction des Territoires et de la Mer du Morbihan

Adresse : 11 Allée du Général Troadec  
56000 Vannes  
Téléphone : 02 97 68 12 00

---

<b>LA GACILLY</b>		<b>MISE À JOUR DU PCS</b>	
			6 / 119

Le Plan Communal de Sauvegarde doit être mis à jour régulièrement, quelles que soit les modifications à y apporter. Toutefois, le délai de révision ne peut excéder 5 ans.

Il est primordial de maintenir cet outil le plus opérationnel possible. Pour répondre efficacement à une situation de crise liée à un évènement majeur sur la commune de La Gacilly, chaque acteur du PCS doit avoir à sa connaissance des informations justes et bénéficier de données actualisées.

Toute modification doit être signalée dans le tableau de mise à jour du PCS ci-après ;

L'autorité responsable des modifications tâchera d'en informer les destinataires suivants :

- Monsieur Le Préfet
- Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan
- Gendarmerie
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Partie du PCS concernée par la(les) modification(s)	Page(s) modifiée(s)	Modifications apportées	Date de réalisation

<b>LA GACILLY</b>		<b>LEXIQUE</b>	
			7 / 119

CARE	Cellule d'Accueil et de Regroupement des Populations
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CdCC	Cellule de Crise Communale
COD	Centre Opérationnel Départemental
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises
COS	Commandant des Opérations de Secours
CROSS	Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage
DDRM	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDTM	Direction Départementale du Territoire et de la Mer
DGSCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise
DICRIM	Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DREAL	Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ERDF	Electricité Réseau Distribution France
IFM	Indice Forêt Météo
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PCC	Poste de Commandement Communal
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRL	Plan de Prévention des Risques Littoraux
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
RAC	Responsable des Actions Communales
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministérielle de Défense et de Protection Civile
TMD	Transport de Matières Dangereuse

<b>LA GACILLY</b>		<b>INFORMATIONS UTILES</b>	
			8 / 119

**Sites internet :**

- <http://www.mementodumaire.net/> (rubrique R8 « Plan Communal de Sauvegarde »)
- [http://csem.morbihan.fr/dossiers/atlas\\_env/reponses/prevention\\_risques.php](http://csem.morbihan.fr/dossiers/atlas_env/reponses/prevention_risques.php)
- <http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaieurs-extremes.html> (Instructions interministérielles et dispositions du Plan National Canicule)
- <http://www.risques.gouv.fr/> (informations gouvernementales sur les risques majeurs)
- <http://www.risquesmajeurs.fr/> (informations sur les risques majeurs)

**Ouvrages :**

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs du Morbihan (DDRM Morbihan)
- Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du Morbihan (SDIS 56)
- Plan ORSEC de la préfecture du Morbihan
- Document ORSEC - dispositions spécifiques Canicule

<b>LA GACILLY</b>		<b>PRÉSENTATION DE LA COMMUNE</b>	
			10 / 119

La commune nouvelle de La Gacilly est née de la fusion des communes de La Gacilly, Glénac et La Chapelle Gaceline le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle s'étend sur 37.97 km<sup>2</sup> et compte 3974 habitants au recensement de 2020.

La commune nouvelle de La Gacilly est située au nord-est du département du Morbihan et limitrophe de l'Ille-et-Vilaine.

Ces principaux axes de circulation sont les trois routes départementales : la RD773 vers Guer et la RN24 (Rennes-Lorient), la RD777 vers Guipry-Messac et la RN137 (Rennes-Nantes), enfin la RD8 vers Ploërmel.

Elle se trouve à proximité de Redon, située à environ 15 minutes en voiture. Ploërmel est à 31 km, Vannes à 56 km et Rennes à 58 km.

La ville est, selon l'INSEE, une commune isolée ; elle compte un nombre d'équipements, de services et d'emplois qui lui permettent de ne pas être « sous influence d'un pôle urbain ». Aussi, elle ne fait pas partie d'une « aire d'attraction des villes » en particulier.

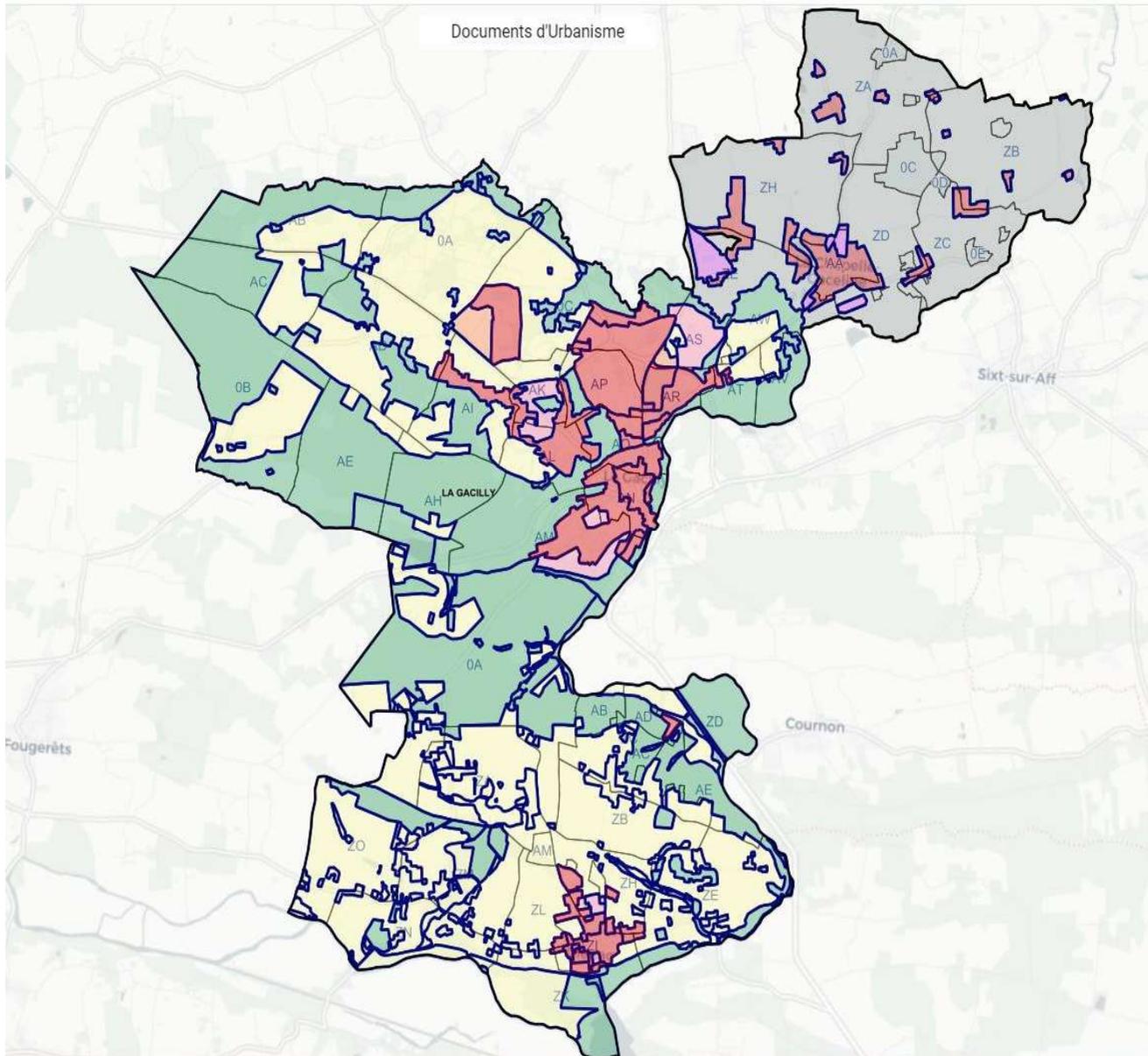
Elle fait partie de l'EPCI « de l'Oust à Brocéliande communauté ». L'EPCI compte aujourd'hui 26 communes et regroupe 38 981 habitants en 2018. La Gacilly est, en son sein, considérée comme un des trois pôles d'équilibre, avec Malestroit et Guer. La commune se trouve à l'extrémité sud-est de l'intercommunalité, à 15 minutes de Guer, au nord, par la RD773 et à 20 minutes de Malestroit par la RD8.

La Gacilly est également un pôle d'équilibre du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, regroupant les intercommunalités de Ploërmel Communauté et de l'Oust à Brocéliande Communauté et comptant 56 communes.

Dynamiques de développement liées à l'histoire de sa principale entreprise, le groupe Rocher :

Enfant de La Gacilly, Yves Rocher est à la genèse du projet de ville d'art, de nature et de beauté, qui participe de la renommée, du développement et de l'attrait de la ville.

Créant l'entreprise éponyme en 1959, il développe à La Gacilly un important site industriel de produits de beauté et de soins par les plantes, ainsi qu'un laboratoire. La dimension et la variété des métiers du site ont fait de la ville un pôle d'emplois de l'espace rural.



Zone urbanisée : rouge

Zone boisée : vert

<b>LA GACILLY</b>		<b>MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS DIVERS</b>	
			11 / 119

Type de manifestation ou d'évènement	Date /période de la manifestation ou de l'évènement	Lieu de la manifestation ou de l'évènement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
<b>Festival photo</b>	Juin - octobre	Bourg de La Gacilly essentiellement	300 000	Association Festival Photo La Gacilly	02 99 08 68 00 06 23 66 04 75
<b>Fête de la soupe</b>	Dernier dimanche de novembre	Bourg de La Gacilly	4 000	Association Faites de la soupe	06 83 20 74 21
<b>Fête des marais</b>	Juillet	Port de Glénac	2 000	Association Saint Léon	
<b>La Gacilienne - randonnée</b>	Juin	Bourg de la Gacilly	1 500	Comité des fêtes	06 14 92 29 41
<b>Feu d'artifice</b>	13 juillet		1 500	Comité des fêtes	06 14 92 29 41
<b>Rando VTT</b>	Juillet	La Chapelle Gaceline	1 000	Rando club de l'Aff	06 61 70 91 08
<b>Course cycliste La Chapelle</b>	Mai	La Chapelle Gaceline	500	Vélo sport Gacilien	06 68 51 78 24
<b>L'élan gacilien - cyclisme</b>	Juin		500	USG cyclisme	06 26 64 63 42

<b>LA GACILLY</b>		<b>PROCÉDURE DE VIGILANCE</b>	
			12 / 119

Des procédures particulières ont été mises en place afin d'anticiper les évènements et leur amplitude. Elles concernent la vigilance météo et la prévision des crues des cours d'eau surveillés.

#### VIGILANCE METEO

Les risques climatiques comme les vents violents, pluie-inondation, orages violents, neige-verglas, canicule, grand froid sont caractérisés par un dispositif de vigilance météorologique mis en œuvre par Météo-France.

**Au-delà de la simple prévision du temps, cette procédure « vigilance météo » souligne et décrit, lorsque c'est nécessaire, les dangers des conditions météorologiques des 24 heures à venir.**

Quatre niveaux de vigilance croissants sont identifiés : vert, jaune, orange et rouge.

<p><u>Niveau de vigilance «vert»</u> Pas de vigilance particulière.</p>
<p><u>Niveau de vigilance «jaune»</u> Pas d'action particulière de la commune. Dans certains cas spécifiques, le niveau de vigilance jaune peut faire l'objet d'une surveillance renforcée.</p>
<p><u>Niveau de vigilance «orange»</u> Mobilisation des services opérationnels pour prise de mesures préventives et conservatoires. Information et recommandations à la population sur le comportement à tenir. S'informer de la situation et de son évolution. <b>Réunion de crise à la Mairie, pré-alerte des membres du PCC, déclenchement du PCS si nécessaire.</b></p>
<p><u>Niveau de vigilance «rouge»</u> Renforcement des mesures déjà réalisées dans le cadre de la cellule de veille. Information et recommandations à la population sur le comportement à tenir. <b>Mise en œuvre du PCS et/ou des décisions des autorités dans le cadre des dispositions générales ORSEC.</b></p>

**Si la carte de vigilance comporte au moins une zone rouge ou orange, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par Météo-France précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin.**

La carte de vigilance est élaborée **2 fois par jour** par Météo-France, pour une diffusion à 6 heures et à 16 heures. De plus, elle peut être actualisée à tout moment en fonction de l'intensité des phénomènes prévus.

**La carte de vigilance est consultable en permanence sur le site internet de Météo-France :**

<http://vigilance.meteofrance.com>

<b>LA GACILLY</b>	<b>PARTIE 1</b>	<b>LES RISQUES MAJEURS</b>	
			13 / 119

## Les Risques Majeurs



<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>TEMPÊTE VENT VIOLENT</b>	
			14 / 119

### Qu'est-ce qu'une tempête ?

Une **tempête** correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort). On parle d'**ouragan** pour une vitesse moyenne de vent supérieure ou égale à 118 km/h.

**Les tornades** sont un type particulier de manifestation des tempêtes ; leurs durées de vie sont limitées et l'aire géographique sur laquelle elles sévissent est minime par rapport aux tempêtes « classiques ». Ces phénomènes localisés sont toutefois dévastateurs, compte tenu de la force des vents induits (jusqu'à 450 km/h).

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme au niveau de l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver, progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2000 km. La tempête est un événement habituel dans le Morbihan, c'est le phénomène majeur le plus fréquent. Ces événements portent atteinte à la population d'une manière générale (dégradation du matériel, risques multiples, ...). Compte tenu de la fréquentation estivale et touristique de plus en plus élargie au cours de l'année, leurs survenues impliquent des enjeux importants.

La tempête se manifeste par des :

- ✓ **Vents tournant** dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire.
- ✓ **Pluies** potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées de boues.

### Les enjeux

Les conséquences humaines liées au phénomène météorologique peuvent aller de la simple blessure au décès. La tempête expose tous les habitants d'une population aux mêmes risques. De plus, la puissance de l'évènement peut porter atteinte aux infrastructures et peut engendrer des perturbations importantes sur la commune, notamment dues à des chutes d'arbres.

D'une façon générale, les effets cumulés du vent, de la pluie, des vagues et de l'étendue de l'évènement engendrent des conséquences fréquemment importantes, tant pour l'homme que pour ses activités ou son environnement.

### Le risque tempête dans le Morbihan

Toutes les communes sont exposées au risque tempête. Cet événement climatique est une spécificité de notre région et la population autochtone en maîtrise les menaces dans ses comportements et dans l'investissement de l'espace. Des signaux forts doivent toutefois régulièrement être adressés aux populations temporaires et de passage.

Presque chaque année, le département doit faire face à des tempêtes de différentes ampleurs.

Plusieurs évènements ont déjà touché le département :

- ✓ La tempête « Lothar » de décembre 1999
- ✓ La tempête « Xynthia » de février 2010
- ✓ La tempête « Joachim » de décembre 2011
- ✓ La tempête « Zeus » de 2017
- ✓ La tempête « Alex » de 2020
- ✓ Les tempêtes « Ciaran » et « Domingos » de 2023

### La vigilance des phénomènes météorologiques de type tempête – vents violents

Se référer à la page dédiée à la « procédure vigilance ».

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>INONDATION</b>	
			15 / 119

### **Qu'est-ce qu'une inondation ?**

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, des terrains environnants émergés. Le plus souvent, la submersion du lit mineur d'un cours d'eau est à l'origine d'une inondation.

On distingue plusieurs types d'inondations :

- ❖ Les inondations de plaines
- ❖ Les inondations par remontées de nappes phréatiques
- ❖ Les crues de rivières torrentielles et de torrents
- ❖ Le ruissellement pluvial

La commune de La Gacilly est soumise au risque inondation par inondation de plaines par la présence de rivières qui bordent l'Est de la commune. Il s'agit de « l'Aff et de l'Oust ». La submersion du lit mineur impacte les habitations.

L'installation d'une échelle limnimétrique sur une pile du pont permettra de suivre l'évolution de la hauteur d'eau en liaison avec la station hydrométrique située à Quelneuc.

---

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>FEU DE FORÊT</b>	
			16 / 119

### **Définition du feu d'espaces naturels**

On parle de feu d'espaces naturels pour les feux ayant brûlés une surface d'au moins un hectare d'un seul tenant d'une zone arborescente (arbres et arbustes), arbustive (maquis, garrigue ou landes) ou de type herbacée (prairies, pelouses, ...).

Il existe 3 types de feux d'espaces naturels, en fonction de la végétation, du relief et des conditions météorologiques :

- ✓ Les « feux de surface » (tourbières) dans les terrains de landes ou marécageux, qui se propagent lentement au niveau de la couverture morte.
- ✓ Les « feux au sol » qui concernent la couverture végétale (herbes, pousses, fougères, arbrisseaux, ...) et qui se développent rapidement.
- ✓ Les « feux de cimes » généralement rencontrés dans les forêts de conifères, issus de la montée des deux précédents au sol, et qui donnent lieu à des incendies généralisés.

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois éléments suivants :

- ✓ Le combustible : végétations, arbres, buissons, ...
- ✓ Une source de chaleur : flamme, étincelle, ...
- ✓ L'oxygène de l'air (vent) : active la combustion et peut favoriser la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie.

Très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures, ...), accident ou malveillance. Les départs de feu d'espaces naturels peuvent également être d'origine naturelle (foudre) et également par les animaux.

Les facteurs favorisant le risque d'incendie de forêt sont :

- ✓ La température et l'humidité de l'air
- ✓ La vitesse du vent
- ✓ L'ensoleillement
- ✓ La teneur en eau du sol

### **Conséquences**

Bien que les incendies de forêt soient beaucoup moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles, ils n'en restent pas moins très coûteux en terme d'impact économique, matériel et environnemental.

Les atteintes aux hommes concernent principalement les sapeurs-pompiers et plus rarement la population. Le mitage, qui correspond à une présence diffuse d'habitations en zones forestières, accroît la vulnérabilité des populations face à l'aléa feu de forêt.

De même, la diminution des distances entre les zones d'habitat et les zones de forêts limite les zones tampon à de faibles périmètres, insuffisants à stopper la propagation d'un feu. La destruction d'habitations, de zones d'activités économiques et industrielles, ainsi que des réseaux de communication, induit généralement un coût important et des pertes d'exploitation.

L'impact environnemental d'un feu est également considérable en termes de biodiversité (faune et flore habituelles des zones boisées). Aux conséquences immédiates, telles que les disparitions et les modifications de paysage, viennent s'ajouter des conséquences à plus long terme, notamment concernant la reconstitution des biotopes, la perte de qualité des sols et le risque important d'érosion, consécutif à l'augmentation du ruissellement sur un sol dénudé.

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>FEU DE FORÊT</b>	
			17 / 119

### **Le feu d'espaces naturels**

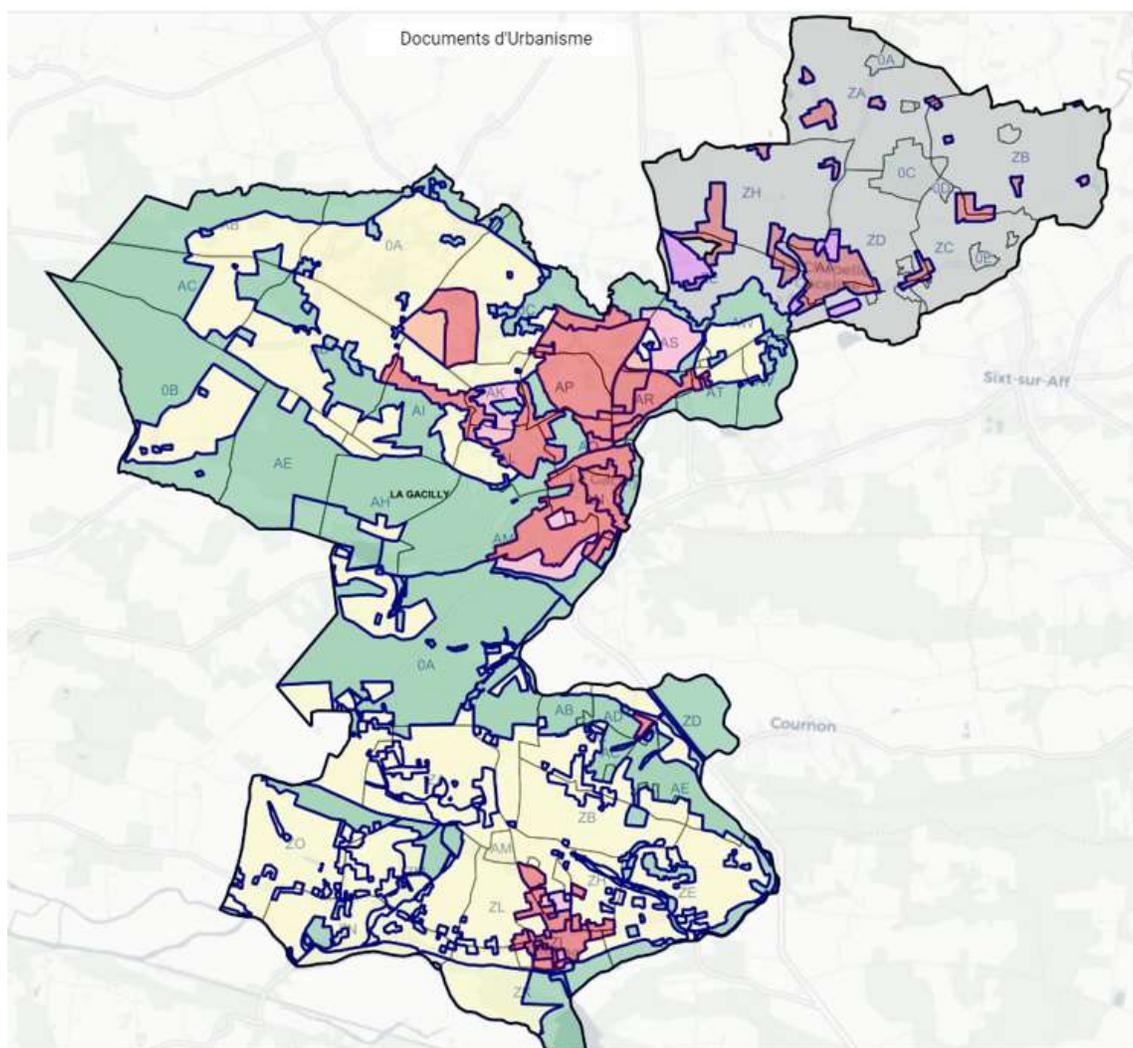
Le risque majeur feu d'espace naturel est significatif dans le Morbihan qui est classé « niveau 4 » sur une échelle de 1 à 5 au niveau national (pas ou peu de risque à risque extrême).

Les périodes les plus à risque sont :

- ✓ de mars à octobre (pics en avril avant la floraison et en juillet et août),
- ✓ en septembre (temps doux et sec).

Les espaces naturels les plus rencontrés dans sur le territoire sont des futaies de feuillus, taillis et conifères. On retrouve aussi des landes.

Les hameaux concernés par ce phénomène sont :



<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>FEU DE FORÊT</b>	
			18 / 119

### **Les enjeux**

La population et les biens sont exposés au risque d'incendie de forêt sur la commune. L'augmentation de l'urbanisation, notamment en période estivale (de mai à octobre), favorise de plus en plus cet aléa. Les milieux naturels (faunes et flores) restent les plus exposés à ce risque.

La forte concentration humaine l'été, sont particulièrement vulnérables aux incendies de forêts, par la présence de zones boisées et de landes mais également par une activité humaine plus intense. Celle-ci accroît inéluctablement le risque de départ de feu, et en particulier par malveillance et négligence.

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>FEU DE FORÊT</b>	
			19 / 119

### La vigilance des phénomènes météorologiques

Il existe un bulletin de vigilance incendie de forêt diffusé au niveau départemental comme c'est le cas pour les autres risques climatiques. L'état a installé ce bulletin de vigilance sur l'ensemble du territoire pour 2023.

Le dispositif national de surveillance et de prévision des feux de forêt est sous la responsabilité de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC). Météo-France fournit aux services de sécurité civile l'**Indice Forêt Météo** (IFM), qui permet d'identifier les zones à risques à partir de données hydrométriques (état de sécheresse du sol, des broussailles, de la couverture des arbres, température, humidité de l'air, vitesse et direction du vent, surface boisée ...). Il peut donc être déduit des prévisions météorologiques pour le lendemain et les jours à venir.

**En cas de risque sévère ou exceptionnel, la Préfecture du Morbihan transmettra un bulletin d'alerte.**

Faible	La zone est peu sensible. Le danger météorologique d'éclosion est très faible. L'éclosion d'un feu est improbable.
Léger	La zone est peu sensible. Dans l'hypothèse peu probable où un feu prendrait, celui-ci se propagerait à une vitesse faible.
Modéré	La sensibilité de la zone augmente. L'état de dessèchement est faible ou modéré. En cas de feu, celui-ci se propagerait avec une vitesse modérée.
Sévère	La zone est sensible. Le dessèchement est modéré ou fort. Deux cas principaux : - Le départ d'un feu est peu probable. Toutefois, en cas de départ, le feu pourrait se propager avec une vitesse élevée. Ce cas est rencontré dans des situations où l'humidité de l'air est élevée. - Le danger météorologique d'éclosion est fort. En présence d'une cause de feu, le départ de feu est probable. La vitesse de feu pourrait être assez forte. Ce cas est rencontré dans des situations où l'humidité de l'air est faible.
Très sévère	La zone est très sensible. Le danger d'éclosion est élevé. Toute flamme ou source de chaleur risque de donner un feu se propageant à une vitesse élevée.
Exceptionnel	La zone est extrêmement sensible. Le niveau de sécheresse est extrême. Le danger d'éclosion est très élevé. Toute cause de feu risque de donner un feu de très forte intensité, se propageant à une vitesse extrêmement rapide.

Niveaux d'alertes des phénomènes météorologiques - actions à réaliser

- Niveau 1 **FAIBLE**, niveau 2 **LÉGER**, niveau 3, **MODÉRÉ**, niveau 4 **SÉVÈRE** : pas de préconisations particulières
- Niveau 5 **TRÈS SÉVÈRE** : réunion de crise à la Mairie, pré-alerte des membres du PCC, activation du PCC si nécessaire
- Niveau 6, **EXCEPTIONNEL** : alerte de la population et activation du PCC

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>ACCIDENT TMD</b>	
			20 / 119

Est considéré comme matière dangereuse tout objet, produit, mélange de produits ou substance qui, par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

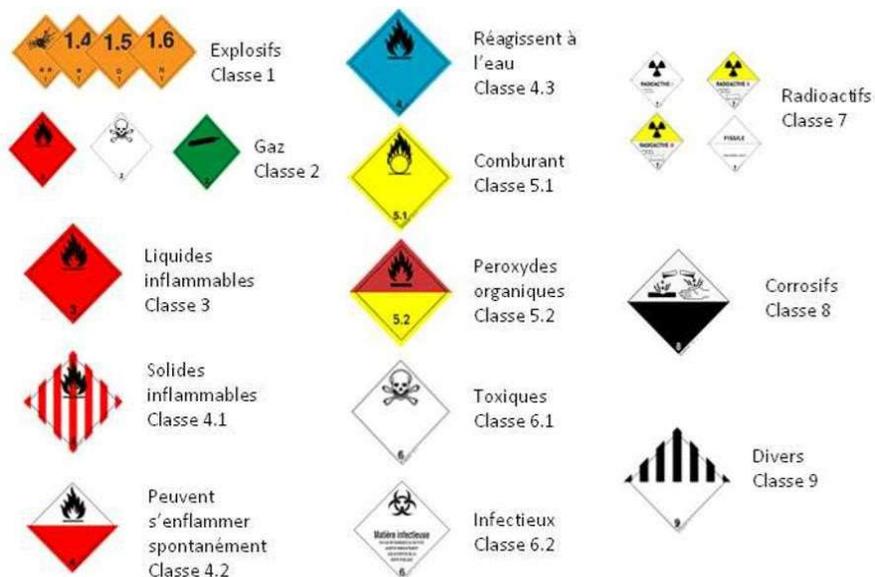
Le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD) peut survenir lors d'accidents du transport de ces substances par voie routière, ferroviaire ou par voie d'eau. Les accidents lors du transport par canalisation (oléoduc, gazoduc...) sont aussi pris en compte.

Les principaux produits dangereux transportés sont les produits pétroliers et les produits chimiques.

Aux conséquences habituelles des accidents de transport, peuvent venir s'ajouter les effets du produit transporté. On en distingue quatre :

- ✓ **L'explosion**, suite à un choc simple ou avec production d'étincelles, à un échauffement ou à l'exposition au feu, les matières dangereuses peuvent exploser et générer une onde de choc avec projectiles et flammes.
- ✓ **L'incendie**, un choc avec étincelles, un échauffement ou une inflammation accidentelle peuvent mettre le feu aux substances combustibles. L'incendie peut provoquer de nombreux dommages directs (morts, brûlures), mais aussi causer des problèmes d'asphyxie et d'intoxication.
- ✓ **La formation d'un nuage toxique**, suite à une fuite ou à une combustion, un nuage de gaz toxique peut se répandre et engendrer une pollution de l'air et des sols, ainsi qu'une contamination des produits agricoles et le développement de pathologies (irritations, œdèmes pulmonaires...) chez l'homme.
- ✓ **La fuite d'un liquide polluant**, la rupture de l'enceinte de confinement de substances chimiques peut se traduire par un écoulement et une pollution des sols et des eaux. L'eau potable, les activités liées à l'eau (pêche, aquaculture, baignade...) et les écosystèmes environnant peuvent alors être impactés.

### Les 13 classes de danger



<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>ACCIDENT TMD</b>	
			21 / 119

## Les enjeux

Il est fréquent de penser que les conséquences d'un accident impliquant des marchandises dangereuses sont généralement limitées dans l'espace. Cependant, un accident impliquant de grandes quantités de marchandises dangereuses ou des produits toxiques volatiles peut provoquer des conséquences matérielles sur plusieurs kilomètres à la ronde.

Dans tous les cas, plusieurs enjeux peuvent alors être concernés :

Les enjeux humains : il s'agit des personnes directement ou indirectement exposées aux conséquences de l'accident. Le risque peut aller de la blessure légère au décès. La nature des blessures sera fonction de la matière transportée, mais également de la distance à laquelle les personnes se trouvent de l'accident. Comme pour les autres risques, des enjeux économiques et environnementaux (atteinte à la faune et la flore, répercussion sur les écosystèmes, pollution des nappes phréatiques, ...) peuvent être impliqués dans un accident TMD.

## Le risque TMD sur la commune de La Gacilly



Carte 8 : Principaux axes présentant des risques de transport des matières dangereuses dans le Morbihan en 2008

La commune n'est pas soumise au risque « Transport routier ».

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>ACCIDENT TMD</b>	
			22 / 119

### **Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?**

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique (occasionnés par l'homme).

On distingue plusieurs types de mouvements de terrain :

- ✓ Les mouvements lents et continus :
  - Les tassements de sols
  - Le retrait gonflement des argiles
  - Les glissements de terrain
  
- ✓ Les mouvements rapides et discontinus :
  - Les affaissements de sol (effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles)
  - Les écroulements et les chutes de blocs
  - Les coulées boueuses et torrentielles

### **Qu'est-ce que le retrait gonflement des argiles ?**

Les minéraux argileux se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent lorsqu'ils sont à nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »). Les causes sont principalement les sécheresses, fortes pluies et fluctuations du niveau des nappes d'eau souterraines.

### **Le risque d'érosion et de retrait-gonflement des argiles à La Gacilly**

Le risque de mouvement de terrain sur la commune de La Gacilly est en aléa faible.

### **Les enjeux**

Les mouvements de terrain peu rapides auront surtout un effet sur les infrastructures et les bâtiments par de petits déplacements (instabilité des installations par fissures). Dans ce cas la sécurité des personnes n'est pas garantie. Les mouvements de terrain rapides (effondrement de cavités souterraines, écroulement, coulées boueuses ...) sont, par leur caractère soudain, beaucoup plus dangereux pour l'homme et peuvent également entraîner la ruine totale des infrastructures.

---

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>SISMIQUE</b>	
			23 / 119

### Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles de la croûte terrestre causant des vibrations à la surface de la terre. Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. Après la secousse principale, il y a souvent des répliques.

### Un séisme est caractérisé par :

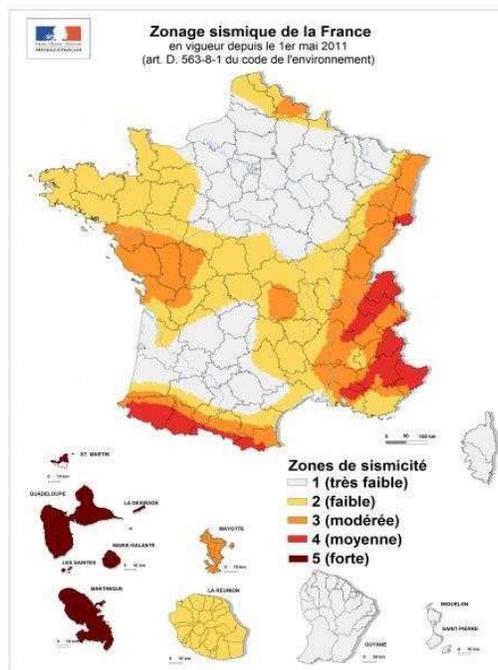
- ✓ **son foyer** (ou hypocentre) : lieu de la faille et région d'émission des premières ondes sismiques
- ✓ **son épicentre** : endroit où l'intensité est la plus importante (à la surface terrestre)
- ✓ **sa magnitude** : énergie libérée par le séisme (échelle de Richter)
- ✓ **son intensité** : mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné
- ✓ **la fréquence et la durée** des vibrations

### Le risque sismique en Bretagne et à La Gacilly

Le zonage sismique de la France est défini en 5 zones de sismicité croissante :

- ✓ Zone 1 : sismicité très faible
- ✓ Zone 2 : sismicité faible
- ✓ Zone 3 : sismicité modérée
- ✓ Zone 4 : sismicité moyenne
- ✓ Zone 5 : sismicité forte

La commune de **La Gacilly** est classée, comme toute la région Bretagne, en **zone d'aléa faible**.



<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>SISMIQUE</b>	
			24 / 119

## **Historique**

Même si La Gacilly est classée en zone d'aléa sismique faible, la terre a déjà tremblé à plusieurs reprises dans le Sud Bretagne. Les principaux séismes recensés sur le département datent du :

- ✓ 9 janvier 1930 (magnitude 7)
- ✓ 30 septembre 2002 (magnitude 5,4)
- ✓ 21 novembre 2013 (magnitude 4,7)

## **Les enjeux**

Le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier où les enjeux économiques et humains sont énormes. La survenue de ce phénomène provoquerait de graves dommages à l'échelle communale et départementale.

Les effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments) et indirects (mouvements de terrain, ...) d'un séisme engendrent des conséquences souvent dramatiques (nombreux morts). Outre les victimes possibles, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri.

Les conséquences économiques d'un séisme sont parfois considérables ; généralement dues à la destruction, la détérioration et l'endommagement des structures (habitations, usines, ouvrages, ponts, routes, voies ferrées).

---

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>CANICULE</b>	
			25 / 119

### **Qu'est-ce qu'une canicule ?**

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

### **Comprendre le phénomène**

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- ✓ forte chaleur
- ✓ la nuit, la température ne descend pas (ou très peu)
- ✓ durée de plusieurs jours.

### **Quels sont les risques liés à la canicule ?**

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

Les périodes de fortes chaleurs sont propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie. Les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur sont particulièrement en danger.

- ✓ Lorsque l'on est âgé, on risque principalement le coup de chaleur (hyperthermie – température supérieure à 40°C avec altération de la conscience).
- ✓ En ce qui concerne l'enfant et l'adulte, le risque principal est la déshydratation.
- ✓ Chez les travailleurs manuels, le risque de déshydratation est également important.

Lors des périodes de chaleur intense, les pathologies suivantes peuvent survenir :

- crampes de chaleur,
- épuisement dû à la chaleur,
- insolation,
- coup de chaleur
- déshydratation
- hyperthermie.

### **Quelles sont les personnes à risque ?**

- ✓ les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- ✓ les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans ;
- ✓ les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur et les personnes pratiquant une activité sportive en plein air.

D'autres personnes sont également susceptibles d'être plus à risque en période de canicule :

- ✓ les personnes confinées au lit ou au fauteuil ;
  - ✓ les personnes souffrant de troubles mentaux, de troubles du comportement, de difficultés de compréhension et d'orientation ou de pertes d'autonomie pour les actes de la vie quotidienne ;
  - ✓ les personnes sous traitement médicamenteux au long cours ou prenant certains médicaments pouvant interférer avec l'adaptation de l'organisme à la chaleur ;
  - ✓ les personnes souffrant de maladies chroniques ou de pathologies aiguës au moment de la vague de chaleur ;
  - ✓ les personnes en situation de grande précarité, les personnes non conscientes du danger.
-

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>CANICULE</b>	
			26 / 119

### **Objectifs au niveau communal**

- ✓ **Prévenir les effets d'une canicule pour :**
  - Les populations isolées et à risque
  - Les personnes en situation de précarité et sans abri
  - Les jeunes enfants
  - Les travailleurs
  - Les personnes à risque en établissement (médico-sociaux, ...)
  
- ✓ **Protéger les populations par la mise en place de mesures de gestion adaptées aux niveaux de vigilance météorologique.**
  - Lister les locaux rafraîchis de la commune
  - Assurer le soutien des services d'urgence et des personnels soignants
  
- ✓ **Informers et communiquer auprès des populations**

### **Historiques en France**

- ✓ **Été 2003 :** Canicule exceptionnelle (chaleur extrême) qui a entraîné une surmortalité estimée à près de 15 000 décès. Suite à cela, une adaptation du dispositif national de prévention et de soins a été mise en œuvre à travers le [Plan National Canicule](#) (PNC).
  
- ✓ **En 2006 et 2022,** la France a connu une autre vague de chaleur importante.

Carte de vigilance	Niveaux du Plan National Canicule (PNC)
<b>VERT</b>	<b>Niveau 1 : Veille saisonnière</b>
<b>JAUNE</b>	<b>Niveau 2 : Avertissement chaleur</b>
<b>ORANGE</b>	<b>Niveau 3 : Alerte canicule</b>
<b>ROUGE</b>	<b>Niveau 4 : Mobilisation Maximale</b>

La carte de vigilance météorologique est disponible en permanence sur le site Internet [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) (mise à jour à 6h et 16h et plus fréquemment si la situation l'exige)

#### **Niveau 1 : veille saisonnière**

Ce niveau est activé automatiquement du 1er juin au 31 août de chaque année.

Pas de vigilance particulière ni de risque particulier.

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

#### **Niveau 3 : Alerte Canicule**

Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus : Vigilance forte.

#### **Niveau 2 : Avertissement chaleur**

Des phénomènes occasionnels et localement dangereux et/ou isolés mais habituels pour la région ou la saison sont prévus.

Attention particulière (Vigilance) aux personnes pratiquant des activités sensibles au risque canicule.

#### **Niveau 4 : Mobilisation maximale**

Des phénomènes météorologiques dangereux, intenses et exceptionnels sont prévus. Une vigilance absolue s'impose.

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>CANICULE</b>	
			27 / 119

### **Les bulletins de suivi**

Ils explicitent les situations **orange ou rouge** (pas de bulletin pour les situations signalées vert ou jaune). Ils précisent l'évolution du phénomène (localisation, intensité, ...), les conséquences possibles et les conseils de comportement.

Les bulletins de suivi sont accessibles sur le site [vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com).

→ Il est nécessaire de **se référer au document du Plan National Canicule de l'année en cours** (mis à jour annuellement) concernant les instructions interministérielles, téléchargeable sur le site « [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr) », pour connaître l'ensemble des mesures à mettre en œuvre de façon précise.

### **Les enjeux**

Les enjeux majeurs, en matière de risque Caniculaire, sont avant tout les personnes. Viennent ensuite les différentes espèces animales puis l'environnement.

Les « établissements médico-sociaux » et « lieux accueillant des enfants » nécessitent une attention particulière (voir annuaires).

---

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>GRAND FROID NEIGE</b>	
			28 / 119

### **Qu'est-ce qu'une vague de froid ?**

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger important pour la santé de tous.

Les périodes de grand froid et de très grand froid peuvent être également à l'origine d'autres phénomènes météorologiques aux effets dangereux tels que la neige et le verglas. Ils peuvent également affecter la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, fluviale ou encore aérienne.

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent en général en janvier ou février sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes de grand froid peuvent être ressentis de novembre à Mars.

Les climatologues identifient des périodes de froid remarquables en tenant compte des critères suivants :

- ✓ L'écart aux températures moyennes régionales
- ✓ Les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique
- ✓ La persistance d'un épisode de froid
- ✓ La présence de vent amplifiant les températures ressenties.

### **Quelles sont les situations météorologiques favorisant les vagues de froid ?**

Trois scénarios météorologiques principaux peuvent donner des épisodes froids sur le territoire français. Au cours d'une vague de froid, la situation météorologique peut suivre l'un de ces trois scénarios ou les trois successivement :

- ✓ Un flux de nord apporte de l'air polaire jusque sur la France. Cette situation dure rarement plus de quelques jours. Elle donne sur l'Hexagone un temps perturbé, instable et assez froid.
- ✓ Un flux d'est ou de nord-est apporte de l'air très froid et sec, accompagné d'un vent d'est ou de nord-est glacial sur notre pays. Cette situation peut durer une dizaine de jours. La sensation de froid est ici renforcée par le vent.
- ✓ Un flux d'est ou de nord-est froid humide et perturbé apporte de la neige sur tout le pays, y compris sur le littoral méditerranéen. Cette situation peut durer jusqu'à une semaine. Au cours des éclaircies nocturnes, les températures peuvent atteindre des valeurs remarquablement basses sur les sols enneigés.

### **Quels sont les risques liés au grand froid ?**

Chaque année des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid. Sont en cause :

- ✓ Les maladies liées directement au froid telles que les gelures au niveau des extrémités des membres ou l'hypothermie, responsables de lésions graves, voire mortelles ;
- ✓ L'aggravation de maladies préexistantes (notamment cardiaques et respiratoires) ;
- ✓ Des effets indirects comme le risque d'intoxication au monoxyde de carbone (due au dysfonctionnement d'appareils de chauffage ou lorsque les aérations du logement sont obstruées).

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>GRAND FROID NEIGE</b>	
			29 / 119

### **Quelles sont les personnes à risque ?**

- ✓ **Les personnes âgées** : Les personnes âgées présentant des troubles cardiaques, une insuffisance respiratoire, une difficulté à faire face aux activités de la vie quotidienne ou souffrant de maladie d'Alzheimer sont encore plus à risque.
- ✓ **Les nouveau-nés et les nourrissons**
- ✓ **Les personnes souffrant de certaines maladies** : insuffisance cardiaque, angine de poitrine, insuffisance respiratoire, asthme, diabète, troubles neurologiques.
- ✓ Enfin, **les personnes à mobilité réduite, les sans-abris**, les personnes en situation de grande précarité, les personnes non conscientes du danger et les travailleurs exposés au froid par nature.

### **Historiques en France**

- ✓ **Février 1956** : il s'agit de la vague de froid la plus forte et la plus longue (environ 150 morts).
- ✓ **Janvier 1985** : cette vague de froid fut plus courte que celle de février 1956 mais avec une intensité presque égale. 150 personnes trouvèrent la mort en France (environ 9000 sur toute l'Europe).
- ✓ **Janvier 1963** : même si l'intensité de cette vague de froid est moins importante que celle de 1956 et de 1985, elle fut elle très longue (presque un mois). L'hiver 1962-1963 sera d'ailleurs l'hiver le plus froid avec une anomalie de -4,7°C.
- ✓ **Janvier 1987** : cette vague de froid a été marquée par de nombreux épisodes neigeux.

### **Les bulletins de suivi « vigilance neige – verglas »**

Ils explicitent les situations **orange ou rouge** (pas de bulletin pour les situations signalées vert ou jaune). Ils précisent l'évolution du phénomène (localisation, intensité, ...), les conséquences possibles et les conseils de comportement.

Les bulletins de suivi sont accessibles sur le site [vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com).

### **Les enjeux**

Les enjeux majeurs, en matière de risque Grand froid, sont avant tout les personnes et leur intégrité physique. Dans un second temps, la mise en sécurité des animaux peut être opérée.

Les sans-abris, les personnes en situation de grande précarité et les personnes âgées sont les trois types de populations à protéger en priorité (assistance requise régulièrement).

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>SANITAIRE</b>	
			30 / 119

### **Qu'est-ce qu'un risque sanitaire ?**

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée. Ce risque est considéré comme tel dès lors que l'homme, à la suite de l'exposition à une source de pollution, subit des effets néfastes sur sa santé.

Le risque sanitaire dépend donc de la nature du polluant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme à ce polluant. Les polluants (ou dangers) peuvent être de types biologiques (virus, bactéries, ...), chimiques (métaux lourds, hydrocarbures, composés chimiques organiques, ...) ou physiques (rayonnements radioactifs, électromagnétiques, ...).

En matière de risque majeur, le « risque sanitaire » est plus entendu au sens de pandémie.

Une pandémie désigne l'augmentation rapide de l'incidence d'une maladie contagieuse à un moment donné, sur une large zone géographique (part importante de la population touchée).  
En pratique, ce terme est très souvent utilisé à propos d'une maladie infectieuse contagieuse.

### **Les enjeux**

L'homme peut être exposé à ces polluants par voie digestive, voie respiratoire, par inhalation de gaz ou de particules, par voie cutanée ou via l'eau ou les aliments.

La sensibilité de chaque individu aux pollutions de l'environnement étant très variable (multiples paramètres), il est difficile de cibler des individus vulnérables. C'est pour cela que nous considérons que chaque gacillien est sensible au risque pandémique.

Cependant, il est nécessaire d'avoir une attention particulière à l'égard des personnes habituellement fragiles ; personnes âgées, personnes porteuses de certaines maladies ou certains handicap, jeunes enfants et nourrissons.

### **Le risque sanitaire à La Gacilly**

Généralement, l'étendue d'un épisode pandémique ne se réduit pas à une simple commune, mais plutôt à une région ou un pays.

Les risques sanitaires aigus (période courte mais intensité forte) peuvent avoir une origine épidémique : pandémie grippale, épizooties, intoxications alimentaires, légionellose, méningite, ...  
Les périodes de fortes chaleurs et vagues de froid sont plus propices au développement d'une crise sanitaire par pandémie.

Une crise sanitaire sur des personnes bénéficiant des services du CCAS pourrait avoir de graves conséquences (voir annuaires établissements sensibles).

### **Historique dans le monde**

Grippe Espagnole : 1918-1920 (échelle mondiale) 40 millions de morts

SIDA : 1981 – 20.. (échelle mondiale) 25 millions de morts

Ebola : 2014-20.. (échelle mondiale) 10 000 morts

Covid 19 : 2020-20.. (échelle mondiale) 18 millions de morts

<b>LA GACILLY</b>	<b>RISQUE</b>	<b>SANITAIRE</b>	
			31 / 119

## **Le système d'alerte de pandémie de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**

**Phase 1** : Aucun cas d'infection chez l'homme due à un virus circulant chez les animaux n'a été signalé.

**Phase 2** : Un virus grippal animal circulant chez des animaux domestiques ou sauvages a provoqué des infections chez l'homme et constitue donc une menace potentielle de pandémie.

**Phase 3** : Début de la phase d'alarme, quelques personnes sont infectées, mais il n'y a pas de transmission de personne à personne ou très rarement et seulement lors de contact très étroit avec des personnes infectées.

**Phase 4** : petites et rares accumulations locales d'infection d'homme à homme, ce qui suggère que le virus n'est pas bien adapté à l'homme.

**Phase 5** : Risque important de pandémie : grandes infections au sein d'au moins deux pays d'une région de l'OMS, mais toujours de plus en plus isolées et accumulations locales des transferts d'homme à homme, ce qui suggère que le virus de plus en plus adapté à l'homme, mais n'est pas encore totalement transférable de l'homme de l'homme.

**Phase 6** : Pandémie mondiale en cours (au sein de plusieurs régions de l'OMS). Hausse durable des transferts d'homme à homme dans l'ensemble de la population.

En cas d'alerte de niveau 5 ou 6, la Mairie s'engage à suivre les recommandations du plan national de lutte prévue par l'OMS.

Toutes les informations utiles sont sur le site de l'OMS : <http://www.who.int/fr/>

---

<b>LA GACILLY</b>	<b>PARTIE 2</b>	<b>LE DISPOSITIF OPÉRATIONNEL</b>	
			31 / 119

## Le dispositif de crise communal

---



<b>LA GACILLY</b>	<b>PCC</b>	<b>DÉCLENCHEMENT DU PCS</b>	
			32 / 119

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être déclenché :

- ✓ **par le Maire ou son représentant** ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale
- ✓ **à la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

Dès que le PCS est activé, le Maire et le directeur général des services doivent constituer le Poste de Commandement Communal (voir « schémas de l'alerte » et « organisation du poste de commandement »).

### **Astreinte des élus**

Chaque semaine un élu est d'astreinte 24 heures sur 24 pendant 7 jours (du lundi 9h au lundi suivant 9h).

Il est joignable au 06 44 21 61 70

### **Annuaire des acteurs à prévenir en cas de déclenchement du PCS**

Gendarmerie de La Gacilly : 02 99 08 10 03

Commandant du Groupement de brigade de la Gendarmerie de Guer – Coëtquidan : 02 97 75 70 55

Astreinte de l'agent technique municipal : 07 88 09 11 48

Préfecture du Morbihan : 02 97 54 84 00

SDIS : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

---

<b>LA GACILLY</b>	<b>PCC</b>	<b>OUTIL D'AIDE AU DÉCLENCHEMENT DU PCS</b>	
			33 / 119

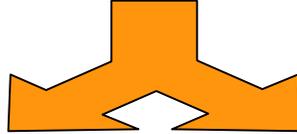
Type d'évènements		Description	PCC
Evènements prévisibles	Tempête Vents violents	La vigilance météo « vents violents » est de niveau rouge	<b>ALERTE</b>
		La vigilance météo « vents violents » est de niveau orange	<b>PREALERTE</b>
	Inondation	La vigilance météo « pluie – inondation » est de niveau rouge	<b>ALERTE</b>
	Feu de forêt	L'indice IFM est de niveau 6 « risque exceptionnel »	<b>ALERTE</b>
		L'indice IFM est de niveau 5 « risque très sévère »	<b>PREALERTE</b>
	Canicule	La vigilance météo « canicule » est de niveau rouge.	<b>ALERTE</b>
		L'épisode caniculaire est amené à durer plus de 10 jours	
		La vigilance météo « canicule » est de niveau orange	<b>PREALERTE</b>
	Grand Froid	La vigilance météo « grand froid » est de niveau rouge	<b>ALERTE</b>
		La vague de grand froid est amenée à durer plus de 10 jours	
		La vigilance météo « grand froid » est de niveau orange	<b>PREALERTE</b>
	Pandémie	Un grand nombre de personnes est contaminé et la maladie menace les vies humaines	<b>ALERTE</b>
La maladie est très contagieuse et menace les vies humaines			
Evènements imprévisibles	Feu de forêt	Le sinistre menace directement les vies humaines	<b>ALERTE</b>
		L'incendie n'est pas maîtrisé	<b>PREALERTE</b>
	Accident de TMD	L'accident se situe proche d'habitations et le contenu (propriétés physico-chimiques) de l'engin est dangereux pour la vie humaine	<b>ALERTE</b>
		Le nombre d'impliqués dans l'accident est important et le contenu de l'engin est dangereux pour la vie humaine	
	Mouvement de terrain	Le (les) phénomène(s) géologique(s) menace(nt) la vie humaine	<b>ALERTE</b>
	Séisme	L'évènement sismique endommage fortement de nombreuses habitations et plusieurs personnes doivent quitter leurs foyers.	<b>ALERTE</b>
Coupure générale d'électricité	La coupure électrique dure plus de 5h	<b>ALERTE</b>	
	La coupure générale d'électricité survient en plein hiver		

<b>LA GACILLY</b>	<b>PCC</b>	<b>SCHÉMA DE DÉCLENCHEMENT DU PCS</b>	
			34 / 119

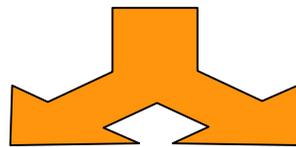
En cas de prévision d'un évènement majeur et identifié (tempête, inondation, canicule, grand froid, pandémie, ...)

**AVIS DE VIGILANCE DE LA PRÉFECTURE / SERVICE DE L'ÉTAT**

SIGNALE, INFORME, PRÉVIENT



**L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET SERVICES CONCERNÉS PAR L'ÉVÈNEMENT**  
(Sapeurs-Pompiers, Gendarmerie/Police, Organismes, Communes concernées, ...)



<b>PERSONNE D'ASTREINTE EN MAIRIE</b> AU 07 88 09 11 48 (hors heures ouvrables)	<b>SERVICES DE LA MAIRIE</b> Standard : 02 99 08 10 18 (pendant les heures ouvrables)
---	---

INFORME

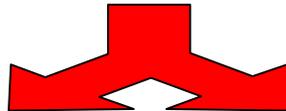


INFORME



**MAIRE ET DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**  
Jacques ROCHER : 06 08 55 96 79 et Guenael HOUIT 06 72 73 14 05  
- Évaluation de la situation et de la nécessité de déclencher le PCS  
- Si décision de déclenchement du PCS, lancement de l'alerte

CONTACTE



<b>PERSONNE D'ASTREINTE EN MAIRIE</b> 07 88 09 11 48 hors heures ouvrables	<b>SERVICES DE LA MAIRIE</b> Standard : 02.99.08.10.18 pendant heures ouvrables
---	--

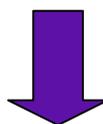
CONTACTE ET MOBILISE  
(Sous l'autorité du DGS)



CONTACTE ET MOBILISE  
(Sous l'autorité du DGS)



**LES ELUS EN CHARGE DES SECTEURS A EVACUER et  
LES PERSONNES MEMBRES DU PCC**



MISE EN PLACE ET ARMEMENT DU PCC

<b>LA GACILLY</b>	<b>PCC</b>	<b>SCHÉMA DE DÉCLENCHEMENT DU PCS</b>	
			34 / 119

En cas de survenue d'un évènement non anticipé et soudain (accident TMD, feu de forêt, coupure d'électricité...)

**TEMOIN DE L'ÉVÈNEMENT, SIGNAUX, ETC.**

**SIGNALE, INFORME, PRÉVIENT**



**SAPEURS-POMPIERS, POLICE/GENDARMERIE, SERVICES DE L'ETAT**

**INFORME**



<b>PERSONNE D'ASTREINTE EN MAIRIE</b> AU 07 88 09 11 48 hors heures ouvrables	<b>SERVICES DE LA MAIRIE</b> Au 02 99 08 10 18 pendant les heures ouvrables
--	--

**INFORME**



**INFORME**



**MAIRE ET DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**  
Jacques ROCHER : 06 08 55 96 79 et Guenael HOUIT 06 72 73 14 05  
- Évaluation de la situation et de la nécessité de déclencher le PCS  
- Si décision de déclenchement du PCS, lancement de l'alerte

**CONTACTE**



<b>PERSONNE D'ASTREINTE EN MAIRIE</b> 07 88 09 11 48 (hors heures ouvrables)	<b>SERVICES DE LA MAIRIE</b> Standard : 02.99 08.10.18 (pendant les heures ouvrables)
--	---

**CONTACTE ET MOBILISE**  
(Sous l'autorité du DGS)



**CONTACTE ET MOBILISE**  
(Sous l'autorité du DGS)



**LES ELUS EN CHARGE DES SECTEURS A EVACUER et  
LES PERSONNES MEMBRES DU PCC**



**MISE EN PLACE ET ARMEMENT DU PCC**

<b>LA GACILLY</b>	<b>PCC</b>	<b>PRÉSENTATION DU PCC</b>	
			36 / 119

## **Présentation**

Le Poste de Commandement Communal (PCC) est l'ensemble du dispositif permettant, en situation d'urgence, d'assurer la sauvegarde et le soutien de la population en coordination avec les services de secours et de l'Etat. L'objectif consiste essentiellement à assurer un suivi de la situation, à centraliser les informations et décisions mais également à maintenir un lien permanent avec les autres intervenants.

Le PCC est constitué dès la décision de déclenchement du PCS. Il faut le différencier de la Cellule de Crise (CdC) qui rassemble autorités municipales et services de l'Etat.

## **Le PCC se divise en plusieurs cellules :**

- ✓ Cellule « Poste de Commandement » (Cellule de crise)
- ✓ Cellule « secrétariat / communication »
- ✓ Cellule « alerte / évacuation »
- ✓ Cellule « logistique »
- ✓ Cellule « soutien population »
- ✓ Cellule « état civil / recensement »
- ✓ Cellule « intervention »

Le directeur général des services endosse le rôle de Responsable des Actions Communales (RAC) et supervise l'ensemble des actions menées au cours de la crise.

Le RAC fait l'interface entre le Maire (décisions en cellule de crise) et les responsables de chaque cellule. Il coordonne ainsi les actions à entreprendre. C'est le RAC qui convoque les membres du PCC.

**Le Maire → Directeur des Opérations de Secours (DOS)**  
**Le Directeur général des services → Responsable des Actions Communales (RAC)**

Organisée autour du Maire, la cellule de crise a plusieurs missions dans la gestion d'une catastrophe /

<b>AVANT « Analyser et anticiper »</b>
Réceptionner l'alerte et la traiter Identifier les risques et analyser les enjeux Evaluer la situation et les besoins Organiser les équipes et les moyens qui doivent être mis en place
<b>PENDANT « centraliser et décider »</b>
Identifier les actions à mener et les hiérarchiser selon leur degré d'urgence Coordonner les actions sur le terrain Centraliser les décisions prises et les actions menées Assurer la sauvegarde des populations en partenariat avec les services de secours Rechercher et fournir les moyens matériels et humains nécessaires Assurer la communication (à la population et aux médias) Maintenir les liaisons avec les différentes cellules et acteurs sur le terrain Encadrer les nouveaux intervenants (associations, bénévoles, réserve communale ...)
<b>APRES « organiser le retour à la normale »</b>
Prendre en charge les sinistrés (relogement, ...) Rétablir les réseaux (électricité, transport, télécom ...) Etablir un bilan du sinistre

<b>LA GACILLY</b>	<b>PCC</b>	<b>L'ORGANISATION DU PCC</b>	
			38 / 119

<b>LOCALISATION DES CELLULES</b>	
Cellule de crise	Salle du conseil municipal – mairie de La Gacilly
Cellule « secrétariat / communication »	Mairie de La Gacilly
Cellule « alerte / évacuation »	Mobile sur les secteurs impactés
Cellule « logistique »	CTM
Cellule « soutien population »	Artémisia La Gacilly ou salle des sports Glénac ou salle des fêtes la Chapelle Gaceline
Cellule « état-civil / recensement »	Mairie de La Gacilly
Cellule « intervention »	Mobile sur les lieux sinistrés (rattaché au CTM)

## **1. Le Poste de Commandement - cellule de crise**

La cellule de crise est située dans la salle de conseil de la mairie de La Gacilly. La circonscription des lieux, le matériel administratif et technique et la situation géographique des bâtiments font de cette salle un lieu idéal de poste de commandement pour la prise de décision et la gestion opérationnelle de crise.

### **Localisation du Poste de Commandement :**

Adresse : Mairie de La Gacilly  
Rue de l'Hôtel de Ville  
56 200 LA GACILLY

Endroit précis : Salle du conseil municipal

N° téléphone : 02 99 08 10 18

On y retrouve :

- ✓ La cellule de crise
- ✓ La cellule « secrétariat-communication »

<b>LA GACILLY</b>	<b>PCC</b>	<b>L'ORGANISATION DU PCC</b>	
			39 / 119

Equipement de la cellule de crise :

- Tableau blanc avec stylos Velleda
- Paperboard
- 1 vidéoprojecteur
- 1 ordinateur avec accès internet
- 1 téléphone fixe
- 1 rallonge électrique de 20m avec multiprises
- 1 multiprise classique
- Trois exemplaires à jour du PCS
- Plans de la localisation des différentes cellules et des responsables
- Tableau des élus responsables secteurs avec leurs coordonnées
- Plans des points de rassemblements
- Cartographies et plans de la commune

Matériels mutualisés entre la cellule de crise et la cellule « secrétariat-communication » :

- 1 imprimante (avec cartouches d'encre et ramette de papier)
- 1 photocopieur - scanner
- Exemplaires d'arrêtés officiels
- Fournitures : feuilles, crayons, post-it, surligneurs, agrafeuse, tampons...
- Pacs d'eau, cafetière, biscuits

**2. La cellule « secrétariat – communication »**

La cellule « secrétariat – communication » et la cellule de crise travaillent conjointement et de façon dépendante l'une de l'autre. A ce titre, le secrétariat est également situé dans les locaux de la CDC.

Equipement de la cellule « secrétariat – communication » :

- 2 ordinateurs + 1 multiprise classique
  - 1 radio et 1 télévision
  - 1 main courante
  - 1 exemplaire à jour du PCS
  - 2 exemplaires de l'annuaire des ressources mobilisables
  - Tableau des élus responsables secteurs avec leurs coordonnées
  - Liste des bénévoles aux points de rassemblements et leurs coordonnées
  - Téléphones fixes
  - Téléphones mobiles
-

<b>LA GACILLY</b>	<b>PCC</b>	<b>L'ORGANISATION DU PCC</b>	
			40 / 119

### **3. La cellule « logistique »**

La cellule logistique est située au sein du CTM, au niveau des ateliers et zones de stockage.

Une équipe, formée par Thomas Ollivier, responsable des services techniques communaux, est chargée d'approvisionner les lieux en matériel.

Dès l'activation du PCC, l'équipe approvisionne la cellule « soutien-population » avec lits pico, bancs, tables et chaises.

Equipement de la cellule « logistique » :

- L'inventaire du matériel et équipement communal
- L'inventaire des équipements disponibles au sein d'une des trois salles (Artémisia La Gacilly ou salle des sports Glénac ou salle des fêtes la Chapelle Gaceline) selon le secteur sinistré et des moyens matériels mobilisables pour aménager les lieux en cellule « soutien population »
- La liste actualisée des moyens matériels détenus par les entreprises privées

### **4. La cellule « intervention »**

La cellule « intervention » est composée de plusieurs unités :

- ✓ Unité voirie
- ✓ Unité cadre de vie
- ✓ Unité bâtiments

Les différentes unités sont mobiles sur le territoire et se déplacent sur les secteurs sinistrés en fonction des besoins, pour porter main forte aux secours.

### **5. La cellule « alertes – évacuation »**

La cellule « alerte – évacuation » est composée des élus municipaux et de leurs groupes « alerte-évacuation » dont ils sont responsables. Chaque groupe d'alerte prend en charge un secteur de la commune (voir carte « sectorisation de la commune » et « tableau des responsables secteurs »)

En fonction des demandes du RAC, les groupes « alerte – évacuation » informent, alertent et évacuent les secteurs menacés.

<b>LA GACILLY</b>	<b>PCC</b>	<b>L'ORGANISATION DU PCC</b>	
			41 / 119

## **6. La cellule « soutien – population »**

Le regroupement, l'accueil et le soutien aux populations se fera selon le secteur sinistré :

### **Site 1 : espace culturel et de congrès Artémisia, La Gacilly**

L'espace Robert Doisneau fera office de « Centre d'Accueil et de REgroupement » (CARE).

Le « centre d'accueil et de regroupement » se met en place afin d'assurer :

- ✓ L'accueil, le recensement et le réconfort
- ✓ Le soutien médico-psychologique
- ✓ L'hébergement
- ✓ Le ravitaillement
- ✓ L'information et le soutien administratif
- ✓ L'assistance matérielle

La zone de soutien médical se situe dans les locaux.

### **Site 2 : salle des sports, Glénac**

### **Site 3 : salle des fêtes, la Chapelle Gaceline**

<b>LA GACILLY</b>	<b>PCC</b>	<b>L'ORGANISATION DU PCC</b>	
			42 / 119

<b>Site 1</b>	<b>Adresse</b>	<b>Surface</b>	<b>Capacité d'accueil</b>	<b>Commodités</b>	<b>Nom et téléphone du responsable</b>
Espace culturel et de congrès ARTEMISIA	5 avenue des archers La Gacilly	1056 m2	1056	Fiche technique en annexe	Frédéric Guyomarc'h  06 74 58 53 00
Grande halle Robert Doisneau	Accès secondaire par Allée des artistes La Gacilly				
<b>Site 2</b>		<b>Surface</b>	<b>Capacité d'accueil</b>	<b>Commodités</b>	<b>Nom et téléphone du responsable</b>
Salle des sports Glénac	Rue du mortier	898 m2	898	2 WC  1 douche individuelle  2*6 douches collectives	Thomas Ollivier  07 88 81 34 69
<b>Site 3</b>		<b>Surface</b>	<b>Capacité d'accueil</b>	<b>Commodités</b>	<b>Nom et téléphone du responsable</b>
Salle des fêtes La Chapelle Gaceline	21 rue Yves Rocher	150 m2	150	2 WC	Thomas Ollivier  07 88 81 34 69

La partie restauration des sinistrés se fera dans un premier temps au sein de l'office d'Artémisia.

Si besoin, le restaurant scolaire pourra également être sollicité.

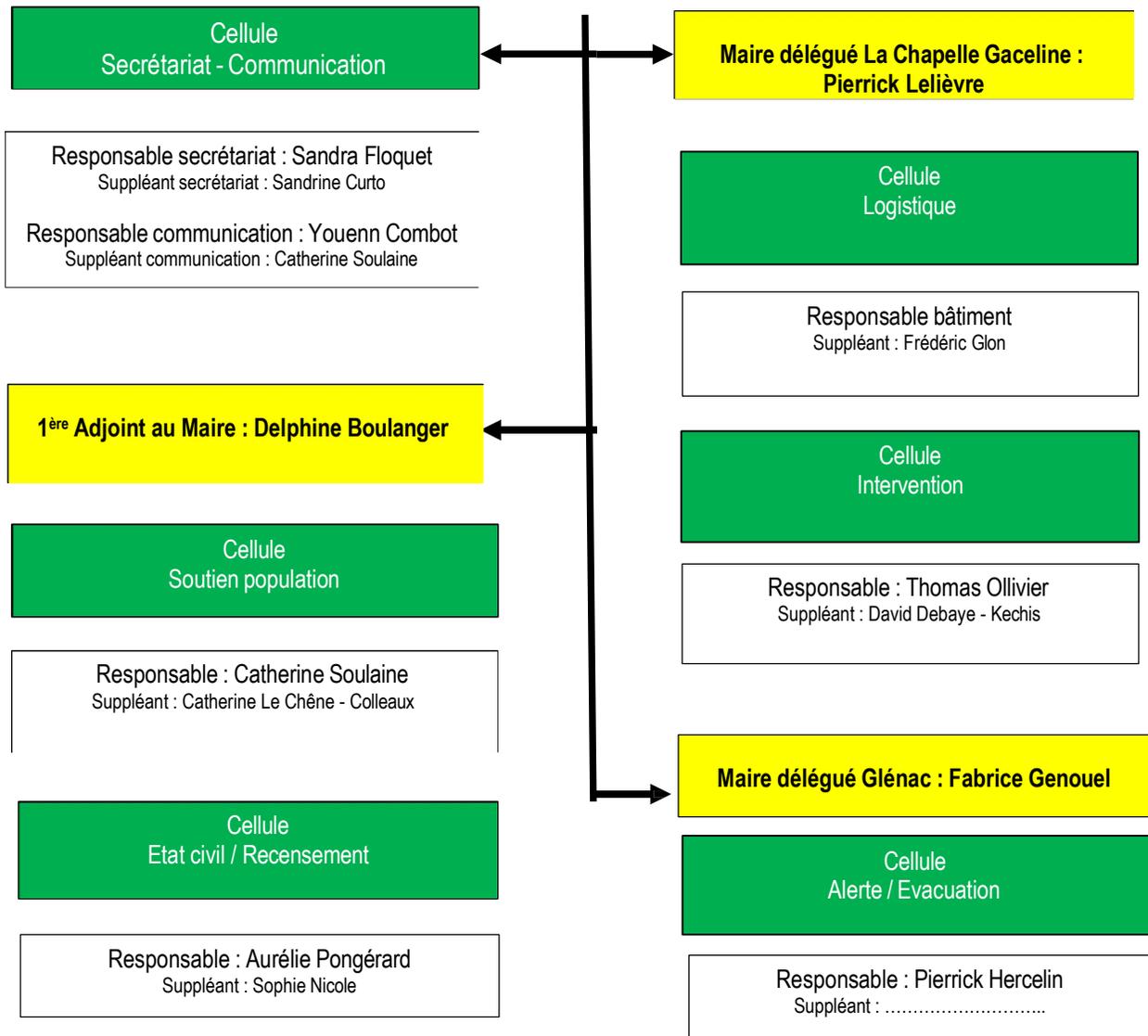
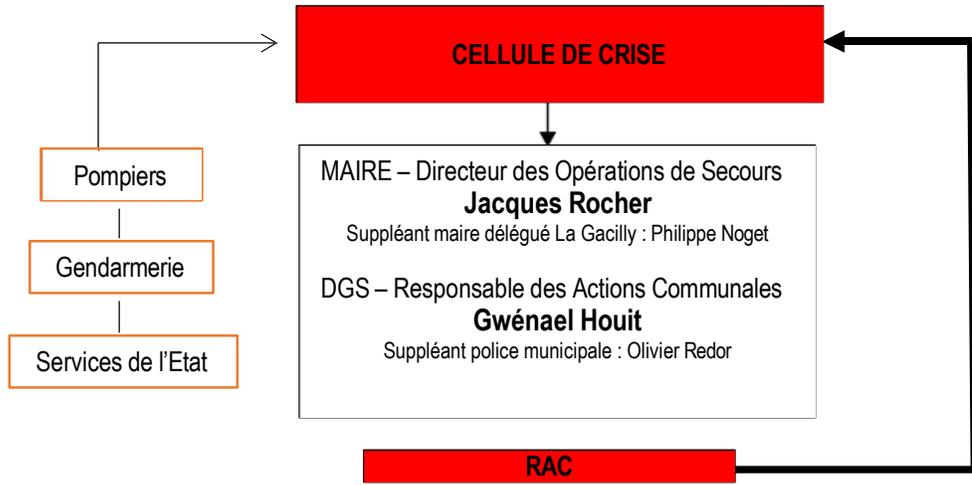
<b>LA GACILLY</b>	<b>PCC</b>	<b>L'ORGANISATION DU PCC</b>	
			43 / 119

## **7. La cellule « état-civil – recensement »**

Le recensement des sinistrés indemnes se fera en collaboration avec les services de secours et de gendarmerie à l'entrée du bâtiment administratif dès leur arrivée.

Equipement de la cellule « état-civil recensement » :

- Un ordinateur avec (fichier Excel recensement)
- Une imprimante
- Fiches de recensements vierges



<b>LA GACILLY</b>	<b>FICHE ACTIONS</b>	<b>FICHE ACTION DU PCC : CELLULE DE CRISE</b>	
			45 / 119

### Les acteurs

- ✓ Le Maire
- ✓ Le DGS
- ✓ Le Commandant des Opérations de Secours (C.O.S représentant du SDIS)
- ✓ Représentant de la Police Nationale ou Gendarmerie
- ✓ Représentants - Experts dans divers domaines
- ✓ Selon la nature de l'événement : ENEDIS, DDE / DIRO, DDTM, ...

### **Le Maire : Directeur des Opérations de Secours (DOS)**

Le DOS dirige l'ensemble des opérations et valide les décisions prises au sein du Poste de Commandement Communal.

En collaboration avec les représentants des différents services de l'Etat, le Maire doit :

1. Analyser la situation et activer le PCC si besoin
  2. Identifier les zones à risques
  3. Organiser, planifier et orienter les actions communales à mener et les faire appliquer par les cellules compétentes (gestion et coordination des actions de sauvegarde)
  4. Recueillir et centraliser toutes les informations, les demandes, les propositions d'actions et tous les besoins des différentes cellules opérationnelles
  5. Définir les modalités d'évacuation, de rassemblement, d'accueil, d'hébergement et de soutien socio-psychologique des sinistrés
  6. Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la sauvegarde de la population (recours à des moyens externes si nécessaire)
  7. Réunir régulièrement les responsables de cellules pour faire le point sur la situation et centraliser les actions engagées
  8. Accueillir et orienter les services de l'Etat
  9. Coordonner les actions municipales avec les actions menées par les autres acteurs (Préfecture, Pompiers, Gendarmerie, ...) et assurer une intercommunication des acteurs entre eux.
  10. Prendre si nécessaire, des ordres de réquisitions et/ou arrêtés municipaux afin d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique
  11. Se tenir informé auprès de la préfecture et rendre compte
  12. Répondre aux sollicitations des médias
  13. Solliciter, en cas de nécessité, auprès du COD constitué, des moyens supplémentaires si les moyens municipaux sont insuffisants (voire déclenchement du Plan ORSEC)
-

<b>LA GACILLY</b>	<b>FICHE ACTIONS</b>	<b>FICHE ACTION DU PCC : CELLULE DE CRISE</b>	
			46 / 119

## **Le DGS : Responsable des Actions Communales (RAC)**

Le RAC commande et organise l'ensemble des actions engagés par la commune.  
Il supervise le dispositif opérationnel mis en œuvre et assure la communication des informations entre la cellule de crise et les responsables des cellules du PCC.

Le RAC doit :

1. Demander la constitution des cellules en fonction des besoins
  2. Décider d'une stratégie d'intervention avec le Maire et autres acteurs de la CdC
  3. Conseiller et aider le Maire dans ses décisions
  4. Relayer les décisions du DOS
  5. Identifier l'ensemble des actions à mener en fonction des besoins des responsables de cellules
  6. Coordonner les actions de la cellule de crise et des autres cellules avec les actions des services externes
  7. Faire des points de situation et porter les informations à la connaissance du Maire
  8. Centraliser l'information
  9. Donner les directives prioritaires
-

<b>LA GACILLY</b>	<b>FICHE ACTIONS</b>	<b>FICHE ACTION DU PCC : CELLULE SECRÉTARIAT - COMMUNICATION</b>	
			46 / 119

## Cellule Secrétariat - Communication

Durant la crise :

### Secrétariat

1. Ouvrir et maintenir à jour une main courante de suivi de l'évènement
2. Tenir un tableau de bord de suivi des actions menées par les différentes cellules opérationnelles
3. Tenir à jour le calendrier de la CdC (agenda, réunions pendant la crise, ...)
4. Assure la frappe et la transmission des documents (arrêtés, conventions, ...)
5. Assure le classement et l'archivage des documents
6. Assure l'accueil téléphonique du PCC
7. Assure l'approvisionnement de la CdC en fourniture bureautique (papeterie, impressions, ...)

### Communication

1. Mettre en œuvre et appliquer les actions provenant du RAC et de la CdC
2. Etablir et maintenir un contact permanent avec les cellules communication des organismes et services extérieurs opérationnels (Services com SDIS et Préfecture) afin d'assurer la cohérence des informations communiquées à la population et aux médias
3. Mettre en œuvre les moyens de communication permettant de tenir informée la population (radio France Bleu, répondeur mairie, site internet, etc.)
4. Centraliser les demandes des médias, rédiger et transmettre au Maire les informations à communiquer aux médias
5. Planifier et organiser les conférences de presse et communiqués
6. Assurer un suivi des informations communiquées par les médias et en référer au RAC
7. Définir et transmettre au personnel de la cellule « Soutien Population » les informations et les renseignements à communiquer aux sinistrés (consignes de sécurité, évolution de l'évènement, opérations en cours, ...)

Durant la phase Post-Crise / Retour à la normale :

### Secrétariat

### Communication

1. Editer des comptes rendus d'évènements et les transmettre au Préfet, Maire, DGS, directeurs de pôles, Sapeurs-Pompiers et Gendarmerie.
  2. Assurer la communication post-crise en informant la population sur les consignes de sécurité à respecter, l'avancement des travaux de remise en état, les actions mises en œuvre par la municipalité, ...
  3. Assurer les opérations d'aide administrative et sociale avec la Cellule « état-civil recensement »
-

<b>LA GACILLY</b>	<b>FICHE ACTIONS</b>	<b>FICHE ACTION DU PCC : CELLULE « ALERTE – ÉVACUATION »</b>	
			47 / 119

## Cellule Alerte Evacuation

La cellule « Alerte Evacuation » est l'une des premières cellules à s'activer et joue donc un rôle majeur dans la gestion de crise.

La cellule est constituée de groupes « Alerte –Evacuation » de plusieurs personnes ayant à charge les différents secteurs de la commune. Chaque groupe est représenté par un élu référent. L'ensemble des groupes est supervisé par le responsable de la cellule.

En fonction du type d'évènement et de l'ampleur du sinistre, le RAC ordonne l'alerte et/ou l'évacuation d'un (ou plusieurs) secteur(s). Il en fait la demande au responsable de la cellule qui transmettra l'ordre aux responsables des secteurs concernés.

Une communication régulière est primordiale entre les responsables des groupes « Alerte –Evacuation », le responsable de la cellule et le RAC.

Durant la crise, si l'information et l'alerte (sans évacuation) est nécessaire :

1. Assurer la mise en sécurité des personnes situées en zones à risques
2. Diffuser un message d'alerte auprès de la population
3. Réceptionner, transmettre et diffuser les informations à l'intention de la population provenant de la CdC
4. Contacter les personnes vulnérables afin de s'assurer qu'elles se trouvent en sécurité et qu'elles ne nécessitent aucune assistance particulière

Durant la crise, si l'alerte d'urgence et l'évacuation est nécessaire :

1. Assigner un personnel du groupe au point de rassemblement recensé
2. Diffuser les messages d'alerte et d'évacuation dans les secteurs menacés
3. Diriger les personnes évacuées vers le point de rassemblement
4. S'assurer que toutes les personnes situées en zone d'aléa ont été alertés et évacués
5. Transmettre au RAC dans les plus brefs délais, les difficultés et /ou impossibilités d'évacuer certaines personnes

<b>LA GACILLY</b>	<b>FICHE ACTIONS</b>	<b>FICHE ACTION DU PCC : CELLULE LOGISTIQUE</b>	
			48 / 119

## Cellule Logistique

La cellule logistique approvisionne l'ensemble des cellules du PCC en moyens techniques et matériels nécessaire à la gestion de crise.

Elle assure en priorité la logistique de la cellule « soutien population » sur demande du responsable.

Elle gère également les moyens humains et matériels nécessaires à la cellule « intervention ».

### Durant la crise :

1. Assurer l'approvisionnement et équiper les cellules en moyens matériels (Amener d'office : lits pico, bancs, tables et chaises à la cellule soutien-population)
  2. Vérifier le bon fonctionnement des équipements implantés dans la salle (équipement électrique et chauffage)
  3. Gérer et satisfaire les demandes des cellules « soutien population » et « intervention » en priorité
  4. Si besoin, demander à la cellule « secrétariat – communication » la réquisition de matériels et moyens privés
  5. Accueillir les moyens privés (remplir la fiche « empreint matériel privé ») et les diriger sur les sites
  6. Assurer le suivi des moyens publics et privés, entrant et sortant (tenir une main courante)
  7. Gérer les stocks de matériels disponibles
  8. Garantir la continuité des communications, entre les PC (PCC et PCO principalement), les groupes « Alerte-Evacuation » et les équipes de la cellule « interventions » (moyens de transmission)
  9. Dans la mesure du possible, fournir des moyens à la demande des services de secours
  10. Sur demande du RAC ; ouvrir et équiper les bâtiments de la commune
-

<b>LA GACILLY</b>	<b>FICHE ACTIONS</b>	<b>FICHE ACTION DU PCC : CELLULE INTERVENTION</b>	
			49 / 119

## Cellule intervention

Divisée en plusieurs équipes/unités, la cellule intervention réalise des missions de terrain sur les lieux sinistrés. Elle met en œuvre et participe à la mise en sécurité des zones sinistrées.

### Durant la crise :

1. Aider à l'alerte et à l'évacuation de la population en cas de besoin
2. Assurer les missions de voirie, déblaiement, nettoyage, sécurisation de zones et travaux divers.
3. Evaluer l'état d'avancement des opérations engagées, les besoins et les difficultés rencontrées sur le terrain et en référer au RAC
4. Se met à disposition des services de secours si la demande en est faite
5. Mettre en application les ordres d'arrêté établis par le Maire

### Durant la phase Post-Crise :

1. Planifier et assurer les opérations de dégagement, déblaiement, nettoyage, sécurisation des bâtiments et équipements endommagés ou détruits
  2. Maintenir fermé au public les bâtiments menaçant la sécurité des personnes (avec la Police Municipale)
  3. Assurer la surveillance des équipements municipaux contre des actes de pillage ou de malveillance
-

<b>LA GACILLY</b>	<b>FICHE ACTIONS</b>	<b>FICHE ACTION DU PCC : CELLULE SOUTIEN POPULATION</b>	
			50 / 119

## Cellule Soutien population

La cellule « soutien population » accueille, en lieux sécurisés, les personnes évacuées des secteurs de la commune impactés par le sinistre.

Elle porte une attention particulière aux personnes vulnérables comme les enfants, personnes âgées et handicapés nécessitant une prise en charge différente.

Elle assure, de façon globale, l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement des personnes sinistrées et une aide socio-psychologique si nécessaire.

### Durant la crise :

1. Aménager la cellule « soutien population » avec le matériel à disposition dans le « placard PCS »
2. Accueillir les sinistrés
3. Suite au recensement, organiser le ravitaillement de la population (collation, aide alimentaire)
4. Mettre en place un soutien psychologique et d'accompagnement aux personnes traumatisées
5. Transmettre toutes les informations importantes aux services de secours
6. Tenir informé les personnes sinistrées de l'évolution du phénomène
7. Communiquer régulièrement avec le RAC sur l'évolution de la situation, les besoins et les difficultés rencontrées

### Durant la phase Post-Crise :

1. Maintenir opérationnelle la cellule « soutien population » jusqu'à l'autorisation du retour des personnes dans leurs domiciles
2. Assurer le relogement et la restauration des personnes le nécessitant

<b>LA GACILLY</b>	<b>FICHE ACTIONS</b>	<b>FICHE ACTION DU PCC : CELLULE ÉTAT-CIVIL RECENSEMENT</b>	
			51 / 119

## Cellule Etat-civil - Recensement

La cellule recensement est principalement chargée de recenser toutes les personnes accueillies à la cellule « soutien population ».

Elle transmet ces informations aux services de secours (pompiers et gendarmerie) qui en font la demande.

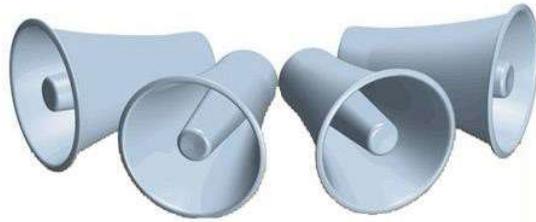
### Durant la crise :

1. Maintenir à jour le recensement des personnes sinistrées
2. Répondre aux doléances, besoins, attentes et inquiétudes exprimés par la population
3. S'informer régulièrement auprès de la cellule « secrétariat-communication » de la nature des appels reçus, des informations signalées ou sollicitées, des besoins et des attentes exprimés par la population

### Durant la phase Post-Urgence :

1. Si possible, maintenir opérationnel le standard téléphonique et l'accueil en mairie pour répondre aux doléances et aux sollicitations de la population
  2. Effectuer un inventaire des aides pouvant être allouées à la commune et aux personnes sinistrées en collaboration avec le service
  3. Constituer les dossiers de déclaration des dommages à soumettre aux assureurs et les dossiers de demande d'indemnisations en collaboration avec le service « finance – comptabilité »
  4. Organiser la prise en charge des aspects administratifs : assurance, papiers d'identité, recherche de financements, relogement, ... (avec le RAC et la cellule « secrétariat – communication »)
-

<b>LA GACILLY</b>	<b>PARTIE 3</b>	<b>L'ALERTE DES POPULATIONS</b>	
			52 / 119



L'alerte des populations

---

<b>LA GACILLY</b>		<b>LES MOYENS D'ALERTE</b>	
			53 / 119

**On distingue deux types d'alerte :**

- ✓ L'alerte préventive : en cas de prévision d'un phénomène météorologique majeur et identifié (tempête, canicule, grand froid, pandémie, ...)

Les services de l'état transmettent aux communes un avis de vigilance (Orange ou Rouge) entre 8 et 12 heures avant l'arrivée de l'évènement.

- ✓ L'alerte d'Urgence : en cas de survenu d'un évènement non anticipé et soudain (accident TMD, feu de forêt...)

**Les moyens d'alerte dont dispose la Commune :**

- ✓ Les systèmes d'appels de masse
- ✓ Les groupes « Alerte / Information » des élus

Equipés de 4 portes voix et sifflets, 20 chasubles floquées et lampes frontales, les groupes élus procèdent au « porte-à-porte » et « rondes secteurs » pour alerter certains quartiers en fonctions du type d'évènement.

La commune est sectorisée en fonction du nombre d'habitants et des risques potentiels.

Les élus communaux ont à charge un secteur et chapeautent des groupes « alerte/information » constitués de résidents.

---

<b>LA GACILLY</b>		<b>LES MOYENS D'ALERTE</b>	
			54 / 119

Secteurs	Responsable	Coordonnées	Binôme	Coordonnées
<b>La Gacilly</b>				
<b>1</b>	Frédéric GLON	06 68 51 78 24	Karine BRANCHE	06 63 72 08 19
<b>2</b>	Lionel SOULAINÉ	02 99 91 75 20	Chantal THERENE-NAEL	06 50 66 71 71
<b>3</b>	Youenn COMBOT	06 62 08 36 33	Pierrick HERCELIN	06 10 55 32 89
<b>4</b>	Olivier ATHIMON	06 43 41 22 57	Soazig GUERIN	06 75 06 79 97
<b>5</b>	Pierre CHOUPEAUX	06 03 10 28 05	Jo GUILLOUCHE	06 72 30 65 89
<b>6</b>	Valérie LETOURNEL	06 61 45 40 53	Sonia GUIMARD	06 33 05 72 95
<b>7</b>	Jean-Yvon CASTEL	06 41 42 20 21	Marie FLAGEUL	06 58 69 70 56
<b>8</b>	Jean-Yves DREAN	06 42 72 19 86	Youenn COMBOT	06 62 08 36 33
<b>9</b>	Sophie NICOLE	06 68 96 48 57	Sylvie ROLLO	06 65 20 18 39
<b>Glénac</b>				
<b>1</b>	Jean-Yvon CASTEL	06 41 42 20 21	Sylvie ROLLO	06 65 20 18 39
<b>2</b>	Sophie NICOLE	06 68 96 48 57	Pierre CHOUPEAUX	06 03 10 28 05
<b>3</b>	Jean-Yves DREAN	06 42 72 19 86	Valérie LETOURNEL	06 61 45 40 53
<b>4</b>	Frédéric GLON	06 68 51 78 24	Jo GUILLOUCHE	06 72 30 65 89
<b>5</b>	Marie FLAGEUL	06 58 69 70 56	Mallory CANCOUET	06 81 84 98 77
<b>6 et 7</b>	Pierrick HERCELIN	06 10 55 32 89	Lionel SOULAINÉ	02 99 91 75 20
<b>La Chapelle Gaceline</b>				
<b>1</b>	Pierrick HERCELIN	06 10 55 32 89	Karine BRANCHE	06 63 72 08 19
<b>2</b>	Jean-Yves DREAN	06 42 72 19 86	Hélène MAGRE	06 23 26 58 51
<b>3</b>	Jean-Yvon CASTEL	06 41 42 20 21	Frédéric GLON	06 68 51 78 24
<b>4</b>	Marie FLAGEUL	06 58 69 70 56	Lionel SOULAINÉ	02 99 91 75 20
<b>5</b>	Soazig GUERIN	06 75 06 79 97	Sylvie ROLLO	06 65 20 18 39

**Tempête – Vents violents**

Attention, une tempête accompagnée de vents violents est prévue d'ici [*t'en de temps*]

Consignes :

- ✓ Restez chez vous ou dans un bâtiment en dur
- ✓ Limitez vos déplacements en voiture
- ✓ Soyez vigilant aux chutes d'objets, branches d'arbres
- ✓ Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de l'évènement

Rester vigilants et respectez les consignes qui vous seront données  
En cas de besoins urgents, appelez le .....

**Inondation**

Votre habitation est située en zone inondable

Au vu du risque imminent d'inondation, vous devez évacuer la zone

Vous devez :

- ✓ Coupez les réseaux de gaz, électricité, eau et chauffage
- ✓ Munissez-vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette et documents personnels
- ✓ Rejoignez au plus vite le point de rassemblement situé [*tel endroit*]

Rester calme et vigilant, respectez les consignes qui vous seront données  
En cas de besoins urgents, appelez le .....

**Feu de Forêt**

Un incendie menace votre quartier, vous êtes priés d'évacuer immédiatement.

Consignes :

- ✓ Fermez les portes et fenêtres de votre habitation
- ✓ Débranchez les appareils électriques
- ✓ Coupez le gaz

Rejoignez au plus vite le point de rassemblement situé [*tel endroit*]

Soyez vigilants et respectez les consignes qui vous sont données  
En cas de besoins urgents, appelez .....

**Accident TMD**

Un accident impliquant un transport de matières dangereuses a eu lieu à proximité de votre habitation.

*Consignes :*

- ✓ Mettez-vous à l'abri dans un endroit clos
- ✓ Fermez les portes et fenêtres
- ✓ Arrêtez la ventilation, climatisation et chauffage
- ✓ Ne provoquez pas d'étincelles
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont en sécurité
- ✓ Préparez-vous à une éventuelle évacuation
- ✓ Ecoutez la radio

Soyez vigilants et respectez les consignes qui vous seront données

En cas de besoins urgents, appelez le .....

---



<b>LA GACILLY</b>		<b>LES POINTS DE RASSEMBLEMENTS</b>	
			59 / 119

En fonction du type d'évènement, une mise en sécurité des habitants d'un ou plusieurs quartiers de La Gacilly peut être ordonnée.

Il convient alors de regrouper les personnes à sécuriser en un ou plusieurs lieux de rassemblement.

Les points de rassemblements sont des lieux stratégiques. Ils sont facile d'accès, hors de la zone de danger et sécurisés pour accueillir un nombre important de sinistrés.

Les points de rassemblements ont été défini par les membres de la cellule « Alerte-Evacuation » selon la connaissance des secteurs des élus municipaux.

Les personnes sinistrées se verront indiquer par la cellule « Alerte Evacuation », le lieu de rassemblement dont ils dépendent et qu'ils devront rejoindre dans les plus brefs délais. Ils seront accueillis par un agent municipal, policier ou gendarme au lieu indiqué.

Selon l'évolution de l'évènement, les sinistrés :

- ✓ Regagneront leur domicile, si l'autorisation de la CdC en est formulée
- ✓ Evacués vers un centre d'accueil et de regroupement spécialement aménagé

<b>Secteurs</b>	<b>Point de rassemblement</b>	<b>Localisation précise</b>	<b>Coordonnées du responsable</b>
<b>La Gacilly</b>	Espace culturel et de congrès ARTEMISIA	5 avenue des archers La Gacilly	Frédéric Guyomarc'h 06 74 58 53 00
<b>Glénac</b>	Salle des sports	Rue du mortier	Thomas Ollivier 07 88 81 34 69
<b>La Chapelle Gaceline</b>	Salle des fêtes	21 rue Yves Rocher	Thomas Ollivier 07 88 81 34 69

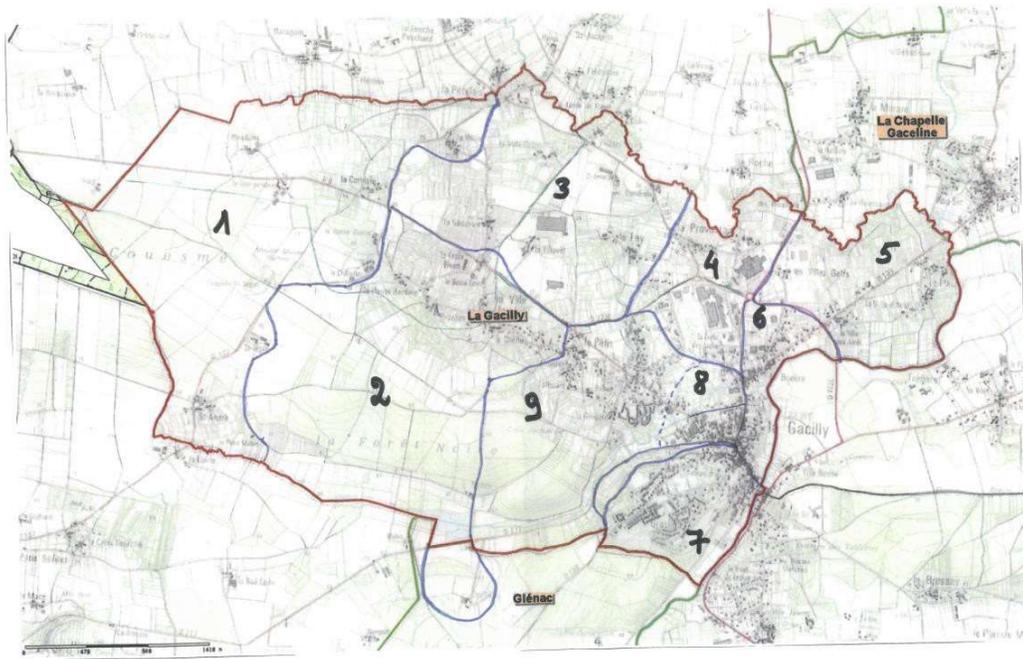
<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>LES MOYENS COMMUNAUX</b>	
			60 / 119

**LISTE DE LA RESERVE CITOYENNE**

NOM	PRENOM	TELEPHONE	SECTEUR HABITATION
MAHEAS	Yannick	06 61 89 79 79	Graslia La Gacilly
BIZEUL	Joseph	06 80 91 16 96	La Bouère La Gacilly
SAUBOUREL	Patrick	07 82 01 85 77	La Glouzie La Gacilly
RENAUD	Marcel	06 84 16 24 69	Le Patis La Gacilly
ROBERT	Philippe	06 71 10 32 78	Le Patis La Gacilly
RENAUD	Patrice	06 14 92 29 41	Brohzéas La Gacilly

**LES ANNEXES**

Carte de la commune sectorisée LA GACILLY





LA Gacilly

## Zone 1

- La Villio
- La Corblaie
- Haudiard
- La Gourgandaie
- La Roche Gestin
- Le Chatelier
- La Chapelle St Jugon
- Saint Jugon
- Saint André
- Le Petit Mabio





- La Roche Billy
- Le Palis Percé
- L'Hôtel Sero
- La Ville Orion
- La Saudraie
- La Villouët
- Le Tay
- La Mandraie
- Dramel



## Zone 4

La Provotale

La Gazié (2 maisons)

La Vigne

Rue de la Chataigneraie

Rue des Échanges

Allée de la Mare Brisset

Avenue des Archers

La Croix des Archers



## Zone 5

Z.A. du Rahun

Les Villes Jeffs

La Ville aux Aïnés

La Ville d'Aval

Le Lieuvy de Haut

Le Lieuvy de Bas



## Zone 6

Allée des Villes Jeffs  
Chemin des Chalandières  
Rue du Stade  
La Bouère  
Avenue des Archés  
Rue Antoine Monteil  
Rue de la Motte  
Rue de Montauban  
Rue des Potiers  
Rue Françoise d'Amboise  
Rue du Vaugleu  
Rue Yves Josso  
Rue du Relais Postal  
Rue des Libellules  
Place de la Ferronnerie

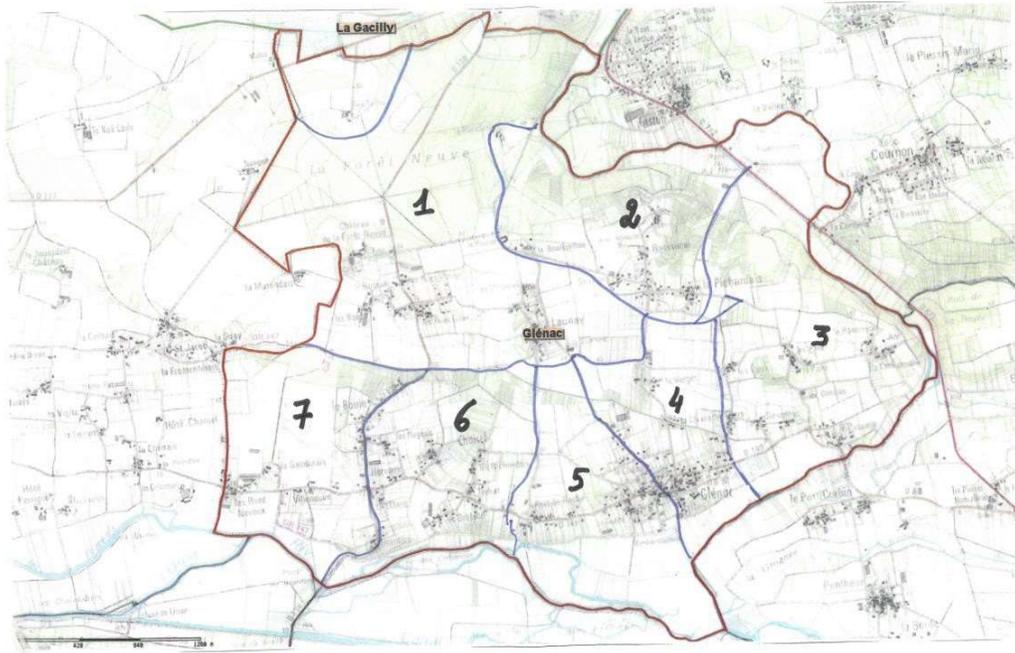




**Zone 8**



**Carte de la commune sectorisée GLENAC**





## Zone 1

Le château de la Forêt Neuve

La Forêt neuve

Les Forets

Les Noës

Launay

La Garenne



## Zone 2

La Planchette

La Boudeveillais

St Don

La Pichardais

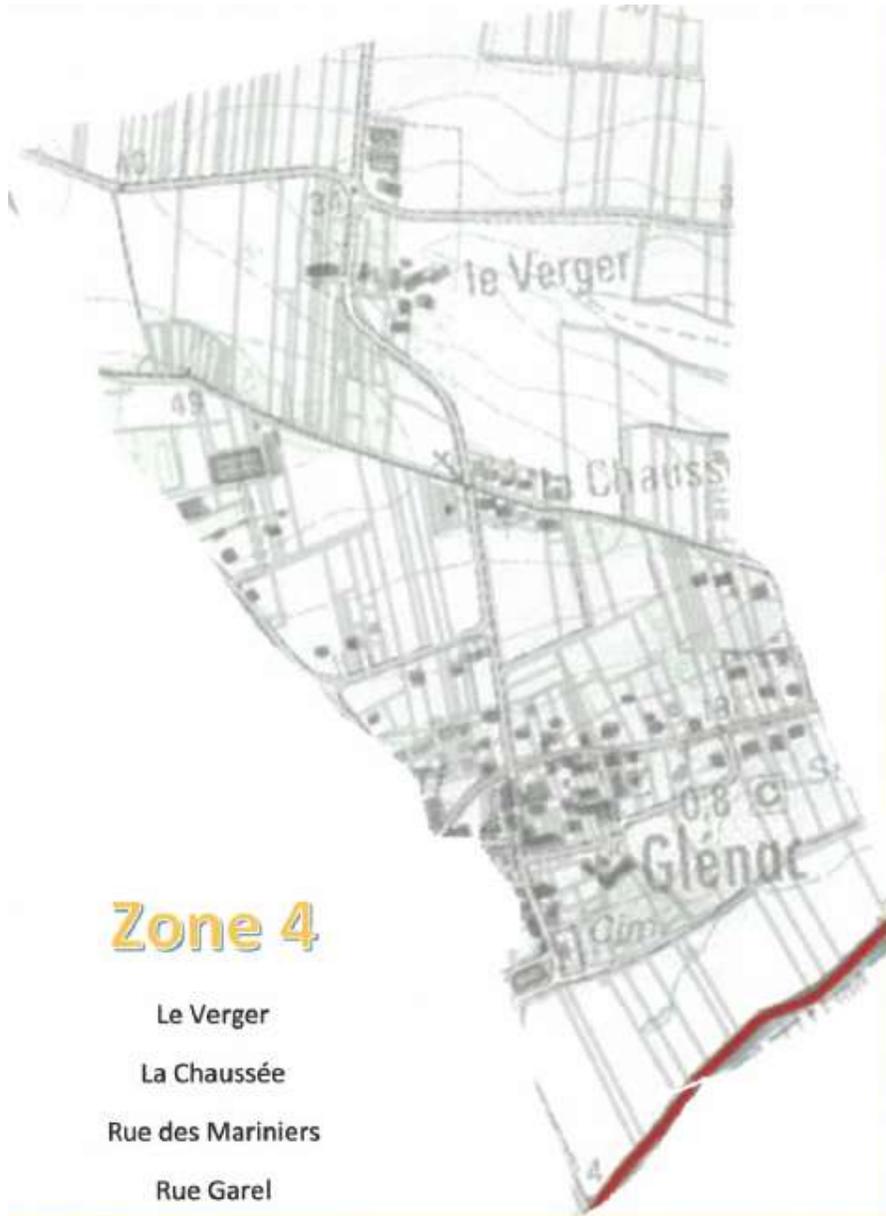
Roussimel

Pré Naval



### Zone 3

- Les Vaux
- La Chaussée
- Sourdéac
- Les Clôtures
- Château de Sourdéac
- Le Passage
- Le Pommeret



## Zone 4

Le Verger

La Chaussée

Rue des Mariniers

Rue Garel

Rue du Grand Clos

Rue de l'Église

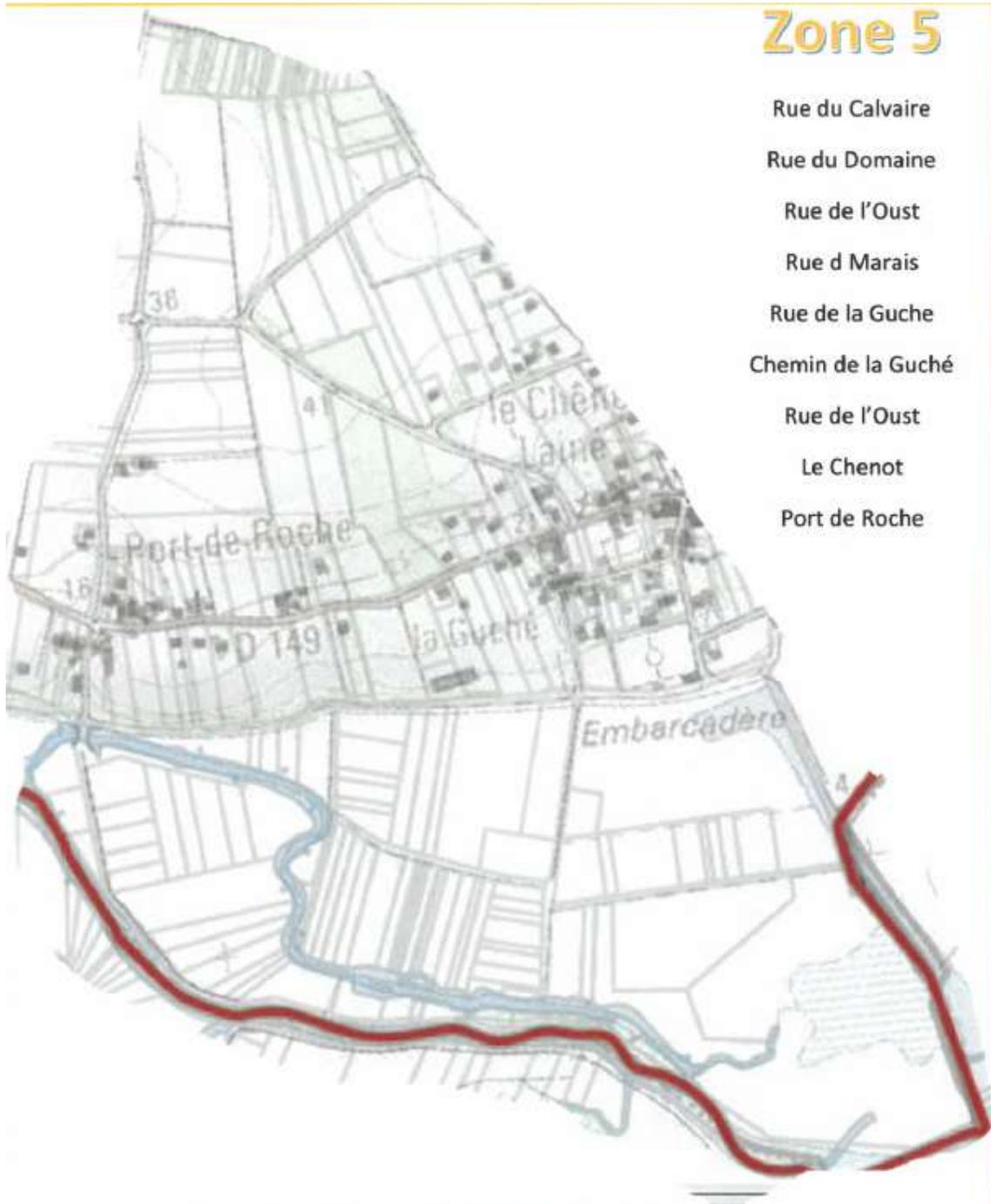
Rue Roger Brohan

Rue de la Bande Badin

Rue du Calvaire

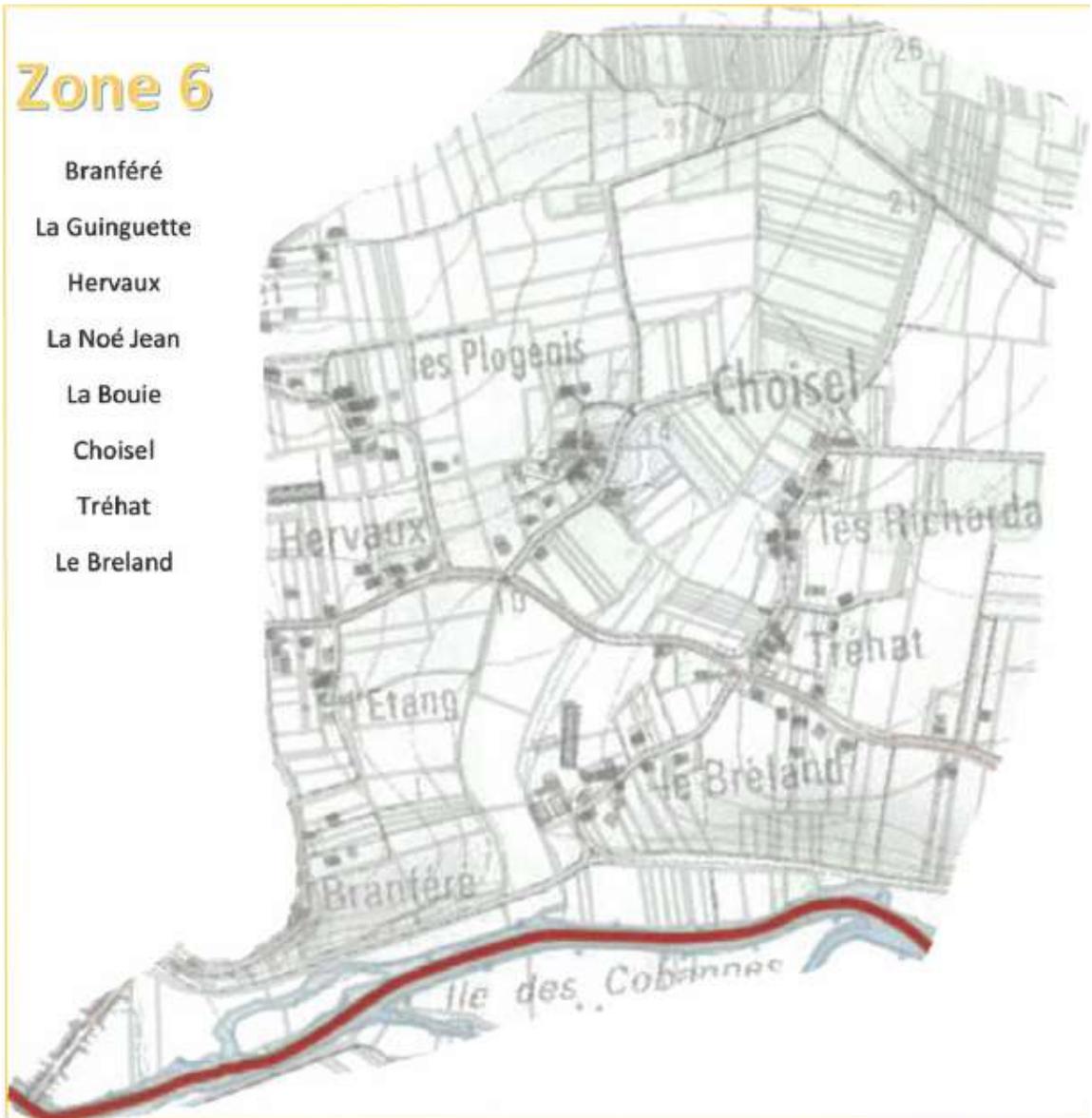
Lotissement le Domaine du Héron

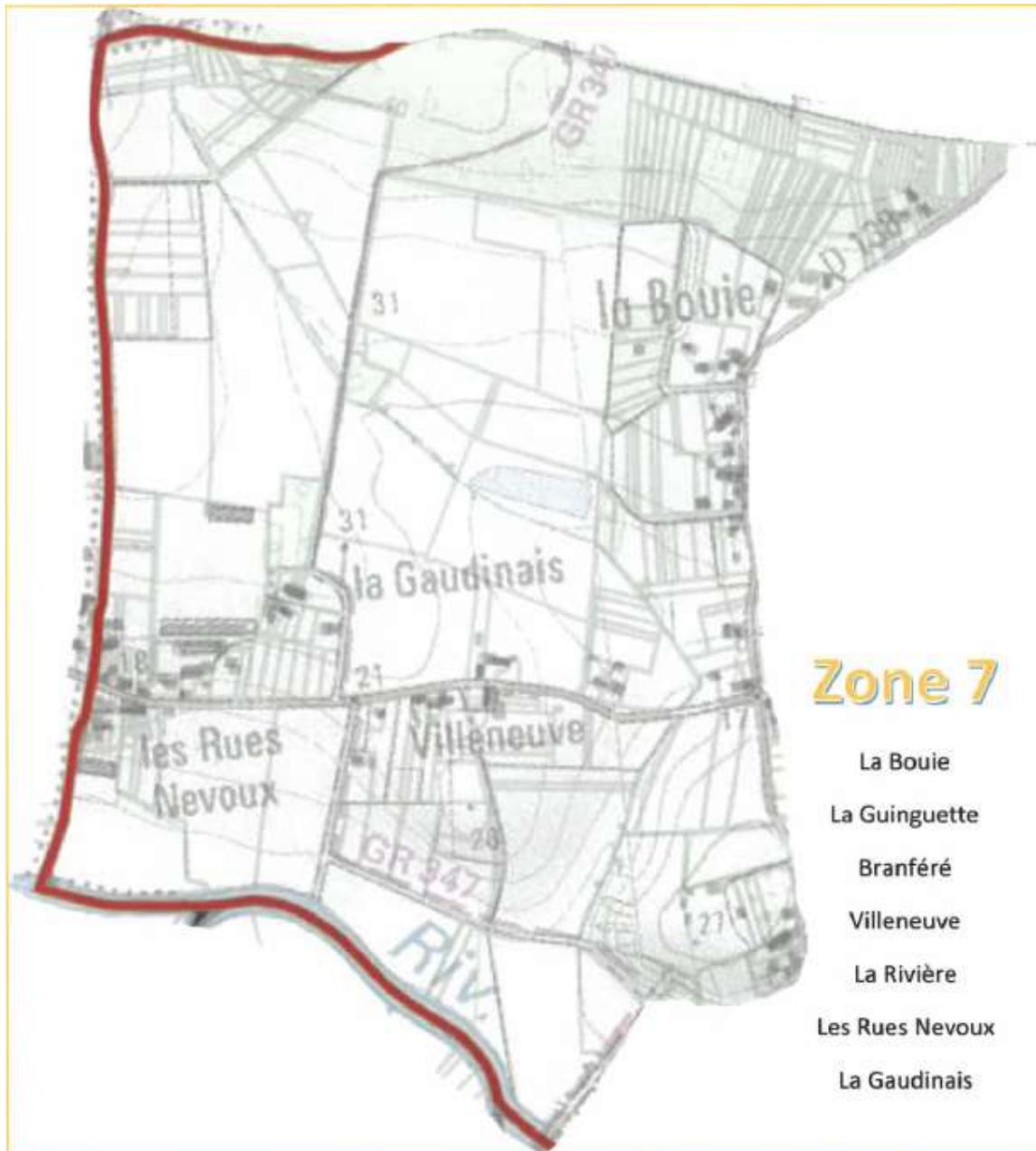
Rue Saint Léon



## Zone 6

- Branféré
- La Guinguette
- Hervaux
- La Noé Jean
- La Bouie
- Choisel
- Tréhat
- Le Breland

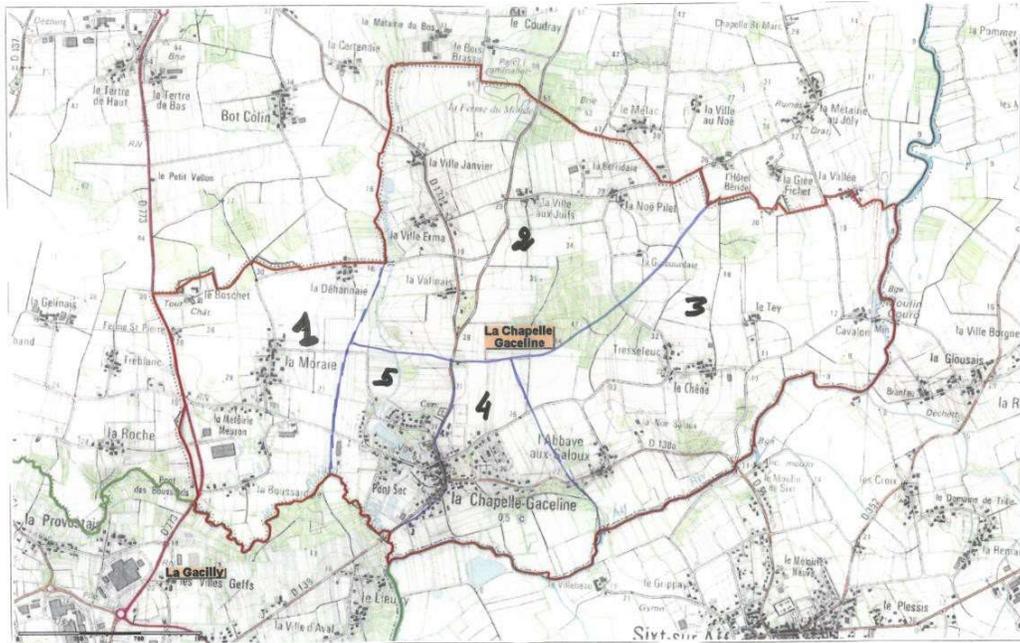


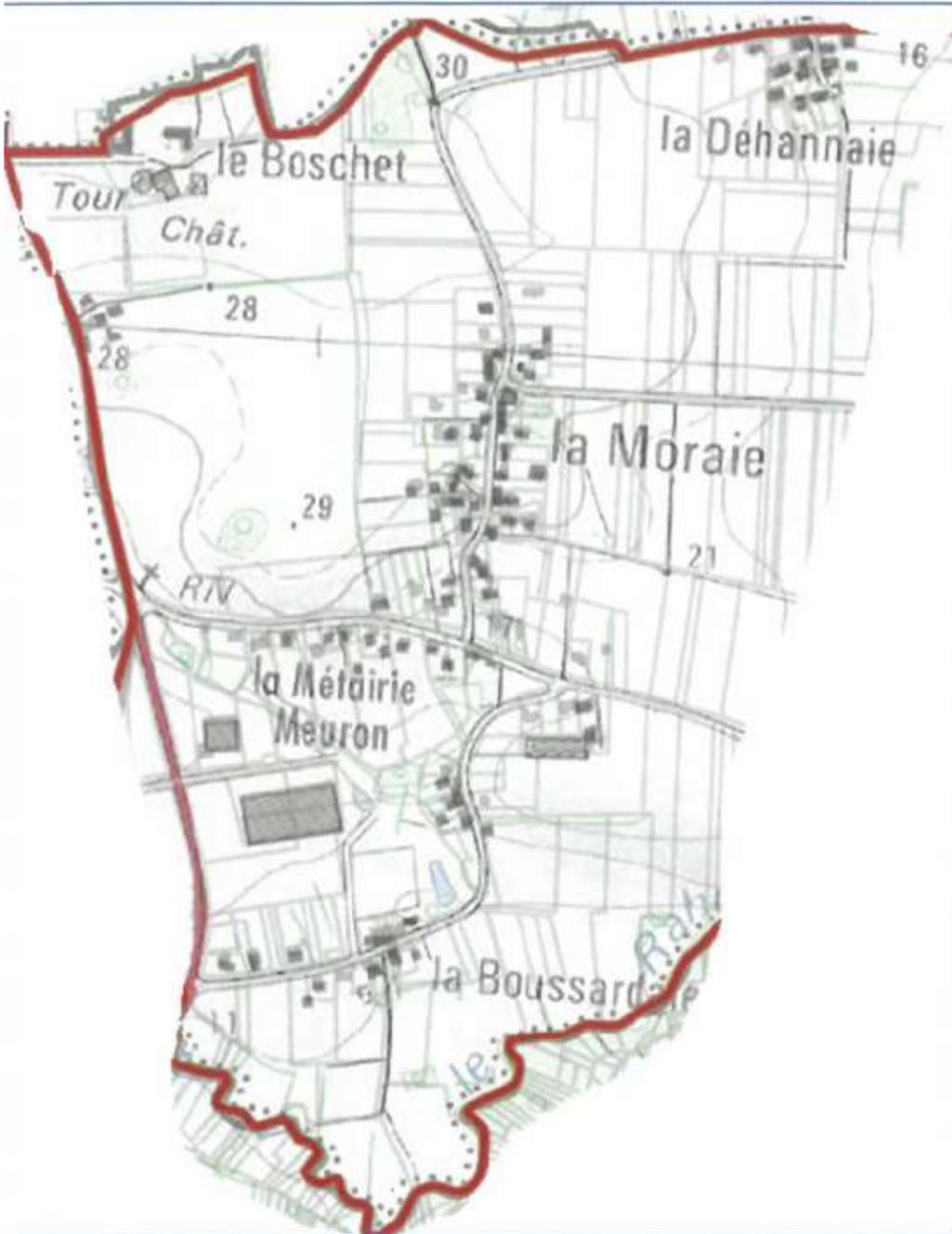


## Zone 7

- La Bouie
- La Guinguette
- Branféré
- Villeneuve
- La Rivière
- Les Rues Nevoux
- La Gaudinaiis

**Carte de la commune sectorisée LA CHAPELLE-GACELINE**





## Zone 1

La Déhannaie

La Moraie

La Métairie Meuron

La Boussardaie

Za des Bousards

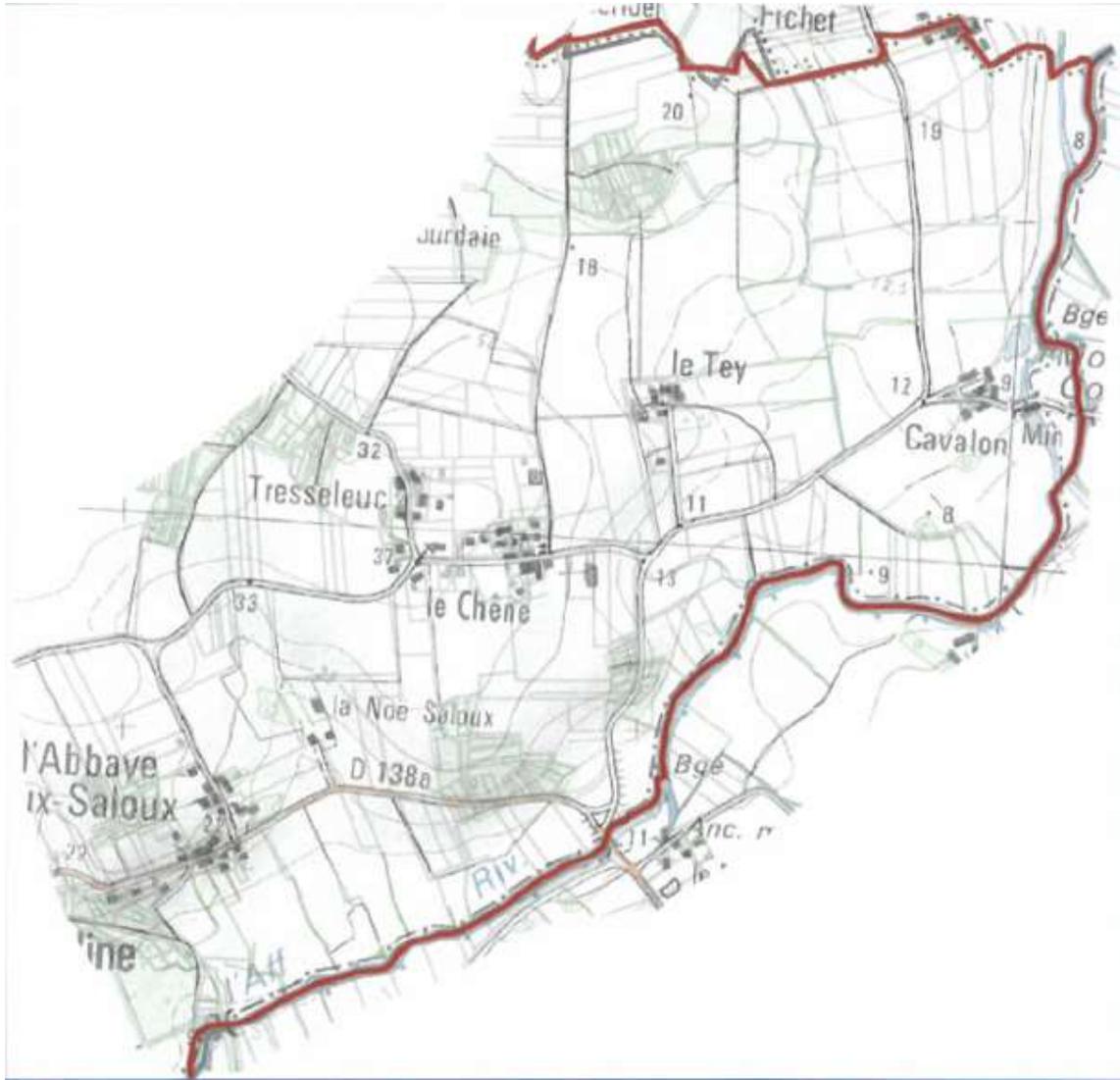
La Ferme du Boschet

Le Château du Bosche



## Zone 2

- La Valinais
- La Ville Erma
- La Ville Janvier
- La Ville aux Juifs
- La Bérیداie
- La Noë Pilet
- La Guibourdaie



## Zone 3

- La Vallée
- Le Moulin de Gouro (Cavalon)
- Le Tey
- Le Chêne
- Tresseleuc
- L'Abbaye aux Saloux
- La Noë Saloux



## Zone 4

Rue Chapput  
Impasse di T.I.V.  
Chemin de la Villebeau  
Impasse du Prieuré  
Rue du Rahun  
Rue Yves Rocher  
Rue Marchel Cheval  
Rue du Moulin



### Zone 5

- Rue du Rahun
- Rue Yves Rocher
- Rue du Four
- Impasse du Clos de l'Étang
- Impasse du Moulin Boschet
- Rue de l'Étang
- Rue de Fondelienn
- Rue de l'École

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>LES MOYENS COMMUNAUX</b>	
			85 / 119

## Liste du matériel communal

- Découpeuse stihl TS 420 (N°1) année 2022
  - Débrousailleuse stihl FS 410 (N°2) année 2017
  - Débrousailleuse stihl FS 410 (N°3) année 2021
  - Débrousailleuse stihl FS 410 (N°4) année 2017
  - Débrousailleuse stihl FS 410 (N°5) année 2017
  - Souffleur stihl BR 700 (N°6) année 2017
  - Tronçonneuse stihl MS 880 (N°7) année 2014
  - Tronçonneuse stihl MS 241 (N° 9) année 2011
  - Perche élagueuse stihl HT105 (N°10) année 2021
  - Tronçonneuse stihl MS 201 T (N°11) année 2014
  - Tronçonneuse stihl MS 201 T (N°12) année 2017
  - Tronçonneuse stihl MS 462 (N°13) année 2020
  - Débrousailleuse stihl FS 410 (N°14) année 2021
  - Taille haie perche stihl HL75H (N°16) année 2003
  - Taille haie stihl HS81R (N°17)
  - Tronçonneuse stihl MS 201T (N°18) année 2020
  - Souffleur stihl BR 700 (N°19) année 2016
  - Débrousailleuse FS 410 (N° 20) année 2017
  - Taille haie perche stihl HL94K (N° 21) année 2023
  - Débrousailleuse stihl FR 410C (N°22) année 2023
  - Motopompe Robin PTX220ST (N°23) année 2013
  - Plaque vibrante HONDA (N°24) année 2005
  - Motoculteur ISEKI SA573F (N°25) année 2012
  - Motoculteur STIHL MH600.1 (N°26) année 2021
  - Tondeuse OREC GR537PRO (N°27) année 2013
  - Tondeuse débrousailleuse OREC (N°28)
  - Tronçonneuse stihl MS 261C (N°29) année 2023
  - Souffleur stihl BR800C (N°30) année 2023
  - Tondeuse toro proline (N°31)
  - Tondeuse toro 55 (N°32) année 2020
  - Groupe électrogène DRAKKAR (N°33) année 2023
  - Groupe électrogène BRIDG (N°34) année 2002
-

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>LES MOYENS COMMUNAUX</b>	
			86 / 119

Marque	Modèle	N°IMMAT	Nombre de places	Date de mise en circulation	Energie
<b>VEHICULES LEGERS</b>					
PEUGEOT	208	EY-393-FV	5	18/06/2018	Essence
IVECO	BENNE	BG-679-QX	3	01/01/2011	Diesel
DACIA	LOGAN	DK-362-QT	5	01/01/2016	Essence
CITROEN	JUMPY	167-WV-56	2	01/01/2001	Diesel
CITROEN	C3	FV-316-MC	5	31/05/2018	Essence
RENAULT	TRAFIC	FV-713-GG	3	07/12/2020	Diesel
RENAULT	KANGOO	FX-014-WV	2	16/03/2021	Electrique
RENAULT	KANGOO	FX-907-WT	2	16/03/2021	Electrique
RENAULT	KANGOO	DY-962-TR	2	01/01/2015	Electrique
RENAULT	KANGOO	FW-248-AM	3	22/12/2020	Diesel
RENAULT	CAMION	3515-YQ-56	3	01/01/2007	Diesel
RENAULT	TWINGO	6639-YH-56	4	01/01/2006	Essence
RENAULT	MASTER III	BH-035-TQ	3	01/01/2011	Diesel
<b>POIDS LOURDS</b>					
RENAULT	CAMION	49-XS-56	2	01/01/2000	Diesel
<b>ENGINS AGRICOLES</b>					
CASE	TRACTEUR	DL-100-XW		01/01/2014	Diesel
CASE	TRACTEUR				Diesel
JOHN DEERE	4066R	FZ-688-WD		09/06/2021	Diesel
ISEKI	TRACTEUR	2002ZA56		01/01/2008	Diesel
ISEKI	TRACTEUR	E3740738L		01/01/1993	Diesel
JCB	TRACTO	SLP3XTS6E		01/01/2006	Diesel
KRAMER	TELESCOPIQUE	GS-729-WH			Diesel
<b>TONDEUSES</b>					
TORO	305 TONDAUTO	TC4067810155		01/01/2021	Diesel
TONDEUSE	DEBROUSSAILLE USE	NON-IMMAT		01/01/2019	Essence
TRACTEUR	TONDEUSE	NON-IMMAT		01/01/2019	Diesel
<b>REMORQUES</b>					
GANIVELLE	REMORQUE	FF-845-DB		01/01/2018	
LABBE ROTIEL	REMORQUE	CS-760-DY		01/01/2016	
REMORQUE	REMORQUE	DJ-240-YE		01/01/2014	
REMORQUE	AGRICOLE	6302YC56		01/01/2009	
FEUVERT	REMORQUE	NON-IMMAT		01/01/2019	
TONNE A EAU	TONNE A EAU	NON-IMMAT		01/01/2019	
TONNE A EAU	TONNE A EAU	NON-IMMAT		01/01/2019	
<b>DIVERS</b>					
BENNE MULTI	SERVICE	NON-IMMAT		01/01/2019	
BROYEUR	BROYEUR	NON-IMMAT		01/01/2019	

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>LES MOYENS COMMUNAUX</b>	
			87 / 119

## Fiche Technique Espace Culturel et de Congrès Artemisia

Régie générale : Arnaud Véron 06-73-86-72-77 [regisseurartemisia@lagacilly.fr](mailto:regisseurartemisia@lagacilly.fr)

### Espaces extérieurs :

#### Parvis :

Superficie : 400 m<sup>2</sup>

#### Stationnements :

277 places VL public

2 places bus

11 places 2 roues

12 places personnel

#### Espace de manifestation en plein air :

Superficie : 1500 m<sup>2</sup>

#### Espace paysager :

Superficie : 3295 m<sup>2</sup>

#### Aire de livraison :

Superficie : 1870 m<sup>2</sup>

### Espaces intérieurs :

#### Mobilier à disposition :

- 100 tables rectangulaires 180 x 80 cm
- 570 chaises noires assise velours
- 24 tables rondes diamètre 180 cm
- 24 mange-debout hauteur 120 cm diamètre 80 cm
- 50 grilles d'exposition hauteur 2m largeur 1m
- 50 cloisons mobiles hauteur 2m largeur 1m
- 10 poteaux guides files à sangle
- 2 pupitres

#### Hall d'accueil (Atrium) :

Superficie : 152 m<sup>2</sup>

Effectif maximum admissible :

Debout : 299

Assis : 152

#### Accès salle de spectacle :

Superficie : 35 m<sup>2</sup>

#### Billetterie :

---

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>LES MOYENS COMMUNAUX</b>	
			88 / 119

Superficie : 7 m<sup>2</sup>

**Bar :**

Superficie : 19 m<sup>2</sup>

Chambre froide : 3m<sup>2</sup>

**Sanitaires publics :**

Superficie : 38 m<sup>2</sup>

**Sas :** Superficie : 18 m<sup>2</sup>

**Dallage** porté pour une charge variable de 400/kg/m<sup>2</sup>

**Office**

Equipement :

- Désinsectiseur électrique mural
- Armoire stockage hygiène mobile une porte 600 x 500 mm
- 3 Chariots à glissières gastronome 20 niveaux GN 2/1
- Armoire réfrigérée négative GN 2/1 - 600 litres mobile
- Lave-mains monobloc à commande non manuelle
- Meuble de rangement adossé mobile deux portes sans plan de travail 1200 x 700 mm
- Plan de travail inox adossé 1200 x 700 mm
- Table suspendue adossée avec bac 1900 x 700 mm
- Four mixte électrique à chariot 20 niveaux
- Foyers rayonnants sur placard largeur 800 mm mobile
- 4 Tables mobiles inox
- 2 Meubles étuve table chaude mobile deux portes 1600 x 700 mm
- Grattoir à assiettes
- Etagère inox horizontale de stockage casiers profondeur 500 mm
- Lave-vaisselle à capot
- Chambre froide surface 6.8 m<sup>2</sup>

**Grande Halle « Espace Robert Doisneau »**

Superficie : 1056 m<sup>2</sup>

Effectif maximum admissible :

- Debout : 1056
- Assis : 1056

Dallage porté pour une charge variable de 500/kg/m<sup>2</sup>

Puissances électriques :

- 2 Alimentations Son tetrapolaire P17 16A sur transfo d'isolement au plafond
- 2 Alimentations Eclairage tetrapolaire P17 63A au plafond
- 36 PC 16A, 16 en salle et 20 au plafond

Aire de déchargement :

Dallage porté pour une charge variable de 13T/essieu.

Dimensions :

Largeur : 5,85

Profondeur : 11,04

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>LES MOYENS COMMUNAUX</b>	
			89 / 119

Hauteur : 3,80

**Salle de spectacle « Nolwenn Leroy »**

Superficie :

Salle public : 320 m<sup>2</sup>

Scène et coulisses : 148 m<sup>2</sup>

Rangement mobilier : 60 m<sup>2</sup>

Espace arrière-scène : 24 m<sup>2</sup>

Effectif maximum admissible :

- Spectacle assis (avec gradins) : 338 + 8 PMR
- Projection film (avec gradins) : 338 + 8 PMR
- Projection film (sans gradins) : 289
- Spectacle debout (sans gradins) : 867
- Repas (sans gradins) : 200
- Scène et coulisses (inaccessible public) : 30 (équipe)

Dallage porté pour une charge variable de 500/kg/m<sup>2</sup> + charge du gradin amovible

Distribution électrique :

- 11 Prises tetrapolaire P17 32A. accompagnées de sortie dmx512 (2 en passerelle de salle, 5 en passerelle technique à jardin et 4 réparties de jardin à cour sur le plateau)
- 2 Alimentation Son tetrapolaire P17 16A sur transfo d'isolement
- 1 Alimentation tetrapolaire P17 63A
- 32 PC 16 A dédiées au son sur transfo d'isolement réparties en passerelles de salle technique et sur le plateau
- 24 PC 16 A dédiées éclairage scénique en passerelle technique et au plateau
- 6 PC 16 A réparties en Salle.

Réseaux son et vidéo

- 2 liaisons RJ45 cat6e dédiées au son entre régie-plateau (jardin)- passerelle technique et espace Robert Doisneau
- 2 liaisons RJ45 cat7e dédiées à la vidéo entre régie-plateau (jardin)- passerelle technique et espace Robert Doisneau
- 8 liaisons audio analogiques entre la passerelle technique et l'espace Robert Doisneau

Accès décor / rangement matériel

Hauteur : 210

Largeur : 170

Tribune télescopique mobile

Charge tribune : 500 kg / m<sup>2</sup>

NF EN 13200-5

---

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>LES MOYENS COMMUNAUX</b>	
			90 / 119

Principe :

- Tribune télescopique avec déploiement électrique motorisé.
- Relevage manuel des sièges
- 2 positions de la tribune : au lointain et en salle
- 12 rangs de 25 fauteuils +1 rang régie + 13 fauteuils en parterre
- Escaliers latéraux
- Conforme à la norme NF EN 13200-5 et normes CE EN 1090

Caractéristiques :

- Largeur tribune : 17,16 ml
- Largeur module : 5,72 ml
- Type de gradins : simple rangée
- Nombre de gradins : 12 dont 1 rang en parterre
- Une passerelle régie avec PC 16A son & éclairage

Équipement Plateau :

Plateau à l'italienne parquet bois ; tapis de danse noir sur demande.

Ouverture maximum pendrillonnée : 11,80m ; minimum : 8,60 m.

Charges maximales utiles – porteuses motorisées :500 daN uniformément réparties/175 daN sur une chaîne. Porteuses fixes(frises) : 23 daN/ml. Lisse passerelle face : 50 daN/ml

Équipement son :

Diffusion façade salle de spectacle :

- 4 enceintes L.acoustics Arc wifo (2 wide et 2 focus)
- 2 enceintes L.acoustics SB18
- 3 enceintes L.acoustics X8 (1 cluster central + 2 in fills)
- 1 contrôleur amplifié LA8
- 1 contrôleur amplifié LA4X

Diffusion retours et/ou mobile :

- 8 enceintes L.acoustics X12
- 2 enceintes L.acoustics X8
- 2 contrôleur amplifié LA4X
- 8 pieds d'enceintes hauteur max 1,80m

Console :

- 1 console MIDAS M32
- 1 rack de scène 32 entrées/ 16 sorties MIDAS DL32

Parc de microphones :

- 1 Shure beta52
  - 5 Shure sm57
  - 3 Sennheiser E604
  - 3 Neumann Km184
-

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>LES MOYENS COMMUNAUX</b>	
			91 / 119

- 5 Shure sm 58
- 4 D.I active BSS AR133
- 3 D.I passive stéréo RADIAL PRO-AV2
- 1 micro main HF Sennheiser ew100 G3 + récepteur
- 4 micro main HF Sennheiser ew100 G4 + récepteurs
- 4 émetteurs pocket Sennheiser sk100
- 4 micros serre tête DPA 4066 couleur chair
- 12 grands pieds de micro. K&M 210/9
- 8 petits pieds de micro. K&M 259B
- 

Intercom :

- 1 centrale Altair EF200
- 2 boîtiers Altair em202
- 3 casques ASL HS 1/D

Équipement lumières :

Gradateurs : 6 DIGIS Robert Juliat 6 x 3 kw

Projecteurs :

- 18 PC 1000 w « lutin » Robert Juliat
- 6 découpes 614 sx
- 12 PAR 64 (lampes cp60/cp61/cp62)
- 8 PAR LED ZOOM RGBW LED COB IP67 PARKOLOR 120 HD
- 

Pupitre : Console MagicQ MQ40N (4 univers dmx, 2048 canaux)

Accessoires :

- 4 pieds ASD AL250 (hauteur mini 1,3m, maxi 2,5m) + coupelles + barres de
- 1,5m pour 6 projecteurs
- 11 platines de sol
- 

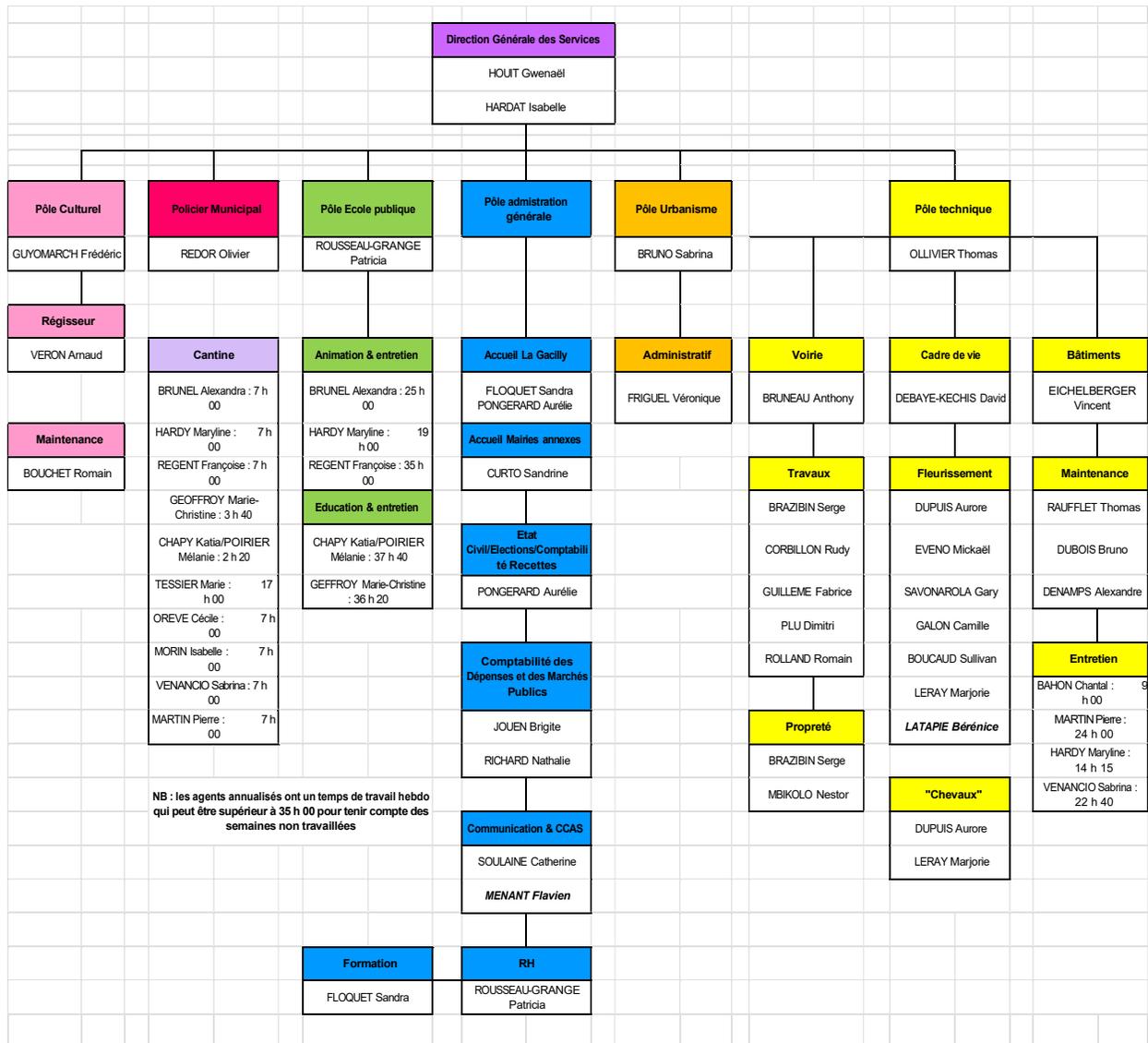
Équipement Vidéo :

- 1 vidéoprojecteur SONY VPL-FH60 5400 lumens, optique 1,39:1 à 2,23:1
  - installé en fixe sous la passerelle de salle. Liaison HD BaseT en régie ou au plateau.
  - Shutter mécanique à commande dmx
  - 1 écran 8m x 6m sur polichinelle à 6m du bord de scène.
  - 1 vidéo projecteur mobile CANON WUX6700 avec optique super grand angle 0,54 :1
  - 1 écran mobile toile rétroprojection 6,10m x 3,80m sur pied
  - 1 Sélecteur/SCALLER KRAMER VP440
  - 2 émetteurs/récepteurs HDMI-HD baseT
  - 1 émetteur HDMI/HD baseT
  - 1 Splitter HDMI 1in4out
  - 1 moniteur 19"
-

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXE</b>	<b>ANNUAIRE NUMÉROS D'URGENCE</b>	
			70 / 119

Préfecture du Morbihan	02 97 54 84 00
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile	02 97 54 86 03
Conseil Départemental du Morbihan	02 97 54 80 00
Police	17
Gendarmerie de La Gacilly	02 99 08 10 03
Sapeurs-Pompiers	18 ou 112
SAMU	15 ou 112
Centre antipoison de Rennes	02 99 59 22 22

<p><b>Chef du service prévision-opération groupement de Vannes</b> Commandant Mickael PELLEGRINELLI</p> <p>SDIS Avenue Georges Pompidou 56000 Vannes</p> <p>Téléphone : 02 97 545661 Mobile : 0786625294 Mail : <a href="mailto:mpellegrinelli@sdis56.fr">mpellegrinelli@sdis56.fr</a></p>	<p><b>Chef de service interministériel de défense et de protection civile</b> DESHAYES Sébastien</p> <p>Préfecture Place du Général De Gaule 56019 Vannes</p> <p>Téléphone : 02 97 54 86 00 Mobile : 06 33 48 11 98 Mail : <a href="mailto:sebastien.deshayes@morbihan.gouv.fr">sebastien.deshayes@morbihan.gouv.fr</a></p>
--	---



<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES AGENTS</b>	
			94 / 119

FONCTION	NOM AGENT	TELEPHONE	ADRESSE MAIL
<b>Pôle Administratif</b>			
DGS	Gwénaél HOUIT	02.99.08.08.43 06.72.73.14.05	<a href="mailto:dgs@lagacilly.fr">dgs@lagacilly.fr</a>
POLICE MUNICIPALE	Olivier REDOR	02.99.08.10.18 06.79.75.48.22	<a href="mailto:police.municipale@lagacilly.fr">police.municipale@lagacilly.fr</a>
ACCUEIL / COURRIER / ADMINISTRATIF/FORMATION	Sandra FLOQUET	02.99.08.10.18	<a href="mailto:accueil@lagacilly.fr">accueil@lagacilly.fr</a> <a href="mailto:grh-formation@lagacilly.fr">grh-formation@lagacilly.fr</a>
ACCUEIL / ETAT CIVIL / CIMETIERE GLÉNAC	Sandrine CURTO	02.99.08.13.65	<a href="mailto:accueil.glenac@lagacilly.fr">accueil.glenac@lagacilly.fr</a>
ACCUEIL / ETAT CIVIL / CIMETIERE LCG	Sandrine CURTO	02.99.08.12.80	<a href="mailto:accueil.chapelle@lagacilly.fr">accueil.chapelle@lagacilly.fr</a>
ETAT CIVIL / ELECTIONS / COMPTA SECRETARIAT / ASSEMBLÉES	Aurélié PONGERARD	02.99.08.10.18	<a href="mailto:etat-civil@lagacilly.fr">etat-civil@lagacilly.fr</a> <a href="mailto:administratif@lagacilly.fr">administratif@lagacilly.fr</a>
RESSOURCES HUMAINES	Patricia ROUSSEAU-GRANGE	02.99.08.10.18	<a href="mailto:grh@lagacilly.fr">grh@lagacilly.fr</a>
COMPTABILITÉ - MARCHÉS PUBLICS	Brigitte JOUEN	02.99.08.08.44	<a href="mailto:compta@lagacilly.fr">compta@lagacilly.fr</a>
	Nathalie RICHARD	06 80 30 72 64	<a href="mailto:compta.mp@lagacilly.fr">compta.mp@lagacilly.fr</a>
COMMUNICATION / ACTION SOCIALE / CCAS	Catherine SOULAINÉ	02.99.08.10.18 06 70 50 30 78	<a href="mailto:communication@lagacilly.fr">communication@lagacilly.fr</a>
<b>Pôle Espace Culturel Artémisia</b>			
RESPONSABLE	Frédéric GUYOMARC'H	02.23.10.86.85 06.74.58.53.00	<a href="mailto:artemisiam@lagacilly.fr">artemisiam@lagacilly.fr</a>
RÉGISSEUR TECHNIQUE	Arnaud VERON	06.73.86.72.77	<a href="mailto:regisseur.artemisiam@lagacilly.fr">regisseur.artemisiam@lagacilly.fr</a>
TECHNICIEN	Romain BOUCHET		<a href="mailto:technicien.artemisiam@lagacilly.fr">technicien.artemisiam@lagacilly.fr</a>
<b>Pôle Vie Scolaire</b>			
ATSEM	Sabrina VENANCIO	07.88.96.15.86	
	Marie-Christine MONNERAYE	07.77.34.53.76	<a href="mailto:monneraye.patrick@orange.fr">monneraye.patrick@orange.fr</a>
	Mélanie POIRIER		
GARDERIE ET ENTRETIEN	Maryline HARDY	06.64.20.73.03	
	BRUNEL Alexandra	06.81.25.39.33	<a href="mailto:periscolaire@lagacilly.fr">periscolaire@lagacilly.fr</a>
	Françoise REGENT	06.68.68.55.27	<a href="mailto:periscolaire@lagacilly.fr">periscolaire@lagacilly.fr</a>
CANTINE	Angèle MOREAUD	07.89.57.13.76	<a href="mailto:cantine@lagacilly.fr">cantine@lagacilly.fr</a>
ECOLE Jean de la Fontaine	Emmanuelle ALEXANDRE	06.49.25.42.75	<a href="mailto:ec.0560794j@ac-rennes.fr">ec.0560794j@ac-rennes.fr</a>

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES AGENTS</b>	
			95 / 119

FONCTION	NOM AGENT	TELEPHONE	POSTE	ADRESSE MAIL
<b>Pôle Technique - Urbanisme</b>				
Responsable des services techniques	Thomas OLLIVIER	07.88.81.34.69 02.99.08.50.08		<a href="mailto:rst@lagacilly.fr">rst@lagacilly.fr</a>
URBANISME / SECRÉTARIAT	Véronique FRIGUEL	06.42.12.65.74	209	<a href="mailto:st.urba@lagacilly.fr">st.urba@lagacilly.fr</a>
	Sabrina BRUNO	02.99.70.51.90	204	<a href="mailto:urba@lagacilly.fr">urba@lagacilly.fr</a>
LOCATION SALLES ET MATERIELS	Sandrine CURTO	06.75.68.70.92		<a href="mailto:locations@lagacilly.fr">locations@lagacilly.fr</a>
AMENAGEMENT MOBILITES DOUCES	Isabelle HARDAT			<a href="mailto:isabelle.hardat@lagacilly.fr">isabelle.hardat@lagacilly.fr</a>
RESPONSABLE VOIRIE / PROPRETÉ / GARAGE / ATELIER / EVENEMENTIEL	Anthony BRUNEAU	02.99.70.51.86 06.32.13.53.74	455	<a href="mailto:voirie@lagacilly.fr">voirie@lagacilly.fr</a>
VOIRIE	Fabrice GUILLEME	07.86.84.70.06		
	Rudy CORBILLON	06.08.05.63.41		
	Romain ROLLAND	07.89.57.22.44		
	Dimitri PLU	06.80.30.83.66		
PROPRETÉ	Serge BRAZIBIN	06.38.81.47.40		
	Nestor MBIKOLO			
RESPONSABLE ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE	David DEBAYE-KECHIS	02.99.70.51.83 06.76.47.23.26	452	<a href="mailto:espaces.verts@lagacilly.fr">espaces.verts@lagacilly.fr</a>
ARBUSTIF/MASSIF-FLEURISSEMENT	Camille GALON	07.89.57.42.73		
	Mickaël EVENO	07.89.57.16.01		
	Bérénice LATAPIE			
TONTE DES ESPACES EXTERIEURS / ENTRETIEN DES ESPACES SPORTIFS	Gary SAVONAROLA	06.74.63.05.73		
	Aurore DUPUIS	06.80.30.75.12		
CHEVAUX	Marjorie LERAY	06.01.40.64.40		
RESPONSABLE BATIMENTS	Vincent EICHELBERGER	06 80 26 08 16		<a href="mailto:responsable.batiments@lagacilly.fr">responsable.batiments@lagacilly.fr</a>
MAINTENANCE	Bruno DUBOIS	02.99.70.51.84 06.76.47.24.13	453	<a href="mailto:batiments.maintenance@lagacilly.fr">batiments.maintenance@lagacilly.fr</a>
		Alexandre DENAMPS	06.76.47.24.03	
	Thomas RAUFFLET	06.75.65.40.93		<a href="mailto:batiments.electricien@lagacilly.fr">batiments.electricien@lagacilly.fr</a>
ENTRETIEN NETTOYAGE	Maryline HARDY			
	Chantal BAHON			
	Pierre MARTIN	06.80.30.92.60		
	Alexandra BRUNEL	07.88.96.15.86		<a href="mailto:coordinationmenage@lagacilly.fr">coordinationmenage@lagacilly.fr</a>
ASTREINTE	Service technique	07.88.09.11.48		
ASTREINTE élus	Elus	06.44.21.61.70		

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES AGENTS</b>	
			96 / 119

Noms - Prénoms	Adresses	Coordonnées
<b>ROCHER Jacques / MAIRE</b>	5 rue des Chardonnerets – La Gacilly	06.08.55.96.79. <a href="mailto:jacques.rocher@lagacilly.fr">jacques.rocher@lagacilly.fr</a>
<b>BOULANGER Delphine / 1<sup>er</sup> Adjoint</b>	5 rue de l'Hôtel de Ville – La Gacilly	06.71.31.83.15. <a href="mailto:delphine.boulanger@lagacilly.fr">delphine.boulanger@lagacilly.fr</a> en journée : 06.80.80.39.03
Chargée des Ressources Humaines		
<b>DRÉAN Jean-Yves / 2<sup>ème</sup> Adjoint</b>	17 La Chaussée – Glénac	06.42.72.19.86. <a href="mailto:jean-yves.drean@lagacilly.fr">jean-yves.drean@lagacilly.fr</a>
Chargé de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de la Transition énergétique		
<b>NICOLE Sophie / 3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	19 Le Lotissement de Buhan – La Gacilly	06.68.96.48.57. <a href="mailto:sophie.nicole@lagacilly.fr">sophie.nicole@lagacilly.fr</a>
Chargée du Tourisme, du Patrimoine et du Sport		
<b>PIROT Nicolas / 4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	5 La Métairie Meuron – La Chapelle Gaceline	06.76.44.59.94. <a href="mailto:nicolas.pirot@lagacilly.fr">nicolas.pirot@lagacilly.fr</a>
Chargé de la Voirie, de la Sécurité et de l'Agriculture		
<b>LE CHÊNE-COLLEAUX Catherine / 5<sup>ème</sup> Adjoint</b>	31 chemin de la Bergerie – La Gacilly	06.31.71.79.68. <a href="mailto:catherine.lechene-colleaux@lagacilly.fr">catherine.lechene-colleaux@lagacilly.fr</a>
Chargée des Affaires sociales		
<b>CASTEL Jean-Yvon / 6<sup>ème</sup> Adjoint</b>	35 rue des Ajoncs d'Or – La Gacilly	06.41.42.20.21. <a href="mailto:jean-yvon.castel@lagacilly.fr">jean-yvon.castel@lagacilly.fr</a>
Chargé de la Culture, de la Vie associative et d'Artemisia		
<b>FLAGEUL Marie / 7<sup>ème</sup> Adjoint</b>	10 Bis rue du Domaine – Glénac	06.58.69.70.56. <a href="mailto:marie.flageul@lagacilly.fr">marie.flageul@lagacilly.fr</a>
Chargée des Affaires scolaires et de l'Enfance et jeunesse		
<b>ATHIMON Olivier / 8<sup>ème</sup> Adjoint</b>	1 rue de l'Etang – La Chapelle Gaceline	06.43.41.22.57. <a href="mailto:olivier.athimon@lagacilly.fr">olivier.athimon@lagacilly.fr</a>
Chargé des Commerces, de l'Economie locale et de l'Artisanat d'art		
<b>GUILLOUCHE Joseph</b>	11 rue de la Guché – Glénac	06.72.30.65.89. <a href="mailto:jo.guilouche@lagacilly.fr">jo.guilouche@lagacilly.fr</a>
<b>THOMAS-RUBEAUX Solange</b>	4 avenue des Erables – La Gacilly	06.71.16.71.78. <a href="mailto:solange.rubeaux@lagacilly.fr">solange.rubeaux@lagacilly.fr</a>
<b>NOGET Philippe / Maire délégué de La Gacilly</b>	BP 16 – La Gacilly	06.73.77.00.47. <a href="mailto:philippe.noget@lagacilly.fr">philippe.noget@lagacilly.fr</a>
Chargé des Projets structurants, de l'Assainissement, des Espaces naturels et des Affaires générales		
<b>LELIEVRE Pierrick / Maire délégué de La Chapelle Gaceline</b>	29 rue du Rahun – La Chapelle Gaceline	07.86.64.42.39. <a href="mailto:pierrick.lelievre@lagacilly.fr">pierrick.lelievre@lagacilly.fr</a>
Chargé des Travaux et des Bâtiments		
<b>THERENE-NAEL Chantal</b>	1 L'Abbaye aux Saloux – La Chapelle Gaceline	06.50.66.71.71. <a href="mailto:chantal.nael@lagacilly.fr">chantal.nael@lagacilly.fr</a>
<b>RICHARD Christine</b>	10 La Moraie – La Chapelle Gaceline	06.88.11.93.05. <a href="mailto:christine.richard@lagacilly.fr">christine.richard@lagacilly.fr</a>

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES AGENTS</b>	
			97 / 119

<b>VAUCELLE Eric</b>	2 rue des Potiers – La Gacilly	02.99.08.15.69. – 06.77.66.35.69 <a href="mailto:eric.vaucelle@lagacilly.fr">eric.vaucelle@lagacilly.fr</a>
<b>ROLLO Sylvie</b>	10 rue Françoise d'Amboise – La Gacilly	06.65.20.18.39. <a href="mailto:sylvie.rollo@lagacilly.fr">sylvie.rollo@lagacilly.fr</a>
<b>SOULAINE Lionel</b>	1 rue Chapput – La Chapelle Gaceline	02.99.91.75.20. <a href="mailto:lionel.soulaine@lagacilly.fr">lionel.soulaine@lagacilly.fr</a>
<b>GLON Frédéric</b>	4 rue Marcel Cheval – La Chapelle Gaceline	06.68.51.78.24. <a href="mailto:frederic.glon@lagacilly.fr">frederic.glon@lagacilly.fr</a>
<b>HERCELIN Pierrick</b>	17 La Bouie – Glénac	06.10.55.32.89. <a href="mailto:pierrick.hercelin@lagacilly.fr">pierrick.hercelin@lagacilly.fr</a>
<b>GENOUEL Fabrice / Maire délégué de Glénac</b>	2 Le Passage – Glénac	06.26.17.83.41. <a href="mailto:fabrice.genouel@lagacilly.fr">fabrice.genouel@lagacilly.fr</a>
<b>Chargé des Finances</b>		
<b>LETOURNEL Valérie</b>	8 Le Lieuvy de Bas – La Gacilly	06.61.45.40.53. <a href="mailto:valerie.letournel@lagacilly.fr">valerie.letournel@lagacilly.fr</a>
<b>BRANCHE Karine</b>	20 La Ville Jarnier – La Gacilly	06.63.72.08.19. <a href="mailto:karine.branche@lagacilly.fr">karine.branche@lagacilly.fr</a>
<b>CHOUPEAUX Pierre</b>	La Pichardais – Glénac	06.03.10.28.05. <a href="mailto:pierre.choupeaux@lagacilly.fr">pierre.choupeaux@lagacilly.fr</a>
<b>GUIMARD Sonia</b>	5 rue du Puits – Sixt-sur-Aff	06.33.05.72.95. <a href="mailto:sonia.guimard@lagacilly.fr">sonia.guimard@lagacilly.fr</a>
<b>COMBOT Youenn</b>	2 rue Marcel Chesnais – La Gacilly	06.62.08.36.33. <a href="mailto:youenn.combot@lagacilly.fr">youenn.combot@lagacilly.fr</a>
<b>Chargé de la Communication et du Numérique</b>		
<b>GUERIN Soazig</b>	22 Bis rue de l'Ecole – La Chapelle Gaceline	06.75.06.79.97. <a href="mailto:soazig.guerin@lagacilly.fr">soazig.guerin@lagacilly.fr</a>
<b>MAGRE Hélène</b>	25 La Ville Erma – La Chapelle Gaceline	06.23.26.58.51. <a href="mailto:helene.magre@lagacilly.fr">helene.magre@lagacilly.fr</a>
<b>CANCOUET Mallory</b>	8 rue de la Bande Badin – Glénac	06.81.84.98.77. <a href="mailto:mallory.cancouet@lagacilly.fr">mallory.cancouet@lagacilly.fr</a>

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL</b>	
			76 / 119

### Etablissements scolaires, crèches et haltes garderies

Ecole Jean de La Fontaine – élémentaire et primaire 02 99 08 51 11 – 02 99 08 11 96	Ecole Françoise d'Amboise 02 99 08 52 90
Ecole Saint Jugon 02 99 08 12 90	Ecole Sainte Thérèse 02 99 08 19 31
Collège Saint Anne 02 99 08 12 59	Relais Petite Enfance 02 99 08 05 09

### Etablissements sanitaires

EHPAD LE LAURIER VERT Directeur : Thierry Jaunasse 02 99 08 12 48	ESAT LES MENHIRS 20 rue du Menhir 56200 La Gacilly 02 99 08 10 64
Foyer d'hébergement – UATP – URE 22 Rue du Menhir – BP 5 56204 LA GACILLY CEDEX 02.99.08.22.34	

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES HÉBERGEMENTS ET COMMERCE</b>	
			99 / 119

### Hôtels

Europ Hôtel, 15 place Yves Rocher, La Gacilly  
Madame Cheval  
Téléphone : 02 99 08 11 15

ECO HOTEL SPA, 1 Rue de la Grée St Jean,  
Cournon  
Franck AUBERT Directeur 07 70 17 87 13

### Campings

Camping Rives Nature, le Clos Sérot, 35 Sixt/Aff  
Franck AUBERT Directeur 07 70 17 87 13

### Gite

LA BERGERIE, 19 Chemin de la Bergerie, 56 200 La  
Gacilly  
Franck AUBERT Directeur 07 70 17 87 13

---

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES HÉBERGEMENTS ET COMMERCES</b>	
			100 / 119

<b>Commerce</b>	<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>
Intermarché	Mr LOUIS Pascal	ZAC du Rahun - Les Villes Jeffs	02 99 93 35 00
LIDL		ZA Des Landelles	non communiqué
l'Epicerie (anc vival)	Mme LUCAS Géraldine	13 rue Montauban	02 99 08 10 48
<b>Alimentation - Artisans</b>			
"A la bonne renommée"	Mr et Mme ROSSET	8, rue Antoine Monteil	02 99 08 10 30
Boulangerie Pâtisserie	Mr et Mme Le Duff	12, rue Antoine Monteil	02 99 08 12 87
"Le Fournil" EURL St Honoré	M LUCAS Christophe	4 rue Montauban	06 75 04 44 98 / 02 23 10 40 99
La Bonne Galette	M et Mme Josso	rue des échanges	02 99 08 19 37
La Trinitaine	Mme RACAPE	5 place de la ferronnerie	02 99 08 01 00
Choco & Co	Mesdames Séverine Marquetin et Françoise Hercelin	2 place général de Gaulle	02 23 10 47 34
L'Art et la Galette	Mme LEDUC Solenn	4 Rue du Mortier GLÉNAC	
Thomas Pâtisseries bretonnes		12 rue Lafayette	06 52 54 38 44
Pâtisserie PIERRE MOREL	Pierre Morel	4 rue St Vincent	02 99 70 33 32
L'épicerie "Aëlle"		3 place Yves Rocher	02 99 91 68 20
Pralines et Caramels		2 Bis rue Montauban	06 76 92 55 85
La biscuiterie Merlin		8 rue St Vincent	-
<b>Bars - Restauration diverse</b>			
La Marelle	M Robin Mme Michel	1, place Ducrest	02 99 08 04 63
Les Jardins Sauvages	Mr F. AUBERT	La Grée des Landes	02 99 08 50 50
Le Panorama		1, rue du Relais Postal	02 99 08 16 11

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES HÉBERGEMENTS ET COMMERCES</b>	
			<b>101 / 119</b>

La Brasserie Le Jules Verne	M et Mme BOISROBERT	place du Square	02 99 08 02 67
Le Bar Breton	M & Mme NAULOT	4 Place de la Ferronnerie	02 99 08 10 08
L'affine Bouche	M et Mme SANCHEZ	4 Place de la Ferronnerie	02 99 08 10 08
Crêperie le Mouchoir de Poche	M et Mme KRYSKOWIAK	7, rue Lafayette	02 99 08 50 63
Le Coin des artistes	Monsieur Tessier	3 Place de l'église	02 99 93 21 82
Pizzeria - Restaurant L'abricotier	Monsieur Lécuyer	6, place ferronnerie	02 99 08 00 00
Le Havane - Tabac presse		4 rue Montauban	02 99 08 23 93
Pizzeria - Grill le Yucca	M Alain CASTELL MME Angelique GILLES	12, rue du Relais Postal	02 99 08 23 44
L'Ambroisie (resto grec)	Mme LETOURNEL Anne-Cécile	3, rue Lafayette	02 23 10 19 50
Restaurant - Bar Le Bout du Pont		7, place Ferronnerie	02 99 08 12 42
Les Enfants Gâtés	M et Mme BOULANGER	14 rue Lafayette	02 99 08 23 01
Crêperie Mauvaise Graine	M. & Mme BERTRAND	Rue Lafayette	02 99 08 57 83
Tartines et bouchons	M.et Mme CHARBONNEAU	6 Rue de l'Aff GLÉNAC	02 99 70 63 29
LA GUINGUETTE	M HERCZOG Nolwenn	La Guinguette GLÉNAC	02 99 08 13 66
ANSAMBLE Restauration Collectivité	Mr. MENARD	Rue du Rahun LA CHAPELLE GACELINE	02 99 08 19 54
La Jolie pause	Mme JOLY	1 place de L'Eglise	02 99 70 28 31
Le Kebab'a	M MALLEM	18 place Yves Rocher	02 56 50 61 05
La Brasserie de Lulu	Mme ROY	8 rue Montauban	06 87 30 84 16
Bretzel et Caramel	Mme OBERLIN	3 place du Général De Gaulle	-
Gohan	Mme LETOURNEL Anne-Cécile	2 Tiers rue Montauban	-
PizzaBox		19 Avenue des Archers	02 99 91 79 27
Le Toucan	M. NAULOT	1 Avenue des Archers	06 41 72 19 98
<b>Salons de coiffures—esthétique- bien-être</b>			
L'Hair du temps		4 rue diapaga	02 56 24 97 77

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES HÉBERGEMENTS ET COMMERCES</b>	
			102 / 119

Natur'Elle et Lui		Place Yves Rocher	02 99 08 04 64
Terre d'Arôme		5 rue Yves JOSSO	02 99 93 34 84
Salon esthétique Yves Rocher	Mme D. GERARD	Le Bout du Pont	02 99 08 35 55
SEV'COIFF	Mme BROHAN Séverine	Rue Yves Rocher La Chapelle Gaceline	02 99 08 57 70
L'atelier végétal de Coralie	Mme Danilo	1 rue du Calvaire Glénac	02 99 70 91 21
Le Monde de Naïa	Mme Jouvard	21 rue du Relais postal	06 08 02 23 60
Aromaphyzen	Mme Robin	22 rue St Vincent	06 95 97 31 98
O diapason du corps		23 bis rue des Archers	06 08 10 25 73
Laure Hardy TNC et Massage		13 La Gazaie	07 77 38 64 57
Kalyps'art	Mme OLLIVIER	La Gacilly	
Douceur canin	Mme JOUAN	La Chapelle Gaceline	07 56 80 14 12
Shiatsu l'art du Bien-être	Mme Filippi		06 70 57 12 79
Evolez centre de bien être		23 Avenue des Archers	06 80 25 09 59
<b><i>Fleuristes</i></b>			
Les Fleurs de Sidonie	Mme. Emilie BONNO	2, place de l'église	02 23 10 34 96
<b><i>Divers</i></b>			
La Vape enchantée	Mme Noury	1 rue Hollersbach	02 99 91 07 29
<b><i>Autres Commerces et Artisans</i></b>			
Le Marais (vêtements)	Mme ROQUET	2 rue Montauban	02 99 08 24 64

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES HÉBERGEMENTS ET COMMERCES</b>	
			103 / 119

Laine et Mercerie Le Fil en Paix	Mme BOUVIER Catherine	11 rue de Montauban	e
Bout D' Chiffons (vêtements)	Mme GIBOIRE	1, rue Hollersbach	02 99 08 06 28
La Malle d'Auré	Mme CAUVIN	8 Rue Lafayette	02 56 24 91 61
Voil et Toile (création de textile)		20 chemin de la Bergerie	02 99 08 56 07
Les Lutins	Mme RUELLAN Claire	1 rue Lafayette	
Optique Vision Plus		2 rue Antoine Monteil	02 99 08 06 43
Notaire	Me LE FLOCH Julie	1 rue Antoine Monteil	02 99 08 11 22
DALKIA Electronics		La Croix des Archers	02 99 08 20 99
Groupe Yves Rocher	Mr TAGLIONI	La Croix des Archers	02 99 08 29 29
Stanhome	Mr JAFFRET	La Villouet	0 821 23 00 24
Laforêt		20 place Yves Rocher	02 99 08 06 35
Proximmo (Agence)		1 rue Montauban	02 99 08 12 12
Matériel de Laboratoires	SARL POSSEME	Zone artisanale des Boussardais La Chapelle Gaceline	02 99 91 51 14
Le Faubourg d'Amboise	Mme Racapé Gaëlle	5 rue Montauban	06 37 23 66 90
Goutelettes et paquerettes	Mme Racapé Gaëlle	8b rue St Vincent	07 52 03 43 70
La Grande évasion - librairie	Mme Louat	21 rue Lafayette	02 99 70 25 99
Contrôle Technique La Gacilly		5 la Croix des Archers	02 99 08 11 61
Renault Garage Geffroy (SARL)	M. GEFFROY Patrick	ZAC du rahun - Les Villes Jeffs	02 99 08 10 37
Garage RENAULT ROBLIN	M. ROBLIN Yannick	2 rue du Stade	02 99 08 10 17

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES HÉBERGEMENTS ET COMMERCES</b>	
			104 / 119

40 WATTS vélos électriques occasions		1 Avenue des Archers	06.56.68.59.07
<b>Transports - Ambulance – Taxi - Pompes funèbres</b>			
Taxis Gaciliens -Ambulances Gaciliennes - Pompes Funèbres		6 Rue de la Liberté	02 99 08 12 31
TAXI GRANDVAL		2 Chemin de l'Ourme La Chapelle Gaceline	06 80 75 87 04
DELAVAUD Pompes Funèbres	Mr DELAVAUD	1 bis Rue de la Liberté	02 99 08 06 69
HAVAS VOYAGES TONIC TOURISME	Mr MORAND	23 Avenue des archers	.02 99 08 06 36
MORAND SOFIANE AUTOCARS		17 ZA La Mare Brisset	
Echappée fluviale (location bateaux, canoës, kayaks)		Rue de l'Aff port de plaisance	06 68 17 66 71
NICOLS location bateaux		9 rue du Marais Glénac	02 99 08 54 71
Transport et Stockage	THF	Zone artisanale des Boussardais La Chapelle Gaceline	02 99 70 09 83
GNG Transports	Gaël GICQUEL	23 Avenue des Archers	06 12 47 23 72
<b>Banques - Assurances - Artisans - Commerçants</b>			
Caisse d'Epargne de Bretagne		16, rue Antoine Monteil	02 57 41 00 32
Crédit Agricole du Morbihan (CA)		6, place du Gal de Gaulle	02 99 08 52 50
Crédit Mutuel de Bretagne (CMB)		10, bis place du Square	02 99 08 26 30
Groupama		2, rue des Graveurs	02 99 08 18 92

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES HÉBERGEMENTS ET COMMERCES</b>	
			105 / 119

Mutuelles du Mans (MMA)		14, avenue des Archers	02 99 08 10 29
plombier	NOBLET Marc	Le clos de la Vigne 2 rue de l'Hôtel de ville	06 50 30 56 75
Maçon	BOCHER Pascal	8 rue Abélias	02 23 10 87 61
Dalkia Electrotechnics Fab		1 Za La Mare Brisset	
Architecte	Gory et associés	2, Rue Françoise d'Amboise	02 99 08 11 02
Architecte d'intérieur	Coudray Fanny	31 chemin de la Bergerie	06 68 40 50 15
Entreprise de maçonnerie Construction	LE CHÊNE – CARDINAL	5 Rue des Echanges	02 99 08 11 14
Fabien DAVID TP	Assainissement -Terrassement	ZA de la Landelle 9 r des échanges	02 53 35 85 80 06 10 29 32 03
Couverture – zinguerie	SARL CHATEL	27, allée de la Mare Brisset	02 99 08 12 09 06 08 72 30 69
Menuisier	CHEVAL Guénaël	1 La Villio	02 99 08 07 14
Déco - peinture		31 Allée de la Mare Brisset	02 99 08 06 31
LE TOURNEL (SARL) Peinture - papiers peints		17 Allée des Villes Jeffs	02 99 08 50 57
Chauffage- Plomberie	DIGUET Fabrice	10 avenue des Pins	02 99 08 23 63
Entreprises de Terrassements	COYAC Jean-Claude	10 Le Tay	02 99 08 13 71
Entreprises de Terrassements	Fabien DAVID	ZA de la Landelle 9 r des échanges	06 10 29 32 03
Electricité générale	Renault Cédric	1 bis rue Hôtel de ville	06 12 37 66 59
Entreprise de maçonnerie Construction	MORICE Didier	Le Passage Glénac	02 99 08 16 66
Entreprise de menuiserie	DANILO Guy	La Bande Badin Glénac	02 99 08 06 22
PIC BOIS	M TEILLET	Zone artisanale du pré naval Glénac	02 97 66 20 83
Récupération de matériaux	BELLESOEUR Johann	La Gacilly	06 78 49 83 61

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES HÉBERGEMENTS ET COMMERCES</b>	
			106 / 119

Récupération de matériaux	SAMANTHO SAILLET	9 La Villio	06 48 03 68 64
Matériaux - fuel - combustibles	DEBRAY Hugues et Rolland	Le Bourg GLÉNAC	02 99 08 13 68
Plomberie	THOMAS Sébatien	La Ville Janvier La Chapelle Gaceline	06 98 04 16 27
Océane profils		9 ZA La Mare Brisset	02 99 08 33 46
Électricité Générale	LECORDIER Tony	25 La Ville Erma La Chapelle Gaceline	02 99 08 04 03
<b>services</b>			
L'orange bleue	Mme DENEUIL	1 Avenue des Archers	02 99 70 63 24
LA VIE PROPRE	Mr OLLIVIER	Carentoir	06 13 07 13 60
SERVICES O DOMICILE		6 RUE Antoine Monteil	02 99 70 50 80

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DES HÉBERGEMENTS ET COMMERCES</b>	
			107 / 119

Agriculteurs

Nom	Dirigeant	Type d'activité	Adresse postale	Téléphone portable
-----	-----------	-----------------	-----------------	--------------------

SARL Mauvoisin	Corentin Mauvoisin	travaux agricoles	La métairie meuron - La Chapelle Gaceline	06 67 89 18 94
La ferme du Rahun	David Etrillard	volailles	Rue de l'école - La Chapelle Gaceline	06 76 17 09 09
Hardy Jean-Luc	Jean-Luc Hardy	céréales	Sourdéac - La Chapelle Gaceline	06 88 34 79 34
Gaec Guillemot	Jean-Marc Guillemot	lait et céréales	La garenne - Glénac	06 87 04 22 97
EARL Thomas	Serge Thomas	porcs et céréales	Les noes - Glénac	06 76 65 65 75
SCEA Robin	Pascal Robin	volailles et céréales	La rivière - Glénac	06 87 55 53 06
Gaec de l'oust	Eugène Cancouët	Lait, volailles et céréales	Le brelan - Glénac	06 08 63 31 75
Gaec du champ moulin	Fabrice Saloux		29 les rues Nevoux - Glénac	06 03 57 50 74
Pirot Nicolas	Nicolas Pirot	porc et céréales	Saint Jugon - La Gacilly	06.76.44.59.94
	André Boucher	viande bovine	3 La croix Elven - La Gacilly	06 89 77 68 28
Gaec Gourgandaie	Jean-Luc Gapihan	lait, volailles et céréales	La Gourgandaie - La Gacilly	06 99 43 88 99
Gaec Gandon	Mickaël Gandon	volailles et céréales	Dramels - La Gacilly	06 60 99 52 57

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DIVERS</b>	
			108 / 119

#### Hôpitaux/cliniques

<b>Centre hospitalier Bretagne Atlantique</b> 20 boulevard Général Maurice Guillaudot 56000 Vannes Téléphone : 02 97 07 41 41	<b>Clinique Océane</b> 11 rue Docteur Joseph Audic 56000 Vannes Téléphone : 02 97 47 13 59
<b>Centre hospitalier Alphonse Guérin</b> 7 rue Roi Arthur 56800 Ploërmel Téléphone : 02 97 73 26 59	<b>Centre hospitalier de Redon</b> 8 rue Gascon 35600 Redon Téléphone : 02 99 71 71 71

#### Ambulances

<b>Ambulances Provost</b> 6 rue de la liberté La Gacilly Téléphone : 02 99 08 12 31	<b>Oxygène ambulances</b> 20 rue de l'étang Carentoir Téléphone : 02 99 08 88 98
--	---

#### Pharmacie

<b>Pharmacie gacilienne</b> 22 rue Montauban Téléphone : 02 99 08 10 16	<b>Pharmacie de l'étoile</b> Carentoir Téléphone : 02 99 08 84 23
---	---

#### Médecins généralistes

<b>M. GIRES et M. ROCABOY</b> 7 avenue des archers Téléphone : 02.99.08.18.77	
---	--

#### Infirmiers

<b>M. TROUVÉ</b> 7 avenue des archers Téléphone : 02.99.08.10.38	<b>M. et Mme. PEROT</b> 7 avenue des archers Téléphone : 02.99.08.53.77
--	---

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DIVERS</b>	
			109 / 119

#### Collectivités locales

Conseil Régional de Bretagne	02 99 27 13 33
Conseil Départemental du Morbihan	02 97 54 80 00
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande	02 97 75 01 02
Mairie de Cournon	02 99 08 12 76
Mairie les Fougerets	02 99 91 54 42
Mairie de Carentoir	02 99 08 84 07
Mairie de Sixt sur Aff	02 99 70 01 88

#### Services de l'Etat

Préfecture du Morbihan	02 97 54 84 00
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile	02 97 54 86 03
Direction Départementale de la Sécurité Publique	02 97 68 33 33
Direction Départementale de la Protection des Populations	02 97 63 29 45
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	02 97 07 20 20
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	02 97 68 12 00
Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé	02 97 62 77 00
Unité Territoriale de la DREAL	02 97 08 55 30
Service Départemental D'incendie et de Secours	02 97 54 56 18

#### Associations de protection civile

<p><b>Association départementale de Protection Civile 56</b>  3 impasse La Croix du Sud  Bât D 12  56860 Séné  Téléphone : 06 61 08 51 22 / 06 50 48 27 47</p> <p>Contact : Fabien Cornelissen (06 81 01 92 43)</p>	<p><b>Ordre de Malte France</b>  7 rue du Parc en Escop  56400 Auray</p> <p>Contacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hervé Moussaron : Délégué départemental  06 62 37 19 05 -  delegation56@ordredemaltefrance.org</li> <li>- Pierrick Lecointre : Poste de secours  06 33 02 21 67 -  udiom56@ordredemaltefrance.org</li> </ul>
<p><b>La Croix-Rouge Française</b>  21 route de Nantes  56860 Séné  Téléphone : 02 97 47 22 88  Fax : 02 97 54 31 85  Mail : <a href="mailto:dt56@croix-rouge.fr">dt56@croix-rouge.fr</a></p>	<p><b>Union départementale des Premiers Secours 56</b>  7 résidence le Bois Joli  56700 Kervignac</p> <p>Contact : Mickaël Legendre  06 08 86 70 04 - <a href="mailto:udps56@yahoo.fr">udps56@yahoo.fr</a></p>

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DIVERS</b>	
			110 / 119

<b>Unité d'Intervention, d'Assistance et de Premiers Secours du Morbihan</b> 9 rue Guy de Maupassant 56600 Lanester  Contact : Gildas Le Bris - Président 06 99 14 20 42 - uiaps56@gmail.com	<b>Fédération nationale de Radio transmetteurs au service de la sécurité civile</b> Kerhostin 56890 Plescop  Contact : M. Rousseau – Président 02 97 60 61 37 / 06 84 28 30 22
<b>FFSS 56 Association Sauvetage Secourisme du Pays de Vannes</b> Piscine de Kercado Avenue Winston Churchill 56000 Vannes  Contact : Pierre-Yves Guillo 06 72 02 59 56 - asspv.56@gmail.com	<b>Secours Catholique Français 56</b> Rue des Ursulines 56000 Vannes Téléphone : 02 97 54 71 71 Mail : morbihan@secours-catholique.org

#### Réseaux et opérateurs

Orange	08 00 08 30 83	Numéro d'urgence exclusivement réservé aux collectivités locales pour signaler dérangements sur câbles et poteaux (dangers imminents)
EDF	08 11 01 02 12	Code INSEE : 56240 N° de dépannage pour les collectivités locales
	02 72 96 00 43	N° interlocuteur commercial EDF Collectivités
GDF	08 00 47 33 33	N° Vert Urgence Sécurité Gaz
	08 11 01 50 00	Service client Collectivités locales

#### Gestion des animaux

- Vétérinaires

<b>Bijkerk Henk</b> 7 rue de l'aff La Gacilly Téléphone : 02 99 08 10 21	
---	--

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ANNUAIRE DIVERS</b>	
			111 / 119

- Animaux vivants

<b>Société Protectrice des Animaux</b> 29 avenue Edouard Michelin 56000 Vannes Téléphone : 02 97 42 43 74	<b>Centre Equestre</b> Route de Glénac 56200 La Gacilly Mobile : 06 02 16 87 44
<b>Ligue pour la Protection des Oiseaux</b> 17 rue de Normandie 56000 Vannes Téléphone : 02 97 63 81 11 Mobile : 06 25 58 17 39	<b>Centre animalier</b> Le bois des muriers 56880 Ploeren Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h – 18h au 02 97 40 03 33 En dehors de ces horaires : 06 13 59 11 35

- Animaux morts

<b>Equarrissage - SIFDDA Bretagne</b> Les Vaux 56380 Guer Téléphone : 02 97 22 00 01 ou 08 91 70 01 02
---

- Pensions canines et félines

Boro, 56350 Saint-Vincent-sur-Oust Téléphone : 02 99 08 33 88	Les chalets des elfes 2 A La Bossardaie, 56800 Augan Téléphone : 06 63 38 70 27
--	---

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>CONSIGNES DE SÉCURITÉ : TEMPÊTE VENT VIOLENT</b>	
			90 / 119

## Les consignes de sécurité

Avant	Pendant	Après
<p><b><u>S'organiser et anticiper :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informez-vous du niveau de vigilance et des consignes en mairie, dès l'annonce d'un évènement tempétueux</li> <li>✓ Si vous êtes situés en zone submersible, restez vigilant et prenez vos précautions face à de possibles montées des eaux</li> <li>✓ Rangez et fixez les objets sensibles aux effets du vent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rester chez vous</li> <li>✓ Fermer les portes et les fenêtres</li> <li>✓ Surveiller la montée des eaux</li> <li>✓ Ecoutez la radio locale</li> <li>✓ Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous</li> <li>✓ Limiter vos déplacements</li> <li>✓ Ne vous promenez pas en forêt</li> <li>✓ N'aller pas chercher vos enfants à l'école</li> </ul> <p><b><u>Si vous devez sortir :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limitez votre vitesse et redoublez de vigilance</li> <li>✓ Soyez vigilant aux chutes d'objets divers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Respecter les consignes des autorités</li> <li>✓ N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques</li> <li>✓ Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques</li> </ul>

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>CONSIGNES DE SÉCURITÉ : INONDATION / BARRAGE</b>	
			91 / 119

## Les consignes de sécurité

Avant	Pendant	Après
<p><b><u>S'organiser et anticiper :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Se renseigner des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie</li> <li>✓ Couper le gaz et l'électricité</li> <li>✓ Mettre hors d'eau les produits dangereux ou polluants</li> <li>✓ Regagner les zones de replis et de regroupement sécurisés dans les plus brefs délais (sur ordre des autorités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'informer de la montée des eaux</li> <li>✓ Restez chez vous dans la mesure du possible (évitez les déplacements et n'allez pas chercher vos enfants à l'école)</li> <li>✓ Ecouter la radio pour connaître les consignes,</li> <li>✓ Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes de secours</li> <li>✓ Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture</li> </ul> <p><b><u>En cas d'extrême urgence :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Monter dans les étages : radio à piles, eau potable, produits alimentaires et couvertures</li> <li>✓ Obstruer les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Respecter les consignes</li> <li>✓ Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques</li> <li>✓ Aérer et désinfecter les pièces</li> <li>✓ Chauffer dès que possible</li> <li>✓ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche</li> <li>✓ Ne pas consommer l'eau du réseau de distribution sans autorisation des services sanitaires</li> </ul>

## Les consignes de sécurité rupture de barrage

Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Connaitre les points ou se réfugier</li> <li>✓ Connaitre les itinéraires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Gagner rapidement les points hauts à proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Attendre les consignes des autorités</li> <li>✓ Chauffer dès que possible</li> <li>✓ Aérer les pièces</li> </ul>

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>CONSIGNES DE SÉCURITÉ : FEU DE FORÊT</b>	
			92 / 119

## Les consignes de sécurité

### En cas de forte sécheresse

- ✓ Soyez vigilant, informez-vous des risques, du niveau de l'indice IFM, et des consignes en mairie
- ✓ Débroussailliez et entretenez les abords de votre habitation
- ✓ Ne brûler pas vos déchets en dehors des périodes autorisées

### Si vous êtes témoin d'un feu

- ✓ Donner l'alerte aux pompiers le plus tôt possible : 18 ou 112
- ✓ Communiquer un maximum de renseignements : localisation, ce qui brûle, ce qui risque de brûler, etc.
- ✓ Respecter les consignes diffusées par les pompiers

### Si vous êtes pris dans un feu de forêts

#### Vous vous trouvez dans la nature :

- ✓ Eloignez-vous dos au feu
- ✓ Respirez au travers d'un linge humide
- ✓ Rejoignez le bâtiment le plus proche : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri

#### Vous vous trouvez chez vous ou à proximité d'un bâtiment :

- ✓ Coupez l'électricité, fermez les bouteilles de gaz et éloignez-les si possible du bâtiment
- ✓ Attaquez le feu si possible et sans vous mettre en danger, sinon rentrez dans le bâtiment le plus proche
- ✓ Fermez les portes, fenêtres, volets et arrosez les si possible

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ACCIDENT TMD</b>	
			93 / 119

## Les consignes de sécurité

### Si vous êtes témoin d'un accident TMD

- ✓ Protégez : pour éviter un " sur-accident "
- ✓ Balisez les lieux du sinistre
- ✓ Faire éloigner les personnes à proximité
- ✓ Ne créez pas de flamme (ne pas fumer)
- ✓ Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112)

### En cas de fuite de produit

- ✓ Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- ✓ Quitter la zone de l'accident
- ✓ Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

### Dans le message d'alerte, précisez si possible

- ✓ Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- ✓ Le moyen de transport (le type d'engin accidenté)
- ✓ Le nombre de victimes
- ✓ La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
- ✓ Si possible, le numéro du produit et le code danger

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>CONSIGNES DE SÉCURITÉ : MOUVEMENT DE TERRAIN ÉROSION</b>	
			94 / 119

## Les consignes de sécurité

### En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain

- ✓ Fuir la zone sinistrée et ne pas revenir sur ses pas
- ✓ Se réfugier sur un point en hauteur et ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- ✓ Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres
- ✓ Informer les autorités

### En cas d'effondrement du sol

- ✓ Dès les premiers signes, quitter d'urgence les lieux et ne pas y retourner
  - ✓ Respecter les consignes des autorités
  - ✓ Informer les autorités
-

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>CONSIGNES DE SÉCURITÉ : POLLUTION</b>	
			95 / 119

<b>Les consignes de sécurité</b>	
<b>Pendant</b>	<b>Après</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ne pas s'exposer au polluant</li> <li>✓ S'abstenir de toute activité</li> <li>✓ Signalez les zones sinistrées</li> <li>✓ Renseignez-vous auprès de la mairie et des services publics</li> <li>✓ Ecoutez la radio locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Attendre les consignes des autorités avant d'occuper un site pollué</li> <li>✓ Si l'autorisation en est donnée ; participez aux opérations de dépollution</li> </ul>

## Les consignes de sécurité

Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'informer du niveau de vigilance et des consignes en mairie</li> <li>✓ Si vous connaissez des personnes vulnérables, n'hésitez pas à les signaler à la mairie</li> <li>✓ Boire de l'eau avant d'avoir soif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif</li> <li>✓ Rafrâchissez-vous (douche, endroit frais, ...)</li> <li>✓ Evitez de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h - 21h)</li> <li>✓ Limitez les activités physiques</li> <li>✓ Utiliser ventilateur / climatisation</li> <li>✓ Fermer les volets et les rideaux</li> <li>✓ Ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit</li> <li>✓ Portez une attention particulière aux nourrissons, enfants, personnes âgées et handicapées</li> </ul> <p><u>Si vous devez sortir à l'extérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préférez le matin tôt ou le soir tard, restez à l'ombre</li> <li>✓ Couvrez-vous la tête, portez des vêtements légers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Si vous en ressentez le besoin après la vague de chaleur, n'hésitez pas à appeler un médecin ou le centre 15</li> </ul>

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>CONSIGNES DE SÉCURITÉ : GRAND FROID NEIGE</b>	
			97 / 119

<b>Les consignes de sécurité</b>		
<b>Avant</b>	<b>Pendant</b>	<b>Après</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'informer des risques, du niveau de vigilance et des consignes en mairie</li> <li>✓ S'assurer que vos ressources énergétiques sont suffisantes et vérifier l'état général de votre installation de chauffage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rester chez vous, assurez-vous du bon fonctionnement du chauffage (n'obstruez pas les bouches d'aération)</li> <li>✓ Limitez les activités extérieures</li> <li>✓ Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches (en particulier personnes âgées, handicapées ou vivant seul)</li> </ul> <p><u>Si vous devez sortir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Couvrez-vous chaudement</li> <li>✓ Alimentez-vous convenablement</li> </ul> <p><u>Face à une personne en détresse</u> (engelures superficielles ou graves, hypothermie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Installer la personne à l'abri du froid et du vent</li> <li>✓ Remplacer les vêtements s'ils sont mouillés et couvrir la personne avec des couvertures</li> <li>✓ Lui donner des boissons sucrées, chaudes et non alcoolisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assurez-vous de la bonne santé de vos proches (en particulier personnes âgées, handicapées ou vivant seul)</li> </ul>

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>CONSIGNES DE SÉCURITÉ : SÉISME</b>	
			98 / 119

## Les consignes de sécurité

Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Se mettre à l'abri :</li> <li><u>En intérieur :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides</li> <li>• Eloignez-vous des fenêtres</li> </ul> </li> <li><u>En l'extérieur :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, arbres, lignes électriques, ...)</li> <li>• Accroupissez-vous et protégez-vous la tête</li> </ul> </li> <li><u>En voiture :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.</li> <li>• Protégez-vous la tête avec les bras</li> <li>• N'allumez pas de flamme</li> </ul> </li> <li>✓ Ou que vous soyez, ne provoquez pas d'étincelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Après la première secousse, se méfier des répliques</li> <li>✓ Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, quitter les lieux et prévenir les autorités.</li> <li>✓ Si vous êtes bloqué sous des décombres, garder votre calme et faites du bruit pour signaler votre présence (frappez sur ce les objets qui vous entoure)</li> </ul>

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>CONSIGNES DE SÉCURITÉ : RISQUE SANITAIRE</b>	
			99 / 119

<b>Les consignes de sécurité</b>		
<b>Avant</b>	<b>Pendant</b>	<b>Après</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etre à jour dans ses vaccins</li> <li>✓ Se lavez régulièrement les mains</li> <li>✓ Eviter les lieux publics et les sources de contamination</li> </ul>	<p><u>Si vous êtes contaminé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'isoler des autres personnes</li> <li>✓ Se couvrir la bouche lorsque vous tousez ou éternuez</li> <li>✓ Contacter un médecin ou faites le 15</li> <li>✓ Continuez à vous nourrir et dormir convenablement et lavez-vous fréquemment</li> </ul> <p><u>Si vous n'êtes pas contaminé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Se laver régulièrement les mains, respecter les mesures d'hygiène</li> <li>✓ Evitez toute exposition avec les personnes contaminées</li> <li>✓ Porter masques et gants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nettoyez les objets qui ont été en contact avec une personne contaminée</li> <li>✓ S'assurer auprès des autorités de la fin de l'épisode pandémique</li> </ul>

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>LES CAMPINGS EN ZONES DE FEUX DE FORET</b>	
			100 / 119

**Camping Rives nature  
le clos sérot – route de La  
Gacilly – 35550 Sixt sur Aff**

Contact

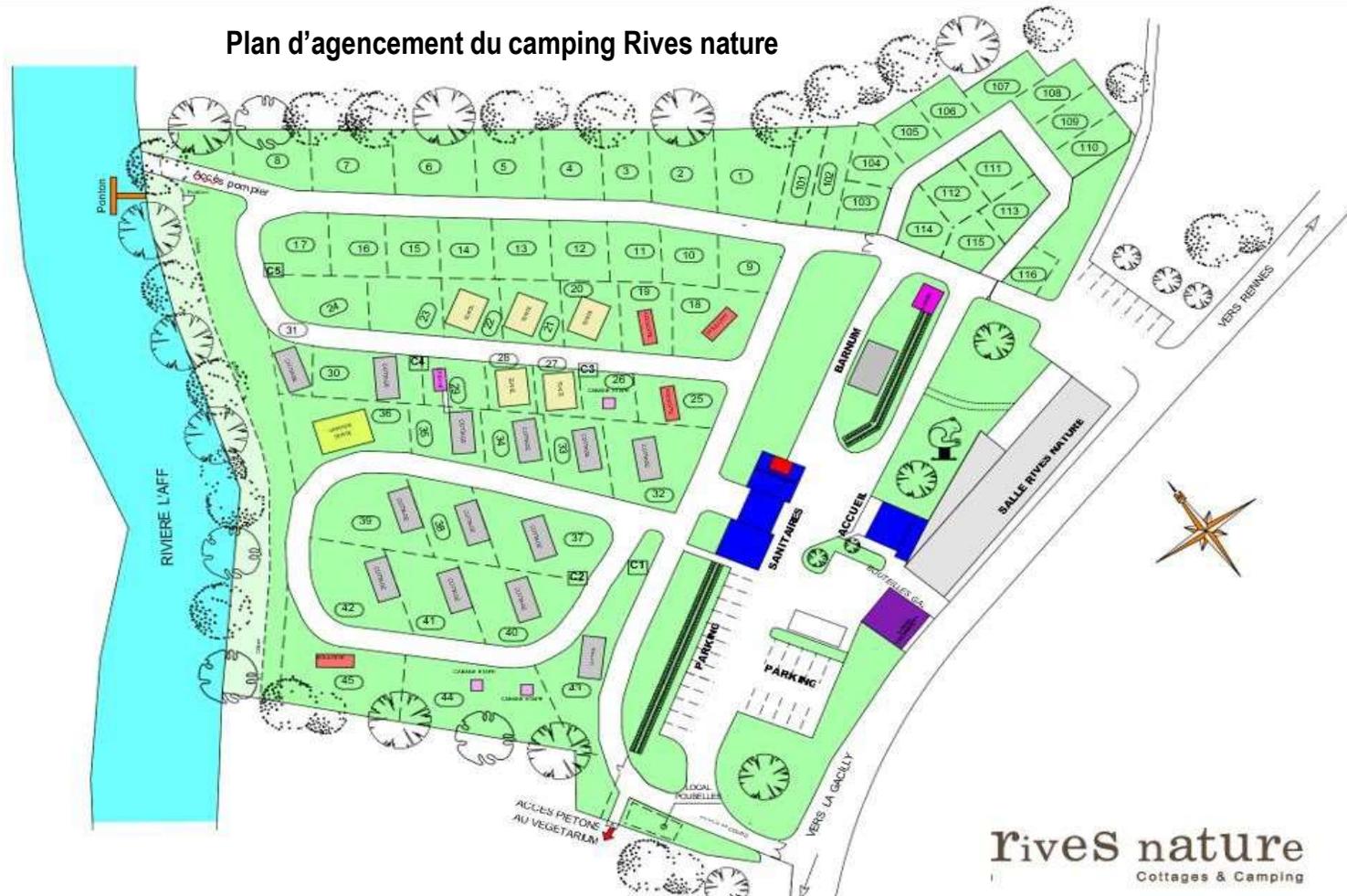
Franck AUBERT - Directeur - 07 70 17 87 13

Procédure d'évacuation

- Active l'équipe de sécurité
  - Déclenche le dispositif d'alarme et se saisie du fichier client
  - Demande à l'aide du porte-voix, aux occupants de son terrain de se rendre vers le lieu de regroupement (au niveau de l'accueil du Camping)
  - Se rend au point de regroupement pour mettre en place les procédures de comptage
  - Vérifie le système d'éclairage des chemins pour s'assurer d'une bonne évacuation de tous les occupants du terrain
  - Rappelle les consignes d'évacuation aux campeurs
  - S'assure que tous les emplacements sont vides de tout occupant
  - Informer les campeurs par le déclenchement d'un dispositif d'alarme sonore (Haut-parleur, Porte-voix)
  - Demander aux campeurs :
    - De garder leur calme
    - D'emporter papier d'identité, argent, biens les plus précieux
    - De ne pas se réfugier dans les caravanes, les mobil homes ou les sanitaires
    - De laisser sur place véhicules et matériels de camping
    - De ne pas revenir sur ses pas
    - De suivre les itinéraires d'évacuation affichés sur le terrain
  - Fermer le gaz et couper l'électricité
  - Regrouper les campeurs sur le lieu de rassemblement
  - Vérifier que tous les emplacements ont été bien évacués
  - Fermer les blocs sanitaires à clef après les avoir visités
-

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>LES CAMPINGS EN ZONES DE FEUX DE FORET</b>	Fiche XXXX
			101 / 119

**Plan d'agencement du camping Rives nature**



<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>MAIN COURANTE</b>	
			102 / 119

Date	...../...../.....
------	-------------------

Cellule	.....	Nom du rédacteur	.....
---------	-------	------------------	-------

Evènement	.....	Heure de déclenchement	.....
-----------	-------	------------------------	-------

N°	Actions	Donneur d'ordre	Exécution		Observations
			Demandée à	Exécutée à (heure)	



<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>EMPRUNT DU MATÉRIEL PRIVÉ</b>	
			104 / 119

Date et heure de l'emprunt	Nature du matériel	Convention (C) ou Réquisition (R)	Coordonnées du propriétaire	Signature du propriétaire

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>RECENSEMENT DES SINISTRÉS</b>	
			105 / 119

Heure d'arrivée	Nom Prénom	Âge	Adresse (secteur)	Numéro de tél (fixe et mobile)	Personne à prévenir (Nom et coordonnées)	Observations, demandes ou besoins particuliers

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ÉVALUATION DE LA SITUATION</b>	
			106 / 111

Document rédigé le..... à... h.....  
 Par.....  
 Assurant la fonction de : .....

**Évaluation de la situation** : .....  
 .....  
 .....  
 .....

**Description du sinistre** : .....  
 .....  
 .....

**Dommmages occasionnés** : .....  
 .....  
 .....

**Actions en cours** : .....  
 .....  
 .....

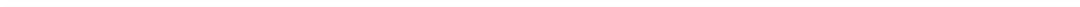
**Secteurs évacués** : .....

**Moyens humains et matériels mobilisés, déployés** : .....  
 .....  
 .....  
 .....

**Difficultés, commentaires, propositions** : .....  
 .....  
 .....  
 .....

**Évolution prévisible de la situation** .....  
 .....  
 .....

Prochain Point de Situation à :.....h.....



<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>COMPTE-RENDU D'ÉVÈNEMENT</b>	
			107 / 111

<u>Nature de l'évènement :</u>  Date :     /     /  Heure :     h  Durée :	<u>Description du sinistre:</u>
--	---------------------------------

Lieux / secteurs impactés :

Dommmages occasionnés :

Nombres de victimes :

..... Indemnes  
..... Blessés  
..... Décédés

Actions réalisées :

Acteurs impliqués :

Personnes/partenaires mobilisés :

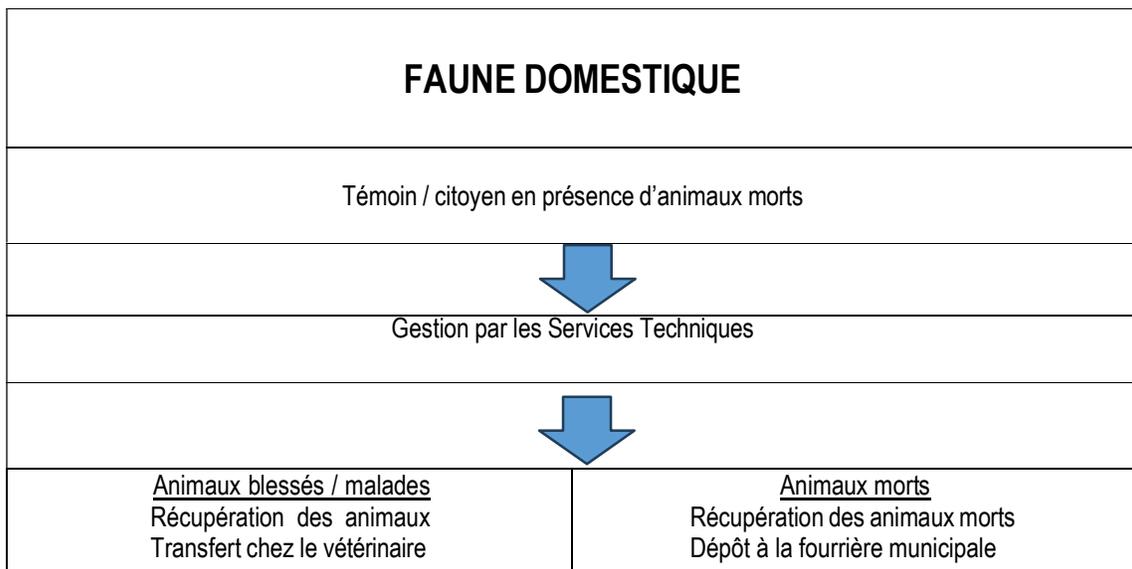
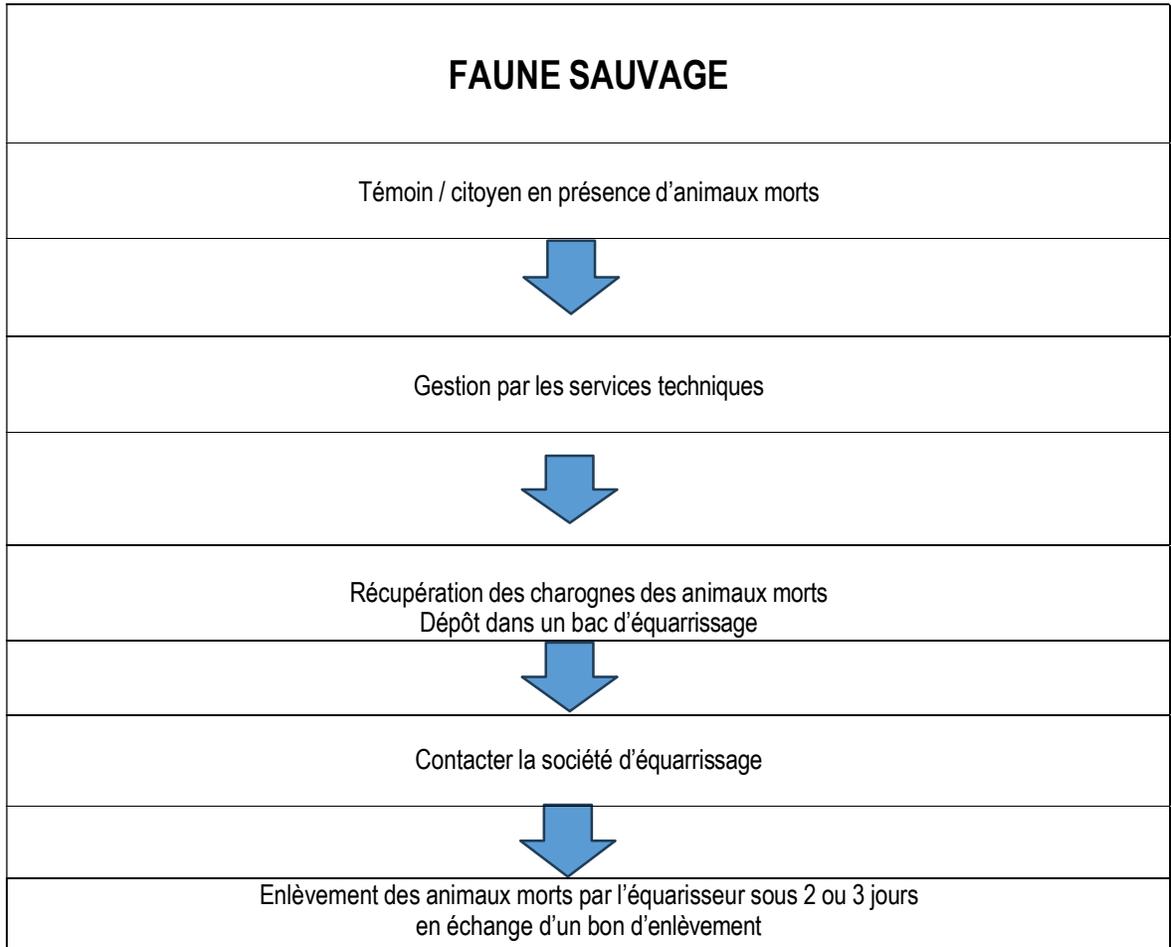
Intervention clôturée :      Oui      Non

Document rédigé le..... à..... h .....

Par.....

Assurant la fonction de : .....

Signature du Maire :



<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>ARRÊTÉS MUNICIPAUX</b>	
			109 / 119

Les risques majeurs sur La Gacilly sont les suivants :

- Inondation,
  - Mouvement de terrain,
  - Feu de forêt,
  - Séisme,
  - Barrage,
  - Radon.
-

**Arrêté**  
**PORTANT SUR LE DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L 2212 - 2 et L 2212 - 4 concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu le décret d'application n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu la loi n°2004-881 relative à la modernisation de la sécurité civile,

Vu le plan communal de sauvegarde de la commune de La Gacilly entré en application par arrêté municipal du .....

Vu les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant de (*décrire l'évènement ayant justifié la mise en œuvre du PCS*) .....

Vu la demande de Monsieur le Préfet du Morbihan (*éventuellement*)

	ARRETE :
ARTICLE 1	Le plan communal de sauvegarde de la commune de La Gacilly sera mis en application à compter de ce jour à .....h .....
ARTICLE 2	Copie du présent arrêté est communiquée à Monsieur le Préfet du Morbihan, le SDIS 56 et au groupement de gendarmerie du Morbihan.

Fait à La Gacilly, le.....  
Le maire

**Arrêté  
PORTANT DÉCISION D'ÉVACUATION**

Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2-5 et L 2212-4 ;

Vu le rapport dressé par .....,

Considérant le risque.....,

Considérant le grave danger encouru par les occupants des habitations situées .....

Considérant l'extrême urgence à prendre des mesures de sûreté pour garantir la sécurité des populations concernées ;

Considérant que l'état de péril a été explicitement reconnu par ..... dans les conclusions de son rapport ;

ARRETE :

- |           |  |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | L'occupation des maisons ci-après désignées est provisoirement interdite dans le cadre de la sauvegarde des personnes :<br>.....   |
| ARTICLE 2 | Les dispositions ci-dessus sont immédiatement applicables et resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.  |
| ARTICLE 3 | Le présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis à M. le Procureur de la République.   |
| ARTICLE 4 | Cet arrêté sera notifié aux propriétaires et aux locataires des habitations susvisées pour exécution, lesquels s'assureront, dans la mesure du possible, de la mise en conservation des biens leur appartenant |
| ARTICLE 5 | Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification  |
| ARTICLE 6 | ..... sont chargés chacun en ce qui les concerne, du contrôle de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera faite.  |

Fait à La Gacilly,

Le

Le maire

**Arrêté**  
**REGLEMENTATION VOIRIE**

Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly,

Vu les articles L 2212-1 et 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, sur la voie suivante : XXX en raison de l'activation du plan communal de sauvegarde sur la commune de La Gacilly.

	<b>ARRETE :</b>
ARTICLE 1	A compter du et jusqu'à la désactivation du plan communal de sauvegarde, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés : XXXX, Commune de La Gacilly, de la façon suivante :  - Mise en place de feux de chantier ou d'une déviation rue barrée selon l'avancement des travaux.
ARTICLE 2	Le stationnement sera interdit pendant la durée d'activation du plan communal de sauvegarde à compter du XXXX.
ARTICLE 4	Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
ARTICLE 5	La Police Municipale et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Gacilly sont chargés chacun en ce qui les concerne, du contrôle de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera faite.

Fait à La Gacilly,

Le

Le maire

**Arrêté**  
**PORTANT REQUISITION DE MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET TECHNIQUES D'ORDRE PRIVE**

Le Maire de la Commune de La Gacilly ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2215-1 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 portant application de la loi susvisée ;

Considérant l'accident / l'évènement.....  
survenu le ..... à .....h.....

Considérant que les 3 conditions de fond légitimant la réquisition sont réunies à savoir :

- Présence d'une catastrophe sur la commune de La Gacilly ;
- Insuffisance des moyens publics ;
- Nécessité de recourir aux moyens privés étant plus adaptés ;

	ARRETE :
ARTICLE 1	REQUISITIONNE (nom / raison sociale) ..... pour mettre à disposition du Maire les moyens personnels et matériels suivant : .....  dont il/elle dispose en vue d'exécuter la mission suivante, nécessaire au rétablissement de l'ordre public : .....  et de le mettre en place dans le lieu suivant :..... .....
ARTICLE 2	PRECISE l'identité de l'autorité habilitée à constater le service fait soit : .....
ARTICLE 3	REND la réquisition exécutoire dès notification du présent arrêté et ce jusqu'à ce que l'assistance et la protection de la population ne soient plus nécessaires ;
ARTICLE 4	FIXE l'indemnisation de l'entreprise dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle ;
ARTICLE 5	RAPPELLE qu'à défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales ;

- ARTICLE 6 Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité ;
- ARTICLE 7 Le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à l'intéressé (e) ;
- ARTICLE 8 Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet et à M. le comptable du Trésor.

Fait à La Gacilly,

Le

Le maire

**Arrêté**  
**PORTANT SUR LA LEVEE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L 2212-2 et L 2212-4 concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu le décret d'application n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le plan communal de sauvegarde de la commune de La Gacilly entré en application par arrêté municipal du .....

Vu les conditions de retour à la normale (*décrire les conditions*) .....

Vu la demande de Monsieur le Préfet du Morbihan (*éventuellement*)

ARRETE :

- |           |   |
|-----------|---|
| ARTICLE 1 | Le plan communal de sauvegarde de la commune de La Gacilly sera levé à compter de ce jour à .....h..... |
| ARTICLE 2 | Copie du présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du Morbihan.                                  |

Fait à La Gacilly,

Le

Le maire

<b>LA GACILLY</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>RÔLE DE LA COMMUNE EN CAS DE PLAN ORSEC</b>	
			116 / 116

**LES MISSIONS DE LA COMMUNE EN CAS DE DÉCLENCHEMENT DU PLAN ORSEC  
PAR LA PRÉFECTURE**

Dans ce cas, la fonction de Directeur des Opérations de Secours est assumée par le Préfet.  
La Cellule de Crise Communale vient alors en appui logistique du Centre Opérationnel Départemental (COD) situé au SIDPC à la Préfecture de Vannes.

Rôle du Maire :

- ✓ Prendre connaissance de l'ampleur de l'évènement, l'évolution probable de la situation, et les actions à engager auprès du SIDPC et/ou du COD normalement constitué
- ✓ Relayer l'alerte et/ou l'évacuation déclenchée par le Préfet auprès de la population, par le biais de la cellule « Alerte-Evacuation »
- ✓ Si besoin, dépêcher un membre de la CdCC au sein du COD afin de faciliter les échanges d'informations
- ✓ Informer et mobiliser les agents municipaux si nécessaire
- ✓ Définir les modalités de communication et les moyens de diffusion de l'information en coordination avec la cellule communication de la préfecture
- ✓ Apporter un appui logistique et technique aux actions décidées par le Préfet en mobilisant les moyens municipaux nécessaires
- ✓ Appliquer les mesures adoptées par le Préfet
- ✓ Assister les services de secours, la gendarmerie, les acteurs et organismes, dans la mise en place de périmètres de sécurité, la mise en œuvre d'opérations de confinement, d'évacuation, de mise à l'abri de la population (cellules « intervention », « population » et « logistique »)